

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Au 31 décembre 2022

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	6
2.1 Cadre réglementaire applicable	7
2.2 Supervision et périmètre prudentiel	8
2.3 Politique de capital	8
2.4 Fonds propres prudentiels	9
2.5 Adéquation du capital	13
2.6 Ratio de levier	20
2.7 Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales	26
2.8 Conglomérat financier	28
3. ANNEXES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS	29
4. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	34
4.1 Synthèse des emplois pondérés	34
4.2 Risque de crédit et de contrepartie	46
4.3 Risque de contrepartie	103
4.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	118
4.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire	119
4.6 Expositions de titrisation	120
4.7 Risques de marché	121
4.8 Risque opérationnel	123
5. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	125
5.1 Gestion du Risque de Liquidité	125
6. RISQUES DE TAUX D'INTERET GLOBAL	134
6.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire	134
6.2 Informations quantitatives sur le risque de taux	140
7. ACTIFS GREVES	142
8. POLITIQUE DE REMUNERATION	145
9. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	154
9.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental	155
9.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social	171
9.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	182
9.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	183
9.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	190

9.6	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)	195
10.	ANNEXES	196

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASÉS AU NIVEAU DE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE EST (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ils incluent également le résultat conservé de la période.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
Fonds propres disponibles (montants)				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4 297 801	4 084 795	4 110 913
2	Fonds propres de catégorie 1	4 297 801	4 084 795	4 110 913
3	Fonds propres totaux	4 337 907	4 126 808	4 144 967
Montants d'exposition pondérés				
4	Montant total d'exposition au risque	13 784 864	13 483 837	13 194 950
Ratios de solvabilité (en % des RWA)				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	31,18%	30,29%	31,16%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	31,18%	30,29%	31,16%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	31,47%	30,61%	31,41%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	0,00%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-	-	0,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,02%	0,02%	0,02%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,52%	2,52%	2,52%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,52%	10,52%	10,52%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	23,47%	22,61%	23,41%

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		31/12/2022	30/06/2022	31/12/2021
Ratio de levier				
13	Mesure de l'exposition totale	34 521 271	33 961 316	33 759 651
14	Ratio de levier (%)	12,45%	12,03%	12,18%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	-	0,00%
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)				
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	4 288 521	4 330 183	4 172 140
16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	3 026 755	2 917 353	2 769 868
16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	315 496	311 590	396 129
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	2 711 260	2 605 763	2 373 739
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	158,29%	166,18%	175,76%
Ratio de financement stable net				
18	Financement stable disponible total	32 291 566	30 706 010	30 829 524
19	Financement stable requis total	29 918 991	26 925 813	27 432 341
20	Ratio NSFR (%)	107,93%	114,04%	112,38%

2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- **le Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- **le Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- **le Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des Facteurs de risque et Gestion des risques, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

Pour la réalisation de cet objectif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe qui permet un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est tels que l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*), l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Enfin, les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est (décrit dans le chapitre "Gestion des risques").

2.1 Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD 2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur 7 jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres totaux ;
- le ratio de levier, qui fait l'objet d'une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;

- les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9

2.2 Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

2.3 Politique de capital

Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.

Lors de la journée Investisseurs du 22 juin 2022, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Plan moyen terme « Ambitions 2025 », qui s'inscrit dans la continuité du précédent Plan dont les résultats financiers ont été atteints avec un an d'avance :

- Les objectifs de ratio de solvabilité CET1 à fin 2025 pour le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont très supérieurs aux exigences réglementaires. Le Groupe Crédit Agricole est en effet le plus solide parmi les G-SIB européens. Le modèle mutualiste a permis une génération organique de capital CET1 de 60 points de base par an au niveau du Groupe Crédit Agricole entre 2015 et 2021.
- La cible de CET1 pour le Groupe Crédit Agricole à horizon 2025 est supérieure ou égale à 17 %. Celle pour le TLAC est supérieure ou égale à 26 % hors dette senior préférée éligible.
- La structure du Groupe, efficace et flexible, permet de fixer une cible optimisée de ratio CET1 pour Crédit Agricole S.A. sur toute la durée du Plan moyen terme, à 11 %, et un plancher, à tout instant, de 250 points de base au-dessus des exigences SREP (avec une stratégie d'optimisation du compartiment AT1). La croissance des revenus devrait être supérieure à celle des actifs pondérés par les risques (Risk-Weighted Assets ou RWAs) pour Crédit Agricole S.A., et l'impact de Bâle 4 devrait être neutre en 2025 pour Crédit Agricole S.A.
- Enfin, la cible de distribution du dividende pour Crédit Agricole S.A. est de 50 % en numéraire, et ce, même en cas de fluctuation du ratio CET1 autour de la cible fixée dans le Plan moyen terme. Elle permet de respecter un juste équilibre entre rémunération attractive et financement de la croissance de Crédit Agricole S.A.. En 2023, Crédit Agricole S.A. a l'intention de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale de ses actionnaires le versement additionnel de 0,20€ par action qui n'avait pas été distribué au titre du dividende 2019. Les augmentations de capital réservées aux salariés devraient par ailleurs être associées à des opérations de rachat d'actions (sous réserve de l'approbation du Superviseur), visant à compenser leur effet dilutif.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte notamment les exigences réglementaires locales et les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement.

2.4 Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1) ;
- les fonds propres totaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période Fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1)

2.4.1 Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1 (CET1)*

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la prudent valuation ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation (voir détail dans le tableau EU PV1 ci-après),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
 - les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres

CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

2.4.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

2.4.3 Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
 - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
 - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un

plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n°575/2013 tel que modifié par CRR n°2019/876 (CRR 2).

Ces instruments sont publiés annuellement et détaillés, en annexe dans le tableau EU CCA « Principales caractéristiques des instruments de fonds propres ». Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), aux titres participatifs (TP) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

2.4.4 Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 1* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post calls éventuels, rachats, etc.),
 - de 10 % (seuil réglementaire pour l'exercice 2021) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 0 milliers d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 0 milliers d'euros,

- le montant de Tier 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au Tier 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au Tier 2.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des titres Tier 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres Tier 1 en excédent par rapport au seuil de 10 % (seuil pour l'exercice 2021) des titres Tier 1 non éligibles,
 - de 10 % (seuil pour 2021) du stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de Tier 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 0 milliard d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 0 milliard d'euros.

2.4.5 Situation au 31 décembre 2022

FONDS PROPRES PRUDENTIELS SIMPLIFIÉS

Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	4 297 801	4 110 913
dont Instruments de capital	901 201	885 225
dont Réserves	5 813 707	5 817 960
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 417 107)	(2 592 271)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
TOTAL TIER 1	4 297 801	4 110 913
Instruments Tier 2	-	35 067
Autres éléments Tier 2	40 106	(1 013)
TOTAL CAPITAL	4 337 907	4 144 967
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	13 784 864	13 194 950
Ratio CET1	31,2%	31,2%
Ratio Tier 1	31,2%	31,2%
Ratio Total capital	31,5%	31,4%

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont présentés en annexe.

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 4 297 801 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et font ressortir une hausse de 186 888 milliers d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2021.

Cette variation s'explique principalement du fait de l'augmentation des capitaux propres statutaires pour +15 194 milliers d'euros. Les autres variations sont dues aux retraitements prudentiels, dont principalement :

- ✓ +234 564 milliers d'euros d'augmentation des titres déductibles, du fait de la baisse de valorisation des titres (-290 438M€ SAS La Boétie)
- ✓ -30 838 milliers d'euros d'évolution d'engagement de paiement irrévocable en 2022
- ✓ -17 046 milliers d'euros d'évaluation prudente des titres de participations, des FCP et BMTN
- ✓ -6 259 milliers d'euros d'actifs de fonds de pensions à prestations définies
- ✓ -4 170 milliers d'euros d'évolution de la perte attendue (EL) sur Equity.

2.5 Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

2.5.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres totaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences de fonds propres SREP	31/12/2022	31/12/2021
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,52%	2,52%
Exigence de CET1	7,02%	7,02%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,00%	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%	0,00%
Exigence globale de capital	10,52%	10,52%

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigences globales de coussins de fonds propres	31/12/2022	31/12/2021
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,02%	0,02%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,52%	2,52%

Plus spécifiquement :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1^{er} janvier 2019) vise à absorber les pertes dans une situation de stress économique intense ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %) vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Le taux est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le Haut Conseil de Stabilité Financière – HCSF – dans le cas français) et le coussin s'appliquant au niveau de l'établissement résulte alors d'une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- le coussin pour le risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) vise à prévenir ou atténuer la dimension non cyclique du risque. Il est fixé par les autorités compétentes de chaque Etat (le HCSF dans le cas français) et dépend des caractéristiques structurelles du secteur bancaire, notamment de sa taille, de son degré de concentration et de sa part dans le financement de l'économie.
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1^{er} janvier 2019. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas soumis à ces exigences. Lorsqu'un établissement est soumis à un coussin pour les établissements d'importance systémique (G-SII ou O-SII) et à un coussin pour le risque systémique, les deux coussins se cumulent.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. Compte tenu des expositions portées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,02 % au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le HCSF a reconnu depuis 2019 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités estoniennes et depuis juillet 2021 la réciprocité d'application du coussin pour risque systémique activé par les autorités norvégiennes. Compte tenu des modalités d'application de ce coussin et de la matérialité des emplois pondérés portés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est dans ces pays, le taux de coussin pour risque systémique est à 0% au 31 décembre 2022.

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) de CRR2.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Algérie	-	470	-	-	-	470	40	-	-	40	498	0,00%	0,00%
Afrique du Sud	-	9	-	-	-	9	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Allemagne	4 208	5 417	-	-	-	9 625	413	-	-	413	5 169	0,04%	0,00%
Andorre	-	286	-	-	-	286	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Argentine	-	59	-	-	-	59	1	-	-	1	12	0,00%	0,00%
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Australie	-	1 258	-	-	-	1 258	4	-	-	4	54	0,00%	0,00%
Autres - Non souverain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Autriche	464	819	-	-	-	1 283	43	-	-	43	541	0,00%	0,00%
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahamas	-	43	-	-	-	43	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Bahrein	-	188	-	-	-	188	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Belgique	-	5 957	-	-	-	5 957	33	-	-	33	416	0,00%	0,00%
Benin	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bresil	-	401	-	-	-	401	2	-	-	2	19	0,00%	0,00%
Bulgarie	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Republique Tchèque	-	581	-	-	-	581	1	-	-	1	17	0,00%	1,50%
Caimanes- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Cameroun	-	146	-	-	-	146	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Canada	-	2 304	-	-	-	2 304	12	-	-	12	148	0,00%	0,00%
Chili	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Chine	-	243	-	-	-	243	2	-	-	2	23	0,00%	0,00%
Chypre	-	122	-	-	-	122	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Colombie	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Congo- République démocratique du	-	59	-	-	-	59	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Coree du sud	-	179	-	-	-	179	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Cote d'Ivoire	-	610	-	-	-	610	2	-	-	2	21	0,00%	0,00%
Croatie	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Curacao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Danemark	-	1 088	-	-	-	1 088	24	-	-	24	296	0,00%	2,00%
Egypte	-	680	-	-	-	680	5	-	-	5	63	0,00%	0,00%
Emirats Arabes Unis	-	4 017	-	-	-	4 017	76	-	-	76	949	0,01%	0,00%
Espagne	-	29 974	-	-	-	29 974	775	-	-	775	9 683	0,08%	0,00%
Etats-Unis	-	9 242	-	-	-	9 242	108	-	-	108	1 353	0,01%	0,00%
Finlande	1 165	334	-	-	-	1 499	95	-	-	95	1 183	0,01%	0,00%
France	2 271 103	24 755 081	-	-	90	27 026 274	956 254	-	3	956 257	11 953 215	93,16%	0,00%
Royaume uni	-	8 441	-	-	-	8 441	63	-	-	63	785	0,01%	1,00%
Grece	-	638	-	-	-	638	1	-	-	1	16	0,00%	0,00%
Gabon	-	40	-	-	-	40	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Ghana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Guernesey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Hongrie	-	16	-	-	-	16	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Hong kong	-	1 122	-	-	-	1 122	4	-	-	4	50	0,00%	1,00%
Inde	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Irlande	20 556	2 073	-	-	-	22 629	1 873	-	-	1 873	23 414	0,18%	0,00%
Iles vierges Britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Indonesie	-	751	-	-	-	751	1	-	-	1	11	0,00%	0,00%
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Israël	-	394	-	-	-	394	2	-	-	2	27	0,00%	0,00%
Italie	-	3 812	-	-	-	3 812	34	-	-	34	419	0,00%	0,00%
Japon	-	37	-	-	-	37	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Jersey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Jordanie	-	89	-	-	-	89	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Kenya	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Koweït	-	181	-	-	-	181	1	-	-	1	14	0,00%	0,00%
Luxembourg	19 721	7 607 512	-	-	-	7 627 233	47 768	-	-	47 768	597 100	4,65%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liban	-	109	-	-	-	109	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Liberia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liechtenstein	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lituanie	-	5	-	-	-	5	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Madagascar	-	48	-	-	-	48	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Mali	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Malte	-	323	-	-	-	323	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Man- Ile de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maroc	-	446	-	-	-	446	3	-	-	3	39	0,00%	0,00%
Marshall- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maurice	-	205	-	-	-	205	3	-	-	3	37	0,00%	0,00%
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Mexique	-	132	-	-	-	132	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%
Monaco	-	3 544	-	-	-	3 544	120	-	-	120	1 496	0,01%	0,00%
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pays-Bas	3 450	3 926	-	-	-	7 376	373	-	-	373	4 665	0,04%	0,00%
Namibie	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Norvege	-	629	-	-	-	629	8	-	-	8	100	0,00%	2,00%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Nouvelle-Zélande	-	123	-	-	-	123	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Philippines	-	65	-	-	-	65	-	-	-	-	4	0,00%	0,00%
Portugal	-	2 209	-	-	-	2 209	17	-	-	17	208	0,00%	0,00%
Panama	-	103	-	-	-	103	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Perou	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pologne	-	48	-	-	-	48	-	-	-	-	5	0,00%	0,00%
Qatar	-	289	-	-	-	289	1	-	-	1	17	0,00%	0,00%
Russie	-	13	-	-	-	13	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Roumanie	-	333	-	-	-	333	2	-	-	2	29	0,00%	0,50%
Arabie Saoudite	-	247	-	-	-	247	1	-	-	1	19	0,00%	0,00%
Singapour	-	5 143	-	-	-	5 143	14	-	-	14	177	0,00%	0,00%
Senegal	-	87	-	-	-	87	1	-	-	1	10	0,00%	0,00%
Serbie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Slovaquie	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Suisse	38	166 166	-	-	-	166 204	18 124	-	-	18 124	226 549	1,77%	0,00%
Suede	1 745	929	-	-	-	2 674	145	-	-	145	1 807	0,01%	1,00%
Syrienne- République arabe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Taiwan	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Thaïlande	-	977	-	-	-	977	3	-	-	3	35	0,00%	0,00%
Togo	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Tunisie	-	991	-	-	-	991	9	-	-	9	109	0,00%	0,00%
Turquie	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Ukraine	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Uruguay	-	46	-	-	-	46	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Viet nam	-	643	-	-	-	643	2	-	-	2	23	0,00%	0,00%
Yemen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Total	2 322 451	32 635 118	-	-	90	34 957 659	1 026 494	-	3	1 026 497	12 831 211	100,00%	

MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

		31/12/2022
1	Montant total d'exposition au risque	13 784 864
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,02%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	3 245

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

Tableau n°5 (MDA)

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est disposée d'une marge de sécurité de 2 415 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 3 330 914 milliers d'euros de capital CET1.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin systémique	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,02%	0,02%	0,02%
Exigence SREP (a)	7,02%	8,52%	10,52%
31/12/2022 Ratios de solvabilitéphasés (b)	31,18%	31,18%	31,47%
Distance à l'exigence SREP (b-a)	2 415 pb	2 265 pb	2 094 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD			2 094 pb (0M€)

2.6 Ratio de levier

2.6.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement

délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 de 3% applicable à compter du 28 juin 2021.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 31 décembre 2022

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 de CRR2.

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RATIO DE LEVIER (EU LRA)

Les fonds propres CET1 s'élèvent à 4 297,8M€ au 31 décembre 2022, en progression de +186.9M€ (+4.56%) sur un an.

Pour l'analyse de l'évolution des fonds propres CET1, se reporter au chapitre « Fonds propres prudentiels – situation au 31.12.2022 ».

L'exposition totale aux fins du ratio de levier est de 34 521,3M€, en augmentation de 761,6M€ +2,26%. Les principales variations sont les suivantes :

- ✓ Actifs, net des intragroupes exemptés : +426M€ dont notamment les encours de crédits sains habitats : +773M€ ; les encours de crédits sains aux entreprises et aux particuliers : +490M€ ; les encours de crédits dépréciés (B3) : +148M€ ; l'impact de juste valeur des actifs macro couvert (risque de taux d'intérêt) : -392M€ ; les OPCVM HQLA à la JCR : -284M€ et les OPCVM non HQLA : -267M€
- ✓ +114M€ d'éléments de hors bilan avec un facteur de conversion de 50% provenant exclusivement de la Caisse régionale : il s'agit d'engagements de financement donnés
- ✓ +205,9M€ d'actifs déduits des fonds propres : variation de la valorisation des titres déductibles des fonds propres CET1

Le ratio de levier est de 12,45% au 31 décembre 2022, contre 12,18% au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 27 points de base. Pour rappel, l'exigence réglementaire est de 3%.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau de Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est.

RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR			
		Montants Phasés		Montants Non Phasés	
		31/12/2022	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)					
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	41 075 189	39 260 018	41 075 189	39 260 018
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(2 386 299)	(2 612 364)	(2 386 299)	(2 612 364)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	38 688 890	36 647 653	38 688 890	36 647 653
Expositions sur dérivés					
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	31 849	27 273	31 849	27 273
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	59 525	47 149	59 525	47 149
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-	-	-
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	91 374	74 421	91 374	74 421
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)					
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-	-	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-	-	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'Article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'Article 222 du CRR	-	-	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	-	-	-	-

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR			
		Montants Phasés		Montants Non Phasés	
		31/12/2022	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Autres expositions de hors bilan					
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	4 250 872	4 308 195	4 250 872	4 308 195
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 788 794)	(1 850 995)	(1 788 794)	(1 850 995)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-	-	-
22	Expositions de hors bilan	2 462 078	2 457 200	2 462 078	2 457 200
Expositions exclues					
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(6 721 071)	(5 217 959)	(6 721 071)	(5 217 959)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-	-	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	(6 721 071)	(5 217 959)	(6 721 071)	(5 217 959)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale					
23	Fonds propres de catégorie 1	4 297 801	4 084 795	4 297 801	4 084 795
24	Mesure de l'exposition totale	34 521 271	33 961 316	34 521 271	33 961 316
Ratio de levier					
25	Ratio de levier (%)	12,45%	12,03%	12,45%	12,03%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	12,45%	12,03%	12,45%	12,03%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	12,45%	12,03%	12,45%	12,03%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes					
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire	Non-Transitoire	Transitoire
Publication des valeurs moyennes					

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR			
		Montants Phasés		Montants Non Phasés	
		31/12/2022	30/06/2022	31/12/2022	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>					
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-	-	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	-	-	-	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	34 521 271	-	34 521 271	-
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	34 521 271	-	34 521 271	-
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	12,45%	0,00%	12,45%	0%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	12,45%	0,00%	12,45%	0%

RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)

		31/12/2022	
		Montants Phasés	Montants Non Phasés
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	41 528 974	41 528 974
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(361 713)	(361 713)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-	-
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	2 462 078	2 462 078
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	(6 721 071)	(6 721 071)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'Article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-	-
12	Autres ajustements	(2 386 997)	(2 386 997)
13	Mesure de l'exposition totale	34 521 271	34 521 271

VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

		31/12/2022
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
<i>(en milliers d'euros)</i>		
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont:	35 093 386
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont:	35 093 386
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	1 400 478
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	1 123 233
EU-7	Établissements	100 391
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	17 194 744
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 374 401
EU-10	Entreprises	4 991 253
EU-11	Expositions en défaut	685 374
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	4 223 512

2.7 Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

2.7.1 Adéquation du capital en vision interne

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut être) exposé, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation

selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de stress-tests afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée. La mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP à leur niveau, sont ainsi de la responsabilité de chaque filiale.

ICAAP INFORMATION (EU OVC)

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 438 (points a et c) de CRR2.

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne à partir d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et une analyse complémentaire fondée sur des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- de manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est fonction de l'appétence du Groupe en matière de notation externe ;
- enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 31 décembre 2022 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque de variation de valeur du portefeuille titres, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est assurée que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne, vision interne des fonds propres, définie en tenant compte du principe de continuité d'exploitation.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation étant une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

2.8 Conglomérat financier

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE NON DÉDUITES DES FONDS PROPRES (INS1)

INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES EN FONDS PROPRE ET AU RATIO D'ADÉQUATION DU CAPITAL DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS (INS2)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre n'est pas concernée par la publication des tableaux INS1 « Participations dans des entreprises d'assurance non déduites des fonds propres » et INS2 « Informations relatives aux exigences en fonds propre et au ratio d'adéquation du capital des conglomérats financiers ».

3. ANNEXES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (LI1)

31/12/2022

		Valeurs comptables des éléments						
		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actif								
1	Caisse, banques centrales	132 590	132 590	132 590	-	-	-	-
2	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 202 891	1 202 891	1 149 257	53 634	-	53 634	-
3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	53 634	53 634	-	53 634	-	53 634	-
4	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 149 257	1 149 257	1 149 257	-	-	-	-
5	Instruments dérivés de couverture	400 151	400 151	-	400 151	-	-	-
6	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 921 775	2 921 775	2 921 685	-	90	-	-
7	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	24 760	24 760	24 670	-	90	-	-
8	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 897 015	2 897 015	2 897 015	-	-	-	-
9	Actifs financiers au coût amorti	35 979 883	35 979 883	35 979 883	-	-	-	-
10	Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 908 403	5 908 403	5 908 403	-	-	-	-
11	Prêts et créances sur la clientèle	28 760 517	28 760 517	28 760 517	-	-	-	-
12	Titres de dettes	1 310 963	1 310 963	1 310 963	-	-	-	-
13	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(355 982)	(355 982)	-	-	-	-	(355 982)
14	Actifs d'impôts courants et différés	96 265	96 265	96 265	-	-	-	-
15	Compte de régularisation et actifs divers	396 872	396 872	390 613	-	-	-	6 259
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	-	-	-	-	-
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	79 446	79 446	79 446	-	-	-	-
19	Immeubles de placement	409 928	409 928	409 928	-	-	-	-
20	Immobilisations corporelles	259 054	259 054	259 054	-	-	-	-
21	Immobilisations incorporelles	6 102	6 102	-	-	-	-	6 102

31/12/2022

		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
(en milliers d'euros)								
22	Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
	Total de l'actif	41 528 974	41 528 974	41 418 721	453 785	90	53 634	(343 621)

31/12/2022

		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
(en milliers d'euros)								
Passif								
1	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	48 372	48 372	-	-	-	-	48 372
3	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	48 372	48 372	-	-	-	-	48 372
4	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-
5	Instruments dérivés de couverture	45 321	45 321	-	-	-	-	45 321
6	Passifs financiers au coût amorti	33 526 921	33 526 921	-	-	-	-	33 526 921
7	Dettes envers les établissements de crédit	21 417 427	21 417 427	-	-	-	-	21 417 427
8	Dettes envers la clientèle	11 993 958	11 993 958	-	-	-	-	11 993 958
9	Dettes représentées par un titre	115 536	115 536	-	-	-	-	115 536
10	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(35 698)	(35 698)	-	-	-	-	(35 698)
11	Passifs d'impôts courants et différés	263	263	231	-	-	-	32
12	Comptes de régularisation et passifs divers	1 128 727	1 128 727	93 420	-	-	-	1 035 307
13	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
14	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
15	Provisions	69 921	69 921	-	-	-	-	69 921
16	Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
17	Total dettes	34 783 827	34 783 827	93 651	-	-	-	34 690 176
18	Capitaux propres	6 745 147	6 745 147	-	-	-	-	6 745 147
19	Capitaux propres - part du groupe	6 745 134	6 745 134	-	-	-	-	6 745 134
20	Capital et réserves liées	901 461	901 461	-	-	-	-	901 461

31/12/2022

		Valeurs comptables telles que déclarées dans les états financiers publiés	Valeurs comptables selon le périmètre de consolidation prudentielle	Valeurs comptables des éléments				
				Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre des titrisations	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis à des exigences de fonds propres ou soumis à des déductions des fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
21	Réserves consolidées	4 943 092	4 943 092	-	-	-	-	4 943 092
22	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	599 328	599 328	-	-	-	-	599 328
23	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
24	Résultat de l'exercice	301 253	301 253	-	-	-	-	301 253
25	Participations ne donnant pas le contrôle	13	13	-	-	-	-	13
	Total de passif	41 528 974	41 528 974	93 651	-	-	-	41 435 323

Les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b) ne sont pas égales à la somme de leur ventilation par type de risque (colonne c à g).

**PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES
DES EXPOSITIONS (LI2)**

		Total	Éléments soumis au 31 décembre 2022			
			Cadre du risque de crédit	Cadre des titrisations	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1	Valeur comptable des actifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	41 872 596	41 418 721	453 785	90	53 634
2	Valeur comptable des passifs selon le périmètre de consolidation prudentielle (selon le modèle EU LI1)	93 651	93 651	-	-	-
3	Montant total net selon le périmètre de consolidation prudentielle	41 778 945	41 325 070	453 785	90	53 634
4	Montants hors bilan	16 741 106	4 332 859	-	-	-
5	<i>Différences de valorisation</i>	92 077	33 595	58 482	-	
6	<i>Différences dues à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà incluses dans la ligne 2</i>	(93 693)	-	(93 693)	-	
7	<i>Différences dues à la prise en compte des provisions</i>	472 601	472 601	-	-	
8	<i>Différences dues à l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)</i>	(1)	(1)	-	-	
9	<i>Différences dues aux facteurs de conversion du crédit</i>	100 698	-	-	-	
10	<i>Différences dues aux titrisations avec transfert de risque</i>	-	-	-	-	
11	<i>Autres différences</i>	(2 394 687)	(2 089 901)	(304 786)	-	
12	Montants d'exposition pris en compte à des fins réglementaires	44 188 101	44 074 223	113 788	90	-

DESCRIPTION DES DIVERGENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (LI3 : ENTITÉ PAR ENTITÉ)

Au 31 décembre 2022, les périmètres de consolidation ne présentent pas de divergence, la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est n'est donc pas concernée par la publication du tableau LI3.

EXPLICATIONS DES ÉCARTS ENTRE LES MONTANTS COMPTABLES ET LES EXPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES (EU LIA)

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau EU LIA.

AUTRES INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE CHAMP D'APPLICATION (EU LIB)

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est n'est pas concernée par la publication du tableau EU LIB.

4. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

4.1 Synthèse des emplois pondérés

4.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 13 784 864 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 13 194 950 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		31/12/2022	30/09/2022	31/12/2022
1	Risque de crédit (hors CCR)	13 047 017		1 043 761
2	Dont approche standard	1 904 808		152 385
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	3 642 414		291 393
4	Dont approche par référencement	-		-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	4 026 302		322 104
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	3 274 878		261 990
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	137 739		11 019
7	Dont approche standard	16 693		1 335
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-		-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-		-
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	121 047		9 684
9	Dont autres CCR	-		-
15	Risque de règlement	10		1
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	39		3
17	Dont approche SEC-IRBA	-		-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-		-
19	Dont approche SEC-SA	39		3
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-		-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-		-
21	Dont approche standard	-		-
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	-		-
EU 22a	Grands risques	-		-
23	Risque opérationnel	600 059		48 005
EU 23a	Dont approche élémentaire	-		-
EU 23b	Dont approche standard	119 148		9 532
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	480 912		38 473

24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	246 884		19 751
25	Total	13 784 864		1 102 789

Les emplois pondérés sont en évolution de + 589 914 milliers d'euros (+4,5%) sur l'année 2022, à 13 784 864 milliers d'euros contre 13 194 950 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les principales variations :

Risque de crédit : +413 000 milliers d'euros (+3,3%) dont

Effet de changement de méthodologie : -292 000 milliers d'euros

- ✓ Le transfert des opérations de Promotions Immobilières et de financement par effet de levier (LBO) de la méthode standard vers la notation interne a un impact de -585 000 milliers d'euros d'emplois pondérés.
- ✓ Un alignement de la méthodologie baloise appliquée aux portefeuilles d'investissement de Calixte et CAISCE sur celle de la CR a un impact de +293 000 milliers d'euros d'emplois pondérés.

Effet des variations économiques : + 705 000 milliers d'euros, dont principalement :

- ✓ +192 000 milliers d'euros sur les OPCVM, principalement chez la Caisse régionale
- ✓ +93 000 milliers d'euros d'augmentation des autres éléments de bilan, dont +72 000 milliers d'euros d'immobilisations corporelles chez CFL (SCI d'exploitation) et 20 000 milliers d'euros chez la Caisse régionale.
- ✓ +83 000 milliers d'euros sur Prestimmo suite au reclassement des avances aux SCI sur un compte de titre
- ✓ +13 000 milliers d'euros chez CACEDI, correspondant à l'augmentation des titres FINAURA
- ✓ +12 000 milliers d'euros suite à l'entrée de périmètre de CACE'EN (portefeuille titres)
- ✓ + 8 000 milliers d'euros suite à l'augmentation des investissements en obligation CAPI.
- ✓ Sur la clientèle Entreprises : +95 000 milliers d'euros d'emplois pondérés, dont +73 000 milliers d'euros de production de crédit et +5 000 milliers d'euros d'engagements de financement donnés
- ✓ Sur la clientèle de détail – garantie par des biens : +54 000 milliers d'euros d'emplois pondérés, dont +41 000 milliers d'euros de prêts octroyés et +13 000 milliers d'euros d'engagements de financements donnés
- ✓ Sur la clientèle Agriculteur : +92 000 milliers d'euros d'emplois pondérés, dont +83 000 milliers d'euros de production de crédit et +9 000 milliers d'euros d'engagements de financement donnés.
- ✓ -71 000 milliers d'euros de baisse des emplois pondéré sur d'autres expositions : Autre non PME : - 8 000 milliers d'euros ; biens garanties par des biens immobiliers PME : -11 000 milliers d'euros ; financement spécialisé : -8 000 milliers d'euros ; administrations et banques centrales : -8 000 milliers d'euros.
- ✓ Valorisation des titres nets de la franchise : +134 000 milliers d'euros

Risque opérationnel : +88 000 milliers d'euros, dont +80 000 milliers d'euros de hausse de PNB, principalement chez la STT (société de titrisation), CFL, Prestimmo et Calixte.

Sur l'approche avancée, +76 000 milliers d'euros dû à des augmentations de collectes mutualisées, d'add-on et de hausse d'EFP de scénarios majeurs.

Exposition au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit : +88 000 milliers d'euros d'impact du front swap chez la STT.

Breve déclaration sur les risques approuvée par l'organe de direction

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration d'appétit pour le risque élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration fait le lien entre le cadre stratégique global de l'entreprise, le processus budgétaire et les risques que la Caisse régionale encourt et consent à prendre.

Pour l'année 2022, celle-ci a été discutée et validée le 21 janvier 2022 par le Conseil d'Administration. La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- La limite du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatique et cyber-rigoureux.
-

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est en cohérence avec son Projet d'Entreprise et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances et Risques.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérentes à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques, indépendante des métiers et rapportant au Directeur général de la Caisse régionale. Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRI (Direction des Risques) a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La DRI assure un suivi consolidé des risques via son responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR), rattaché hiérarchiquement à la Directrice générale de la Caisse régionale.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRI assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi de l'ensemble des risques jugés majeurs tels que définis dans le process annuel d'identification des risques ;
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;

- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- Assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'information risques.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe le RFGR.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- Le Comité des risques (émanation du Conseil d'Administration, trois réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- Le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général, quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes aux différents métiers, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle. En outre, il définit et valide la politique en matière de Conformité, examine avant leur application, les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, procède aux arbitrages de son ressort, est informé des nouvelles activités et partenariats développés ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité Nouveaux Produits et nouvelles activités (Comité NAP), valide le rapport annuel de conformité ;
- Le Comité financier et gestion actif/passif (présidé par le Directeur général, onze réunions par an) : analyse les risques financiers (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ; valide les modèles locaux propres à la Caisse régionale, et divers autres aspects financiers comme notamment la politique financière ;
- Le Comité sécurité informatique (Comité SSI, deux réunions en 2022) présidé par le Directeur des risques et la Directrice Informatique est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie de sécurité de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est en matière de sécurité du système d'information, sécurité-sûreté physiques, protection des données, continuité d'activité, détermine les projets sécurité du Groupe, supervise l'exécution de la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : sécurité des personnes et des biens, sécurité des Systèmes d'information, plans de continuité d'activités, protection des données.

La gestion des risques au sein de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- Une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;

- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques

Le risque de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par la Directrice des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- La segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- La performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- L'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque « au travers du cycle », permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A + à E -) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- Les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- L'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- La correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- La fiabilité des données support de la notation interne.

Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est utilise différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple).

Le risque de marché

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En terme de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Le risque opérationnel

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 78% des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'action.

Les dispositifs mis en place visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.)

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type *Loss Distribution Approach*.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- De l'évolution des cartographies de risques ;
- D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est utilise :

- La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ; - les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
- Sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements ;
- Aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;

- Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Risques financiers structurel

La direction de la Gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Le Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la Caisse régionale Centre-est contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Cette partie est traitée dans le chapitre 6.1 de ce document.

Le risque de change

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel de la Caisse régionale Centre-est résulte des investissements durables de la Caisse dans des actifs en devises étrangères, la devise de référence étant l'euro.

Les grands principes de la gestion des positions de change structurelles sont :

- Sur l'horizon d'une année, la couverture de la part des positions structurelles ayant vocation à devenir des positions opérationnelles (résultat en cours de formation ayant vocation à être distribué, participation ayant vocation à être cédée dans un horizon proche) ;
- Sur un horizon plus moyen/long terme, un ajustement du niveau de couverture des positions de change structurelles dans le but d'immuniser le ratio CET1 de la Caisse régionale contre les variations des cours de change.

Les participations en CHF ne génèrent pas de dépassement du seuil de 2 % des fonds propres prudentiels. De plus, il s'agit de participations avec une intention de détention à long terme. Aucune couverture n'est donc envisagée (conditions vérifiées trimestriellement et présentées en Comité actif-passif).

Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que conformément aux recommandations du Groupe, le risque de change opérationnel ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

Le risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale Centre-est est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire au fait de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ces engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à des retraits massifs des dépôts de la clientèle. Crédit Agricole S.A assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité pour le Groupe, et fixe des limites aux différentes entités du Groupe et notamment Crédit Agricole Centre-est.

Cette partie est traitée dans le chapitre 5.1 de ce document.

Dispositif de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux : métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne Groupe

Le Comité de contrôle interne de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est.

Ce Comité a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembré du Conseil d'Administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit interne, Gestion des risques, Vérification de la conformité.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise. Il approuve l'organisation générale ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est. Le Président du Conseil d'Administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'audit interne. Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil

des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux commissaires aux comptes.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle Interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque. Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse présentant les conclusions des missions de l'audit interne.

PUBLICATION DES ACCORDS DE GOUVERNANCE (EU OVB)

Description du modèle de gouvernance du Crédit Agricole Centre-Est

Le Crédit Agricole Centre-est est une banque régionale coopérative de plein exercice par son statut, sa gouvernance et sa finalité. C'est une banque mutualiste par ses valeurs.

Le statut du Crédit Agricole Centre-est précise que c'est une société de personnes, dont le capital est détenu par ses clients, dits « sociétaires », qui ont souscrit des « parts sociales » d'une Caisse locale. Ces sociétaires votent à l'Assemblée Générale de leur Caisse locale ; conformément au principe coopératif, la vote est démocratique : chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque client peut devenir sociétaire en souscrivant des parts sociales de Caisse locale : c'est le fondement de notre structure mutualiste. Chaque année, les sociétaires de nos 127 Caisses locales désignent leurs représentants : les administrateurs. Ces derniers élisent à leur tour les administrateurs de la Caisse régionale, qui siègent au conseil d'administration. Les caisses locales, qui détiennent la majeure partie du capital du Crédit Agricole Centre-est, assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients.

Deux instances pilotent le Crédit Agricole Centre-est :

- le Comité de Direction (proposition de la stratégie, pilotage opérationnel de l'entreprise) et
- le Conseil d'Administration (validation et contrôle de la mise en œuvre de la stratégie).

Ce double regard est garant de notre stabilité et de notre solidité pour répondre aux grands défis de société contemporains.



Le comité de direction est composé de 13 membres au 31 décembre 2022, dont 54% de femmes et 46% d'hommes :

M Raphaël APPERT	Directeur général
M Marc DO VAN TUAN	Directeur général adjoint
Mme Véronique RACOUSSOT-SOROSINA	Directrice générale adjointe
M Marc BALAS	Directeur commercial
M Olivier BLUM	Directeur des risques
Mme Laura BOUCHILLOU	Directrice des ressources humaines et de la transformation
Mme Raphaëlle COMBY	Directrice du conseil et du développement des entreprises
Mme Stéphanie GENSOLLEN	Directrice des Finances Epargne et du recouvrement
Mme Simone KORN	Directrice des assurances et du développement sociétal
M Thierry LAURENCIN	Directeur des crédit et du pôle utilisateur
Mme Nicole LAVOCAT	Directrice de l'excellence opérationnelle
M Frank LEFEBVRE	Directeur du développement de l'immobilier
Mme Ramona RISTEA	Directrice du développement des professionnels de l'agriculture et du territoire

Le Conseil d'Administration compte 14 administrateurs, des gens de terrain, représentants des acteurs économiques du territoire. La force de la gouvernance coopérative et mutualiste tient dans la qualité des femmes et des hommes élus dans un Conseil resserré pour décider. Le Crédit Agricole Centre-est est attentif à sa gouvernance pour légitimer ce modèle conformément aux exigences des régulateurs européens.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Centre-est est composé comme suit :

M Pascal DESAMAIS	Président
Mme Danièle BEAUDOT	Vice-président
M ANGELOT Eric	Vice-président
M Hubert JANIN	Secrétaire
M Sébastien FIERIMONTE	Administrateur
M Jérôme MARGET	Administrateur
M Didier LAPOSTOLET	Administrateur
Mme Martine RAPHY	Administratrice
Mme Anne VIGNAT DUCRET	Administratrice
Mme Véronique DE GUELLIS	Administratrice
M Gilles DUMOULIN	Administrateur
Mme Cécile MARTELIN	Administratrice
M Olivier BOSSE PLATIERE	Administrateur
Mme Catherine LOTTE	Administratrice

Relations du Conseil avec les instances de direction

La première expression de la relation entre le Conseil d'administration et la Direction générale est constituée par les contacts réguliers et nombreux entre le Président et le Directeur général.

Les membres de la Direction ont des échanges fréquents avec le Conseil qui souligne la facilité d'accès à l'information et aux dirigeants dans l'évaluation annuelle de son fonctionnement.

La politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration du Crédit Agricole Centre-est

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, un Comité des nominations a été créé au sein du Crédit Agricole Centre-est. Ce comité est composé de 3 administrateurs membres du Conseil d'Administration. Il contribue à l'élaboration de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Comité des nominations recommande au Conseil d'Administration un plan de formation annuel pour ses membres. Un bilan des formations suivies par les administrateurs est réalisé chaque année.

Par ailleurs, bien que les textes actuels relatifs à la féminisation des conseils ne couvrent pas le monde des coopératives, dans un souci de représentativité de la société et de l'équilibre des genres, le Comité des nominations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est a fixé en 2016 des objectifs en la matière, souhaitant augmenter la part des femmes au sein du Conseil (soit un objectif de 30% d'administrateurs de chaque genre en 2018 et 40% d'administrateurs de chaque genre en 2020).

L'objectif a été atteint dès 2018 et est toujours d'actualité en 2022 avec 42% de femmes au Conseil d'Administration.

Comité des Risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration d'appétit pour le risque élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration fait le lien entre le cadre stratégique global de l'entreprise, le processus budgétaire et les risques que la Caisse régionale encourt et consent à prendre.

Pour l'année 2022, celle-ci a été discutée et validée le 21 janvier 2022 par le Conseil d'Administration.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale et le système de délégations ;
- L'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés
- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informations et cyber-rigoureux.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est en cohérence avec son Projet d'Entreprise et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances et Risques.

La déclaration d'appétence au risque vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience, en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- Améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétence qui s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs. Ce tableau de bord reporte une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans les stratégies risques ; il est présenté trimestriellement au Comité des risques.

4.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par:

- **Probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **Valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **Pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **Expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **Facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **Pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **Emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **Ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit *via* un compte de correction de valeur ;
- **Evaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

INFORMATIONS QUALITATIVES GÉNÉRALES SUR LE RISQUE DE CRÉDIT (EU CRA)

Profil de risque global

L'activité de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est centrée sur l'activité Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent.

Le profil de risque de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques puis exposé en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance dont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Risque de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Gestion du risque de crédit

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le

cadre du système de délégation en vigueur. Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie.

Mécanismes de réduction du risque

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissement d'espèces.

Les crédits consentis par la caisse régionale sont globalement assortis de garanties. La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

Fonction Risque et contrôle permanent

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe du Crédit Agricole S.A, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, de Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques Groupe et les filiales, et divers Comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale du Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein des Comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise des risques juridiques, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

4.2.1 Expositions en défaut et ajustements de valeur

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

31/12/2022		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation	
			Dont en défaut	Dont dépréciées					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	161 344	254 232	252 972	252 972	(10 609)	(68 802)	182 451	71 589
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	-	173	173	173	-	(34)	-	-
040	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	3 576	4 508	4 508	4 508	(133)	(2 490)	4 252	1 444
060	Entreprises non financières	89 493	195 140	195 123	195 123	(6 005)	(47 028)	94 285	42 234
070	Ménages	68 275	54 411	53 168	53 168	(4 471)	(19 250)	83 914	27 911
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêt donnés	2 962	2 588	2 588	2 588	(122)	-	539	220
100	Total	164 306	256 820	255 560	255 560	(10 731)	(68 802)	182 990	71 809

QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CQ2 « Qualité de la restructuration.

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR JOURS DE RETARD (CQ3)

31/12/2022

		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	2 191 153	2 191 153	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	32 280 853	32 250 761	30 092	681 034	402 680	40 015	41 870	43 419	74 074	28 518	50 458	679 773
020	<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	<i>Administrations publiques</i>	940 617	940 617	-	889	889	-	-	-	-	-	-	889
040	<i>Établissements de crédit</i>	3 737 745	3 737 745	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
050	<i>Autres entreprises financières</i>	977 911	976 336	1 575	17 300	5 774	821	3 538	1 089	5 499	217	362	17 300
060	<i>Entreprises non financières</i>	6 817 471	6 811 908	5 563	407 949	284 185	18 841	16 871	21 924	31 408	15 420	19 300	407 931
070	<i>Dont PME</i>	6 328 184	6 322 621	5 563	391 757	274 755	16 770	16 871	21 638	27 042	15 383	19 298	391 739
080	<i>Ménages</i>	19 807 109	19 784 155	22 954	254 896	111 832	20 353	21 461	20 406	37 167	12 881	30 796	253 653
090	Titres de créance	2 164 488	2 164 488	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
100	<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	<i>Administrations publiques</i>	986 267	986 267	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
120	<i>Établissements de crédit</i>	212 161	212 161	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
130	<i>Autres entreprises financières</i>	781 549	781 549	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
140	<i>Entreprises non financières</i>	184 511	184 511	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
150	Expositions hors bilan	16 714 945			26 161								26 161

31/12/2022

		Valeur comptable brute / Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
		Pas en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut	
<i>(en milliers d'euros)</i>													
160	Banques centrales	-			-							-	
170	Administrations publiques	143 532			-							-	
180	Établissements de crédit	12 543 125			-							-	
190	Autres entreprises financières	295 000			1 274							1 274	
200	Entreprises non financières	2 270 890			18 087							18 087	
210	Ménages	1 462 398			6 800							6 800	
220	Total	53 351 439	36 606 402	30 092	707 195	402 680	40 015	41 870	43 419	74 074	28 518	50 458	705 934

QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

31/12/2022		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation				
			Dont en défaut					
(en milliers d'euros)								
010	Expositions au bilan	35 126 375	681 034	679 773	34 298 252	(464 267)		-
	Albanie	-	105	-	-	105		-
	Autriche	-	619	-	-	619		-
020	France	34 457 220	667 114	665 853	33 679 841	(454 524)		-
	Suisse	375 749	11 772	11 772	375 749	(8 315)		-
	Ukraine	325	-	-	325	-		-
	Danemark	1 064	-	-	1 064	-		-
	Espagne	3 904	5	5	3 904	(4)		-
	Finlande	2 280	-	-	2 280	(2)		-
	Allemagne	11 991	-	-	11 991	(35)		-
030	Royaume uni	10 408	111	111	10 408	(66)		-
040	Pays-Bas	8 238	-	-	8 238	(7)		-
050	Luxembourg	162 438	-	-	133 209	(49)		-
060	Suede	3 927	16	16	3 927	(13)		-
070	Autres pays	-	-	-	-	-		-
080	Expositions hors bilan	16 741 106	26 161	26 161		36 151		
090	France	16 724 443	26 160	26 160		36 136		
090	Monaco	1	-	-		-		
100	Royaume uni	451	-	-		-		
110	Japon	5	-	-		-		
120	Luxembourg	12	-	-		-		
130	Etats-Unis	488	-	-		-		
140	Autres pays	-	-	-		-		
150	Total	51 867 481	707 195	705 934	34 298 252	(464 267)	36 151	-

QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

31/12/2022		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes			Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
			Dont en défaut				
<i>(en milliers d'euros)</i>							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	980 424	22 785	22 783	980 424	(35 900)	-
020	Industries extractives	5 558	-	-	5 558	(20)	-
030	Industrie manufacturière	438 412	35 272	35 272	438 412	(23 307)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	224 218	4 292	4 292	224 218	(3 368)	-
050	Production et distribution d'eau	49 328	3 780	3 780	49 328	(3 296)	-
060	Construction	390 230	23 662	23 662	390 230	(19 189)	-
070	Commerce	836 342	52 722	52 722	836 342	(38 809)	-
080	Transport et stockage	95 543	2 143	2 143	95 543	(2 576)	-
090	Hébergement et restauration	168 388	9 940	9 926	168 388	(12 228)	-
100	Information et communication	44 659	3 597	3 597	44 659	(1 588)	-
110	Activités financières et d'assurance	94 338	6 918	6 918	94 338	(3 906)	-
120	Activités immobilières	2 489 279	84 556	84 554	2 489 279	(52 115)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	817 899	31 599	31 599	817 899	(29 656)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	197 540	6 653	6 653	197 540	(5 821)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	120 696	-	-	120 696	(94)	-
160	Enseignement	13 455	814	814	13 455	(420)	-
170	Santé humaine et action sociale	175 733	110 629	110 629	175 733	(11 850)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	49 488	5 141	5 141	49 488	(3 115)	-
190	Autres services	33 890	3 446	3 446	33 890	(2 895)	-
200	Total	7 225 420	407 949	407 931	7 225 420	(250 153)	-

EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances ».

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

31/12/2022

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
(en milliers d'euros)																
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	2 191 153	2 191 153	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	32 280 853	29 821 057	2 459 796	681 034	1 261	679 773	(178 864)	(64 313)	(114 551)	(284 761)	(27)	(284 734)	-	20 997 537	183 998
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	940 617	931 286	9 331	889	-	889	(573)	(430)	(143)	(132)	-	(132)	-	954	-
040	Établissements de crédit	3 737 745	3 737 745	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	977 911	897 986	79 925	17 300	-	17 300	(10 413)	(6 407)	(4 006)	(11 977)	-	(11 977)	-	299 511	3 625
060	Entreprises non financières	6 817 471	5 931 735	885 736	407 949	18	407 931	(92 031)	(38 697)	(53 334)	(158 122)	-	(158 122)	-	3 400 972	72 496
070	Dont PME	6 328 184	5 530 401	797 783	391 757	18	391 739	(87 872)	(37 308)	(50 564)	(147 910)	-	(147 910)	-	3 212 156	67 253
080	Ménages	19 807 109	18 322 305	1 484 804	254 896	1 243	253 653	(75 847)	(18 779)	(57 068)	(114 530)	(27)	(114 503)	-	17 296 100	107 877
090	Titres de créance	2 164 488	1 336 365	-	-	-	-	(642)	(642)	-	-	-	-	-	11 667	-
100	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	Administrations publiques	986 267	986 267	-	-	-	-	(579)	(579)	-	-	-	-	-	11 667	-
120	Établissements de crédit	212 161	212 161	-	-	-	-	(45)	(45)	-	-	-	-	-	-	-
130	Autres entreprises financières	781 549	1 827	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-

31/12/2022

		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes - Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3				
<i>(en milliers d'euros)</i>																
140	Entreprises non financières	184 511	136 110	-	-	-	-	(17)	(17)	-	-	-	-	-	-	-
150	Expositions hors bilan	16 714 945	16 553 158	161 787	26 161	-	26 161	(23 434)	(11 042)	(12 392)	(12 717)	-	(12 717)	-	534 009	4 963
160	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
170	Administrations publiques	143 532	141 920	1 612	-	-	-	(150)	(49)	(101)	-	-	-	-	-	-
180	Établissements de crédit	12 543 125	12 543 125	-	-	-	-	(4)	(4)	-	-	-	-	-	-	-
190	Autres entreprises financières	295 000	286 004	8 996	1 274	-	1 274	(2 329)	(1 991)	(338)	-	-	-	-	11 487	-
200	Entreprises non financières	2 270 890	2 159 594	111 296	18 087	-	18 087	(16 906)	(6 929)	(9 977)	(12 410)	-	(12 410)	-	141 695	727
210	Ménages	1 462 398	1 422 515	39 883	6 800	-	6 800	(4 045)	(2 069)	(1 976)	(307)	-	(307)	-	380 827	4 236
220	Total	53 351 439	49 901 733	2 621 583	707 195	1 261	705 934	(202 940)	(75 997)	(126 943)	(297 478)	(27)	(297 451)	-	21 543 213	188 961

MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

31/12/2022		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
1	Prêts et avances	-	3 963 101	12 579 010	15 820 795	135 356	32 498 262
2	Titres de créance	-	87 418	852 224	430 805	793 399	2 163 846
3	Total	-	4 050 519	13 431 234	16 251 600	928 755	34 662 108

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

31/12/2022		Valeur comptable brute
<i>(en milliers d'euros)</i>		
010	Stock initial de prêts et avances non performants	452 047
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	382 434
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(153 447)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	681 034

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumules correspondants »

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ7)

31/12/2022		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
<i>(en milliers d'euros)</i>			
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
020	Autre que PP&E	743	-
030	<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	743	-
040	<i>Biens immobiliers commerciaux</i>	-	-
050	<i>Biens meubles (automobiles, navires, etc.)</i>	-	-
060	<i>Actions et titres de créance</i>	-	-
070	<i>Autres sûretés</i>	-	-
080	Total	743	-

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EU CRB)

- Expositions en souffrance, dépréciées, en défaut, voir chapitre 4 « comptes consolidés », partie « notes annexes aux comptes consolidés », note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ;
- A noter que le groupe Crédit Agricole ne déclare pas d'expositions en souffrance de plus de 90 jours non considérées comme dépréciées ;
- Les méthodes de détermination des ajustements pour risque de crédit général et spécifique font l'objet d'une description dans chapitre Gestion des risques du RFA section IV « Application de la norme IFRS 9 » traitant notamment de la détermination des montants de pertes attendues ;
- Concernant les expositions restructurées, la définition est donnée au chapitre 4 « Comptes consolidés », note annexe 1, section « Restructuration pour cause de difficultés financière ».

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ8)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période »

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EU CRB)

RISQUE DE CREDIT

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de roll out du Groupe sont la validation en méthode IRB des portefeuilles "Entreprises" des Caisses Régionales du Crédit Agricole (CRCA) avec effet au 1er octobre 2014, ainsi que l'autorisation émise par la BCE en juillet 2021 d'utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et

d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations de rachat à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de roll out), les travaux sur le déploiement de l'approche IRB se poursuivent. Une actualisation du plan de roll out est adressée annuellement à l'autorité compétente. En outre, en application de l'article 150 du règlement délégué (UE) N° 575/2013 du 26 juin 2013 modifié relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, un dossier de demande d'autorisation pour le recours à l'utilisation partielle permanente (UPP) de l'approche standard sur certains périmètres du groupe Crédit Agricole a été transmis à la BCE en 2021.

4.2.2 Expositions en approche standard

EXIGENCES QUALITATIVES EN MATIÈRE DE PUBLICATION DES MODÈLES STANDARDISÉS (EU CRD)

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" et "Établissements", le groupe Crédit Agricole a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de plusieurs agences de notation : S&P, Moody's, Fitch, Cerved et BdF.

Ainsi, lorsque l'évaluation de crédit de la contrepartie par l'agence de notation est connue, elle est utilisée pour déterminer la pondération applicable. S'agissant des contreparties des catégories d'exposition « Etablissements » ou « Entreprises » dont l'évaluation de crédit n'est pas connue, la pondération retenue est déterminée en tenant compte de l'évaluation de crédit de la juridiction de l'administration centrale dans laquelle est constituée cette contrepartie, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 du règlement précité.

S'agissant des expositions sur instruments de dette du portefeuille bancaire, la règle retenue consiste à appliquer le taux de pondération de l'émetteur. Ce taux est déterminé selon les règles décrites dans le paragraphe précédent.

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EU CR4)

31/12/2022		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWA et densité des RWA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWA	Densité des RWA (%)
Catégories d'expositions							
<i>(en milliers d'euros)</i>							
1	Administrations centrales ou banques centrales	107 573	-	107 573	-	5 025	4,67%
2	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	0,00%
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	0,00%
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00%
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
6	Établissements	102 966	8 770	102 966	8 770	5 811	5,20%
7	Entreprises	159 588	439 428	159 588	439 428	599 017	100,00%
8	Clientèle de détail	1 749	36 671	1 749	36 671	28 004	72,89%
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	0,00%
10	Expositions en défaut	56 740	-	56 740	-	85 023	149,85%
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	0,00%
12	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0,00%
14	Organismes de placement collectif	506 501	-	506 501	-	224 576	44,34%
15	Actions	25 387	-	25 387	-	25 387	100,00%
16	Autres éléments	1 091 288	4	1 091 288	4	931 965	85,40%
17	Total	2 051 793	484 873	2 051 793	484 873	1 904 808	75,09%

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

31/12/2022		Pondération de risque														Total	Dont non notées		
		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%			Autres	
Catégories d'expositions (en milliers d'euros)																			
1	Administrations centrales ou banques centrales	105 563	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 010	-	-	-	-	107 573	107 573
2	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Établissements	82 681	-	-	-	29 055	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	111 736	111 736
7	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	599 017	-	-	-	-	-	-	-	599 017	599 017
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	38 420	-	-	-	-	-	-	-	-	38 420	38 420
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	174	56 566	-	-	-	-	-	-	56 740	56 740
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Parts ou actions d'organismes de placement collectif	165 506	-	2	2 061	80 082	-	122 250	-	-	123 714	12 505	-	-	381	-	-	506 501	454 324
15	Expositions sous forme d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	25 387	-	-	-	-	-	-	-	25 387	25 387
16	Autres éléments	112 095	-	-	-	59 040	-	-	-	920 157	-	-	-	-	-	-	-	1 091 292	1 091 292
17	Total	465 845	-	2	2 061	168 177	-	122 250	-	38 420	1 668 449	69 071	2 010	-	381	-	-	2 536 666	2 484 489

Les expositions sur les classes d'actifs « Administrations centrales et banques centrales » et « Banques » (établissements) traitées en approche standard bénéficient majoritairement de l'application d'un coefficient de pondération de 0% fin 2021 comme à fin 2020. Cela reflète la qualité des activités réalisées avec ces types de contreparties.

4.2.3 Qualité des expositions en approche notations internes

PUBLICATION DES INFORMATIONS QUALITATIVES EXIGIBLES ASSOCIÉES À L'APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (EU CRE)

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et Banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits renouvelables, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de

pertes constitués en interne par le groupe Crédit Agricole. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("RUN") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du groupe Crédit Agricole.

Pour la Clientèle de détail, suite au changement de la définition interne du défaut en lien avec les nouvelles orientations de l'EBA, la définition du défaut s'applique désormais également uniquement au niveau du débiteur. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques...).

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des Risques Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par le groupe Crédit Agricole. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notations internes avancées", une perte en cas de défaut (Loss Given Default, ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients de la catégorie Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

Conformément aux procédures internes de validation des modèles, l'ensemble des modèles internes utilisés dans le groupe Crédit Agricole pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit fait l'objet d'une présentation au Comité des Normes et Modèles (CNM) pour approbation, après une revue indépendante menée par la fonction de Validation interne du Groupe. Ce processus de validation interne précède la demande d'autorisation formulée auprès de la BCE en vue d'une validation formelle par cette dernière.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

En application de l'article 189 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié, une synthèse annuelle du fonctionnement du système de notation est présentée aux organes de direction (Comité des Risques de Crédit Agricole S.A. et Comité des Risques Groupe). Cette présentation intègre les conclusions générales des processus de revue indépendante et de validation des modèles internes.

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Gestion des risques – Risque de Crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	1 284 683	33 169	30,78%	1 654 278	0,00%	-	45,00%	2.5	3 476	0,21%	2	(378)
	0,00 à <0,10	1 284 683	33 169	30,78%	1 654 278	0,00%	-	45,00%	2.5	3 476	0,21%	2	(378)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	7 808	292	75,00%	8 027	0,45%	-	45,00%	2.5	5 642	70,30%	16	(67)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	414	-	0,00%	414	1,31%	-	45,00%	2.5	440	1.06193	2	(1)
	0,75 à <1,75	414	-	0,00%	414	1,31%	-	45,00%	2.5	440	1.06193	2	(1)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 292 905	33 461	31,17%	1 662 719	0,00%	-	45,00%	2.5	9 558	0,58%	21	(446)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	6 963 447	213 062	38,34%	7 150 620	0,03%	-	7,88%	2.5	195 017	2,73%	174	(801)
	0,00 à <0,10	6 963 447	213 062	38,34%	7 150 620	0,03%	-	7,88%	2.5	195 017	2,73%	174	(801)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	7 595	1 000	50,00%	8 095	0,16%	-	45,00%	2.5	3 330	41,13%	6	(9)
	0,25 à <0,50	900	202	61,42%	1 024	0,32%	-	45,00%	2.5	605	59,06%	1	(1)
	0,50 à <0,75	6 384	1 170	23,29%	6 657	0,60%	-	45,00%	2.5	5 324	79,98%	18	(41)
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	402	82	50,00%	443	13,03%	-	45,00%	2.5	1 143	258,00%	26	(6)
	10 à <20	344	82	50,00%	386	12,00%	-	45,00%	2.5	998	258,82%	21	(5)
	20 à <30	57	-	0,00%	57	19,99%	-	44,99%	2.5	145	252,51%	5	(1)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
Sous-total (catégorie d'expositions)	6 978 727	215 517	38,34%	7 166 838	0,03%	-	7,96%	2.5	205 418	2,87%	225	(859)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	991 498	465 634	77,37%	1 383 065	0,06%	-	45,32%	2.5	319 189	23,08%	382	(570)
	0,00 à <0,10	790 430	251 897	75,38%	954 476	0,04%	-	45,89%	2.5	169 966	17,81%	154	(297)
	0,10 à <0,15	201 069	213 737	79,71%	428 589	0,12%	-	44,04%	2.5	149 224	34,82%	228	(273)
	0,15 à <0,25	29 698	1	74,71%	29 699	0,16%	-	45,00%	2.5	12 216	41,13%	21	(19)
	0,25 à <0,50	985 752	502 416	71,16%	1 288 923	0,36%	-	44,36%	2.5	802 576	62,27%	2 046	(6 390)
	0,50 à <0,75	7 718	6 309	75,00%	12 450	0,60%	-	45,00%	2.5	10 068	80,87%	34	(28)
	0,75 à <2,50	626 518	215 209	73,19%	683 410	1,04%	-	44,35%	2.5	659 225	96,46%	3 135	(13 177)
	0,75 à <1,75	609 508	199 327	72,93%	655 527	1,00%	-	44,33%	2.5	625 666	95,45%	2 894	(11 448)
	1,75 à <2,5	17 010	15 883	76,48%	27 883	1,92%	-	45,00%	2.5	33 559	120,35%	241	(1 729)
	2,50 à <10,00	324 562	62 433	82,00%	304 506	3,61%	-	43,40%	2.5	420 391	138,06%	4 768	(14 732)
	2,5 à <5	303 252	59 868	82,31%	289 510	3,38%	-	43,36%	2.5	392 558	135,59%	4 233	(13 778)
	5 à <10	21 310	2 565	74,87%	14 997	8,07%	-	44,18%	2.5	27 833	185,60%	535	(954)
	10,00 à <100,00	14 553	21 012	75,04%	25 809	20,00%	-	44,74%	2.5	70 034	271,36%	2 308	(301)
	10 à <20	4 894	-	0,00%	1 718	15,00%	-	45,00%	2.5	4 034	234,83%	116	(112)
	20 à <30	9 659	21 012	75,04%	24 091	20,36%	-	44,72%	2.5	66 000	273,96%	2 192	(188)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	177 397	5 573	95,63%	161 362	100,00%	-	44,72%	2.5	-	0,00%	72 154	(42 888)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	3 157 696	1 278 587	74,48%	3 889 224	4,89%	-	44,65%	2.5	2 293 701	58,98%	84 848	(78 105)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - financement spécialisé	0,00 à <0,15	15 846	1 470	50,00%	16 581	0,06%	-	45,00%	2.5	3 853	23,24%	4	(6)
	0,00 à <0,10	15 846	1 470	50,00%	16 581	0,06%	-	45,00%	2.5	3 853	23,24%	4	(6)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	27 343	3 122	75,00%	29 684	0,16%	-	44,39%	2.5	12 044	40,57%	21	(27)
	0,25 à <0,50	30 759	8 238	66,53%	36 239	0,30%	-	45,00%	2.5	20 890	57,64%	49	(47)
	0,50 à <0,75	21 375	11 959	75,00%	30 344	0,60%	-	43,15%	2.5	23 274	76,70%	79	(61)
	0,75 à <2,50	15 000	2 389	75,00%	16 792	0,91%	-	45,00%	2.5	15 694	93,46%	69	(51)
	0,75 à <1,75	15 000	2 389	75,00%	16 792	0,91%	-	45,00%	2.5	15 694	93,46%	69	(51)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	1 551	-	75,00%	1 551	3,00%	-	45,00%	2.5	2 111	136,14%	21	(19)
	2,5 à <5	1 551	-	75,00%	1 551	3,00%	-	45,00%	2.5	2 111	136,14%	21	(19)
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)	111 874	27 177	71,08%	131 192	0,42%	-	44,43%	2.5	77 865	59,35%	243	(212)	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Petites ou moyennes entreprises	0,00 à <0,15	98 008	15 934	66,88%	105 286	0,10%	-	43,71%	2.5	21 821	20,73%	47	(400)
	0,00 à <0,10	25 125	1 664	69,62%	26 283	0,04%	-	43,05%	2.5	3 160	12,02%	4	(10)
	0,10 à <0,15	72 883	14 270	66,56%	79 003	0,12%	-	43,93%	2.5	18 660	23,62%	43	(390)
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	505 573	164 130	67,37%	588 594	0,39%	-	43,18%	2.5	250 979	42,64%	995	(3 129)
	0,50 à <0,75	6 993	420	75,00%	6 977	0,60%	-	45,00%	2.5	4 522	64,81%	19	(182)
	0,75 à <2,50	789 213	140 269	71,53%	776 907	1,11%	-	43,19%	2.5	493 401	63,51%	3 734	(12 547)
	0,75 à <1,75	781 637	139 558	71,49%	769 391	1,10%	-	43,17%	2.5	487 250	63,33%	3 669	(12 061)
	1,75 à <2,5	7 576	710	78,31%	7 516	1,93%	-	45,24%	2.5	6 152	81,85%	65	(486)
	2,50 à <10,00	278 731	50 186	73,75%	254 047	4,05%	-	43,09%	2.5	229 012	90,15%	4 445	(8 442)
	2,5 à <5	230 669	39 396	72,44%	213 191	3,29%	-	43,08%	2.5	182 977	85,83%	3 028	(5 225)
	5 à <10	48 062	10 790	78,53%	40 856	8,03%	-	43,17%	2.5	46 035	112,68%	1 417	(3 217)
	10,00 à <100,00	47 130	4 325	79,27%	36 354	19,97%	-	42,86%	2.5	56 137	154,42%	3 103	(1 968)
	10 à <20	13 964	333	52,59%	9 315	15,00%	-	44,62%	2.5	13 932	149,56%	623	(773)
	20 à <30	33 165	3 992	81,50%	27 039	21,68%	-	42,26%	2.5	42 204	156,09%	2 480	(1 195)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	95 915	15 216	93,99%	85 909	100,00%	-	43,62%	2.5	-	0,00%	37 475	(58 616)
	Sous-total (catégorie d'expositions)	1 821 562	390 479	70,84%	1 854 073	6,18%	-	43,22%	2.5	1 055 872	56,95%	49 818	(85 284)
Total (toutes catégories d'expositions)	13 362 765	1 945 222	68,95%	14 704 046		-		2.5	3 642 414	24,77%	135 154	(164 906)	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions	
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	-	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ETABLISSEMENTS

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES- FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	
Sous-total (catégorie d'expositions)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - PETITES OU MOYENNES ENTREPRISES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Petites ou moyennes entreprises	0,00 à <0,15	54 231	1 633	75,00%	55 456	0,13%	-	44,70%	2.5	13 768	24,83%	32	(58)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	54 231	1 633	75,00%	55 456	0,13%	-	44,70%	2.5	13 768	24,83%	32	(58)
	0,15 à <0,25	79 103	4 320	75,00%	82 343	0,22%	-	44,56%	2.5	28 358	34,44%	80	(213)
	0,25 à <0,50	92 677	4 711	75,00%	96 215	0,37%	-	44,68%	2.5	42 082	43,74%	159	(697)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	138 548	6 145	75,00%	143 180	1,31%	-	44,76%	2.5	102 774	71,78%	841	(3 123)
	0,75 à <1,75	111 329	3 213	75,00%	113 744	1,12%	-	44,77%	2.5	79 081	69,53%	572	(1 926)
	1,75 à <2,5	27 219	2 932	75,00%	29 436	2,04%	-	44,70%	2.5	23 693	80,49%	268	(1 197)
	2,50 à <10,00	64 905	1 732	76,06%	66 232	5,30%	-	44,59%	2.5	75 566	114,09%	1 567	(4 867)
	2,5 à <5	36 478	560	75,00%	36 908	3,80%	-	44,46%	2.5	38 105	1.03244	624	(2 247)
	5 à <10	28 426	1 172	76,56%	29 324	7,18%	-	44,74%	2.5	37 461	1.2775	943	(2 620)
	10,00 à <100,00	20 903	711	75,00%	21 474	27,23%	-	44,68%	2.5	33 118	154,22%	2 611	(1 864)
	10 à <20	13 596	707	75,00%	14 159	13,91%	-	44,87%	2.5	21 706	153,30%	885	(1 152)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	7 307	4	75,00%	7 315	52,99%	-	44,33%	2.5	11 412	156,01%	1 726	(711)
	100,00 (défaut)	10 414	13	75,04%	10 424	100,00%	-	45,00%	2.5	1 858	17,82%	4 691	(6 233)
	Sous-total (catégorie d'expositions)	460 781	19 265	75,10%	475 325	4,68%	-	44,68%	2.5	297 524	62,59%	9 981	(17 054)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - EXPOSITIONS RENOUVELABLES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	7 505	169 925	199,20%	346 009	0,06%	-	28,98%	1,00	4 217	1,22%	62	(55)
	0,00 à <0,10	3 181	119 783	192,74%	234 052	0,04%	-	28,85%	1,00	1 913	0,82%	26	(19)
	0,10 à <0,15	4 325	50 142	214,65%	111 958	0,11%	-	29,25%	1,00	2 304	2,06%	36	(36)
	0,15 à <0,25	4 354	27 966	223,87%	66 963	0,22%	-	29,19%	1,00	2 391	3,57%	43	(49)
	0,25 à <0,50	3 689	17 597	235,73%	45 174	0,40%	-	29,27%	1,00	2 625	5,81%	52	(62)
	0,50 à <0,75	3 710	10 476	250,28%	29 929	0,73%	-	29,01%	1,00	2 787	9,31%	63	(72)
	0,75 à <2,50	8 400	16 676	275,98%	54 426	1,56%	-	29,19%	1,00	9 041	16,61%	248	(289)
	0,75 à <1,75	8 316	16 351	276,41%	53 515	1,55%	-	29,19%	1,00	8 854	16,55%	242	(282)
	1,75 à <2,5	85	325	254,42%	911	2,04%	-	29,42%	1,00	187	20,51%	5	(7)
	2,50 à <10,00	9 083	9 764	367,88%	45 013	5,38%	-	29,61%	1,00	17 870	39,70%	718	(586)
	2,5 à <5	6 294	7 588	351,42%	32 963	4,28%	-	29,60%	1,00	11 435	34,69%	417	(346)
	5 à <10	2 789	2 176	425,27%	12 050	8,41%	-	29,66%	1,00	6 435	53,41%	301	(241)
	10,00 à <100,00	2 183	1 356	464,05%	8 498	17,82%	-	29,67%	1,00	6 560	77,19%	450	(295)
	10 à <20	1 864	1 139	481,65%	7 371	15,64%	-	29,65%	1,00	5 487	74,44%	342	(240)
	20 à <30	250	100	447,44%	701	29,05%	-	29,62%	1,00	655	93,56%	60	(28)
	30,00 à <100,00	69	116	305,45%	426	37,09%	-	30,08%	1,00	418	97,92%	48	(27)
100,00 (défaut)	341	458	0,01%	341	100,00%	-	35,20%	1,00	59	17,23%	120	(166)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	39 266	254 217	219,12%	596 353	0,99%	-	29,11%	1,00	45 548	7,64%	1 756	(1 573)	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL - NON - PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - non - PME	0,00 à <0,15	1 360 752	174 229	171,39%	1 660 290	0,07%	-	20,67%	1,00	66 104	3,98%	234	(354)
	0,00 à <0,10	833 497	113 507	179,35%	1 037 455	0,04%	-	20,07%	1,00	27 114	2,61%	82	(116)
	0,10 à <0,15	527 255	60 722	156,52%	622 835	0,11%	-	21,68%	1,00	38 990	6,26%	152	(238)
	0,15 à <0,25	625 144	54 316	159,82%	712 535	0,22%	-	23,31%	1,00	76 447	10,73%	364	(537)
	0,25 à <0,50	291 410	29 235	149,80%	335 920	0,40%	-	23,16%	1,00	52 288	15,57%	309	(637)
	0,50 à <0,75	132 343	12 379	150,96%	151 794	0,73%	-	24,97%	1,00	35 630	23,47%	277	(516)
	0,75 à <2,50	221 641	20 960	153,77%	256 376	1,49%	-	23,89%	1,00	76 717	29,92%	926	(2 293)
	0,75 à <1,75	216 459	20 519	153,08%	250 346	1,47%	-	23,93%	1,00	74 878	29,91%	899	(2 219)
	1,75 à <2,5	5 182	441	185,62%	6 030	2,04%	-	22,03%	1,00	1 839	30,50%	27	(74)
	2,50 à <10,00	117 134	7 982	148,77%	135 114	5,11%	-	24,95%	1,00	53 514	39,61%	1 738	(3 154)
	2,5 à <5	90 664	7 128	145,93%	105 157	4,20%	-	24,79%	1,00	40 457	38,47%	1 100	(2 059)
	5 à <10	26 470	854	172,51%	29 957	8,30%	-	25,53%	1,00	13 057	43,58%	638	(1 095)
	10,00 à <100,00	22 911	773	160,85%	31 447	20,44%	-	27,10%	1,00	19 793	62,94%	1 792	(1 681)
	10 à <20	17 953	688	157,08%	22 207	15,73%	-	26,22%	1,00	12 485	56,22%	914	(1 171)
	20 à <30	3 397	58	158,24%	7 535	29,05%	-	28,90%	1,00	5 901	78,31%	633	(334)
	30,00 à <100,00	1 561	27	264,28%	1 705	43,67%	-	30,67%	1,00	1 407	82,52%	245	(176)
100,00 (défaut)	67 740	813	0,01%	67 740	100,00%	-	50,44%	1,00	14 695	21,69%	34 164	(37 926)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	2 839 074	300 687	164,04%	3 351 216	2,69%	-	22,76%	1,00	395 186	11,79%	39 804	(47 098)	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - AUTRES EXPOSITIONS SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL – PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Autres expositions sur la clientèle de détail - PME	0,00 à <0,15	230 783	46 374	137,12%	294 410	0,13%	-	26,63%	1,00	19 148	6,50%	102	(250)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	230 783	46 374	137,12%	294 410	0,13%	-	26,63%	1,00	19 148	6,50%	102	(250)
	0,15 à <0,25	551 850	109 206	156,61%	723 024	0,20%	-	21,11%	1,00	51 643	7,14%	318	(1 508)
	0,25 à <0,50	718 873	117 489	151,82%	897 678	0,37%	-	20,43%	1,00	91 093	10,15%	697	(4 321)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	649 192	94 513	149,94%	792 853	1,22%	-	26,84%	1,00	181 092	22,84%	2 460	(12 647)
	0,75 à <1,75	535 337	78 248	143,24%	648 440	1,03%	-	30,07%	1,00	162 276	25,03%	2 096	(8 021)
	1,75 à <2,5	113 855	16 265	182,14%	144 413	2,04%	-	12,35%	1,00	18 816	13,03%	364	(4 626)
	2,50 à <10,00	325 691	44 915	167,06%	404 777	5,42%	-	30,61%	1,00	150 974	37,30%	6 779	(20 389)
	2,5 à <5	174 681	26 180	158,35%	217 409	3,80%	-	34,28%	1,00	87 226	40,12%	2 832	(7 669)
	5 à <10	151 010	18 735	179,24%	187 368	7,30%	-	26,36%	1,00	63 748	34,02%	3 948	(12 720)
	10,00 à <100,00	86 004	5 691	190,08%	104 760	19,26%	-	28,08%	1,00	52 229	49,86%	6 042	(12 571)
	10 à <20	77 247	4 457	209,15%	91 675	16,62%	-	27,33%	1,00	42 893	46,79%	4 388	(11 086)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	8 757	1 234	121,20%	13 085	37,81%	-	33,33%	1,00	9 336	71,35%	1 654	(1 485)
100,00 (défaut)	103 732	6 749	0,01%	103 734	100,00%	-	62,30%	1,00	25 081	24,18%	64 628	(64 170)	
Sous-total (catégorie d'expositions)	2 666 124	424 937	150,74%	3 321 236	4,84%	-	25,45%	1,00	571 260	17,20%	81 026	(115 856)	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS DES PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail - Expositions garanties par des biens immobiliers des PME	0,00 à <0,15	92 589	3 636	100,00%	96 225	0,13%	-	23,21%	1,00	5 279	5,49%	29	(73)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	92 589	3 636	100,00%	96 225	0,13%	-	23,21%	1,00	5 279	5,49%	29	(73)
	0,15 à <0,25	134 236	2 114	100,00%	136 350	0,21%	-	25,16%	1,00	11 861	8,70%	74	(207)
	0,25 à <0,50	195 208	4 982	100,00%	200 190	0,39%	-	26,00%	1,00	27 853	13,91%	205	(840)
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	184 522	9 026	100,00%	193 548	1,13%	-	26,80%	1,00	55 396	28,62%	571	(2 643)
	0,75 à <1,75	166 472	8 843	100,00%	175 315	1,03%	-	28,01%	1,00	50 938	29,06%	515	(1 898)
	1,75 à <2,5	18 050	183	100,01%	18 232	2,04%	-	15,17%	1,00	4 457	24,45%	56	(745)
	2,50 à <10,00	103 526	3 500	100,00%	107 027	5,35%	-	28,82%	1,00	83 644	78,15%	1 671	(7 124)
	2,5 à <5	61 266	2 735	100,00%	64 001	3,80%	-	30,01%	1,00	44 488	69,51%	730	(2 770)
	5 à <10	42 260	765	100,00%	43 026	7,67%	-	27,06%	1,00	39 156	91,01%	942	(4 354)
	10,00 à <100,00	27 304	1 540	100,00%	28 844	17,01%	-	24,53%	1,00	30 984	1.07418	1 261	(4 687)
	10 à <20	26 382	1 528	100,00%	27 910	16,35%	-	24,31%	1,00	29 640	1.06197	1 155	(4 456)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	922	12	100,08%	934	36,72%	-	30,93%	1,00	1 345	143,90%	106	(231)
	100,00 (défaut)	14 802	-	0,00%	14 802	100,00%	-	58,96%	1,00	3 480	23,51%	8 728	(8 316)
Sous-total (catégorie d'expositions)	752 186	24 798	100,00%	776 985	3,71%	-	26,67%	1,00	218 497	28,12%	12 539	(23 891)	

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS N'APPARTENANT PAS À DES PME

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Garantie par des biens immobiliers n'appartenant pas à des PME	0,00 à <0,15	10 413 409	417 490	100,00%	10 830 901	0,07%	-	15,21%	1,00	298 752	2,76%	1 111	(1 932)
	0,00 à <0,10	6 521 755	246 024	100,00%	6 767 780	0,04%	-	14,49%	1,00	114 570	1,69%	367	(625)
	0,10 à <0,15	3 891 655	171 465	100,00%	4 063 121	0,11%	-	16,42%	1,00	184 182	4,53%	744	(1 307)
	0,15 à <0,25	2 041 543	135 896	100,00%	2 177 440	0,22%	-	17,07%	1,00	170 447	7,83%	813	(2 056)
	0,25 à <0,50	1 263 634	79 254	100,00%	1 342 890	0,40%	-	17,32%	1,00	164 598	12,26%	924	(2 926)
	0,50 à <0,75	561 402	41 899	100,00%	603 301	0,73%	-	18,18%	1,00	118 862	19,70%	801	(2 923)
	0,75 à <2,50	1 104 823	63 438	99,17%	1 167 737	1,45%	-	18,02%	1,00	358 693	30,72%	3 093	(12 289)
	0,75 à <1,75	1 079 513	62 249	99,16%	1 141 239	1,44%	-	18,07%	1,00	349 847	30,66%	3 008	(11 940)
	1,75 à <2,5	25 309	1 189	100,00%	26 498	2,04%	-	15,79%	1,00	8 846	33,38%	85	(348)
	2,50 à <10,00	640 371	34 646	100,00%	675 017	5,10%	-	19,50%	1,00	460 520	68,22%	6 773	(20 803)
	2,5 à <5	491 341	28 253	100,00%	519 595	4,15%	-	19,35%	1,00	321 133	61,81%	4 189	(13 905)
	5 à <10	149 030	6 393	100,00%	155 423	8,26%	-	20,02%	1,00	139 387	89,68%	2 585	(6 898)
	10,00 à <100,00	110 164	4 511	100,00%	114 676	19,62%	-	21,44%	1,00	141 079	123,02%	4 999	(7 036)
	10 à <20	92 005	3 448	100,00%	95 453	16,32%	-	20,97%	1,00	114 195	119,63%	3 265	(5 543)
	20 à <30	7 180	-	0,00%	7 180	29,05%	-	23,95%	1,00	10 741	149,59%	500	(494)
	30,00 à <100,00	10 979	1 064	100,00%	12 042	40,11%	-	23,67%	1,00	16 144	134,06%	1 235	(1 000)
	100,00 (défaut)	158 294	1 029	0,06%	158 295	100,00%	-	36,94%	1,00	33 910	21,42%	58 474	(52 257)
Sous-total (catégorie d'expositions)	16 293 640	778 162	99,80%	17 070 257	1,49%	-	16,32%	1,00	1 746 862	10,23%	76 989	(102 223)	
Total (toutes catégories d'expositions)	23 051 071	1 802 066	139,10%	25 591 372		-		1,03	3 274 878	12,80%	222 095	(307 695)	

PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DE L'APPROCHE STANDARD ET DE L'APPROCHE NI (APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE) (EU CR6-A)

		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	1 303 334	1 426 546	8,94%	90,47%	0,59%
1.1	<i>Dont Administrations régionales ou locales</i>		-	100,00%	0,00%	0,00%
1.2	<i>Dont Entités du secteur public</i>		478 163	8,18%	90,15%	1,67%
2	Établissements	7 061 351	7 244 842	2,90%	97,10%	0,01%
3	Entreprises	6 814 686	7 919 164	10,24%	33,20%	56,56%
3.1	<i>Dont Entreprises — financement spécialisé, à l'exclusion de l'approche de référencement</i>		139 051	0,00%	96,60%	3,40%
3.2	<i>Dont Entreprises — financement spécialisé dans le cadre de l'approche de référencement</i>		-	0,00%	0,00%	0,00%
	<i>Dont PME</i>		2 692 236	0,01%	39,36%	60,64%
4	Clientèle de détail	25 116 046	24 411 657	0,13%	99,85%	0,02%
4.1	<i>dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers PME</i>		776 984	0,00%	100,00%	0,00%
4.2	<i>dont Clientèle de détail — garanties par des biens immobiliers non-PME</i>		17 071 802	0,00%	100,00%	0,00%

		Valeur exposée au risque au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Valeur exposée au risque totale des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (%)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (%)
4.3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>		293 483	0,00%	100,00%	0,00%
4.4	<i>dont Clientèle de détail — autres PME</i>		3 095 746	0,01%	99,86%	0,14%
4.5	<i>dont Clientèle de détail — autres non-PME</i>		3 173 642	0,99%	99,00%	0,01%
5	Actions	-	1 754 600	1,79%	98,22%	0,00%
6	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	1 091 288	100,00%	0,00%	0,00%
7	Total	40 295 417	43 848 097	3,12%	87,34%	9,54%

4.2.4 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (RWA) en notations internes au 31/12/2022

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

31/12/2022		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	3 642 414	3 642 414
2	Administrations centrales et banques centrales	9 558	9 558
3	Établissements	205 418	205 418
4	Entreprises	3 427 438	3 427 438
4.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	1 055 872	1 055 872
4.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	77 865	77 865
5	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	3 274 878	3 274 878
6	Administrations centrales et banques centrales	-	-
7	Établissements	-	-
8	Entreprises	297 524	297 524
8.1	<i>dont Entreprises - PME</i>	297 524	297 524
8.2	<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	-
9	Clientèle de détail	2 977 354	2 977 354
9.1	<i>dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	218 497	218 497
9.2	<i>dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière</i>	1 746 862	1 746 862
9.3	<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	45 548	45 548
9.4	<i>dont Clientèle de détail — PME — Autres</i>	571 260	571 260
9.5	<i>dont Clientèle de détail — non-PME — Autres</i>	395 186	395 186
10	TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)	6 917 293	6 917 293

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

31/12/2022	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expositions	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(en milliers d'euros)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
Administrations centrales et banques centrales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
Établissements	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
Entreprises	475 325	0,00%	21,91%	21,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,17%	0,00%	-	297 524	
<i>dont Entreprises - PME</i>	475 325	0,00%	21,91%	21,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6,17%	0,00%	-	297 524	
<i>dont Entreprises - Financement spécialisé</i>	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
<i>Dont Entreprises - Autres</i>	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	
Clientèle de détail	25 116 047	0,00%	30,57%	30,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	41,55%	0,00%	-	2 977 354	
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME</i>	776 985	0,00%	85,95%	85,95%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,53%	0,00%	-	218 497	
<i>Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME</i>	17 070 257	0,00%	41,07%	41,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	58,54%	0,00%	-	1 746 862	
<i>dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles</i>	596 353	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	45 548	

31/12/2022

Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
(en milliers d'euros)														
dont Clientèle de détail — autres PME	3 321 236	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	12,46%	0,00%	-	571 260
dont Clientèle de détail — autres non-PME	3 351 216	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,76%	0,00%	-	395 186
Total	25 591 372	0,00%	30,41%	30,41%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	40,89%	0,00%	-	3 274 878

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

31/12/2022	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expositions	Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Administrations centrales et banques centrales	1 662 719	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	9 558	
Établissements	7 166 838	0,00%	0,69%	0,00%	0,69%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	205 418	
Entreprises	5 874 489	0,12%	10,19%	6,05%	3,99%	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	3 427 438	
dont Entreprises - PME	1 854 073	0,16%	18,07%	12,04%	5,65%	0,38%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	1 055 872	
dont Entreprises - Financement spécialisé	131 192	0,00%	5,67%	0,00%	5,67%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	77 865	
Dont Entreprises - Autres	3 889 224	0,11%	6,58%	3,40%	3,14%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	2 293 701	
Total	14 704 046	0,05%	4,40%	2,42%	1,93%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	3 642 414	

4.2.5 Évolution des RWA

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

31/12/2022

		Montant d'exposition pondéré
<i>(en milliers d'euros)</i>		
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	5 831 927
2	Taille de l'actif (+/-)	1 276 436
3	Qualité de l'actif (+/-)	(164 107)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	84
8	Autres (+/-)	(27 048)
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	6 917 293

4.2.6 Résultat du backtesting

Les Caisses régionales utilisent le même modèle, le backtesting est réalisé en central par Crédit Agricole SA.

On appelle backtesting dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque (PD, LGD, CCF) en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de backtesting est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques Groupe. Il fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des Risques Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des Risques Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de backtesting sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le backtesting débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le backtesting de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des Risques Groupe ou son délégataire). Celle-ci restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des Normes et Modèles, le résultat du backtesting après avis de la fonction de Validation interne du Groupe, dont les conclusions sont présentées dans un Comité Technique permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats, et propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle...).

Ces contrôles ex post sont réalisés au travers du cycle (through-the-cycle) sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le tableau suivant présente les résultats de backtesting de l'exercice 2022 pour les modèles de probabilité de défaut (PD).

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - ETABLISSEMENTS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Etablissements	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES PME

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	34	-	0,00%	0,13%	0,13%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	34	-	0,00%	0,13%	0,13%	0,00%
	0,15 à <0,25	50	-	0,00%	0,22%	0,22%	0,00%
	0,25 à <0,50	68	2	2,94%	0,37%	0,38%	2,94%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	99	-	0,00%	1,31%	1,19%	5,57%
	0,75 à <1,75	80	-	0,00%	1,12%	0,99%	5,35%
	1,75 à <2,5	19	-	0,00%	2,04%	2,04%	6,46%
	2,50 à <10,00	59	-	0,00%	5,30%	5,31%	10,09%
	2,5 à <5	30	-	0,00%	3,80%	3,80%	5,45%
	5 à <10	29	-	0,00%	7,18%	6,87%	14,88%
	10,00 à <100,00	5	-	0,00%	27,23%	11,71%	20,83%
	10 à <20	5	-	0,00%	13,91%	11,71%	20,83%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	52,99%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)		7	7	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – ENTREPRISES AUTRES

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	566	2	0,35%	0,13%	0,13%	0,37%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	566	2	0,35%	0,13%	0,13%	0,37%
	0,15 à <0,25	955	-	0,00%	0,21%	0,21%	0,19%
	0,25 à <0,50	1 173	4	0,34%	0,39%	0,38%	0,35%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	1 166	9	0,77%	1,13%	1,21%	1,18%
	0,75 à <1,75	932	5	0,54%	1,03%	1,00%	0,89%
	1,75 à <2,5	234	4	1,71%	2,04%	2,04%	2,35%
	2,50 à <10,00	616	15	2,44%	5,35%	5,28%	3,58%
	2,5 à <5	314	5	1,59%	3,80%	3,80%	2,42%
	5 à <10	302	10	3,31%	7,67%	6,82%	4,78%
	10,00 à <100,00	174	13	7,47%	17,01%	16,79%	14,34%
	10 à <20	161	10	6,21%	16,35%	15,14%	12,94%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
30,00 à <100,00	13	3	23,08%	36,72%	37,19%	31,65%	
100,00 (défaut)		135	135	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CRÉDITS AUX PARTICULIERS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	75 395	55	0,07%	0,07%	0,06%	0,07%
	0,00 à <0,10	49 501	28	0,06%	0,04%	0,04%	0,05%
	0,10 à <0,15	25 894	27	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%
	0,15 à <0,25	13 765	21	0,15%	0,22%	0,22%	0,22%
	0,25 à <0,50	9 147	25	0,27%	0,40%	0,40%	0,35%
	0,50 à <0,75	4 263	27	0,63%	0,73%	0,73%	0,73%
	0,75 à <2,50	8 085	87	1,08%	1,45%	1,48%	1,33%
	0,75 à <1,75	7 744	82	1,06%	1,44%	1,45%	1,32%
	1,75 à <2,5	341	5	1,47%	2,04%	2,04%	1,58%
	2,50 à <10,00	4 003	146	3,65%	5,10%	5,17%	4,56%
	2,5 à <5	2 996	94	3,14%	4,15%	4,19%	3,65%
	5 à <10	1 007	52	5,16%	8,26%	8,11%	7,29%
	10,00 à <100,00	705	137	19,43%	19,62%	17,94%	19,96%
	10 à <20	616	100	16,23%	16,32%	15,76%	17,16%
	20 à <30	42	24	57,14%	29,05%	29,05%	49,11%
	30,00 à <100,00	47	13	27,66%	40,11%	36,61%	30,62%
	100,00 (défaut)	1 173	1 173	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) – CREDIT RENOUELABLE QUALIFIE

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Crédit renouvelable qualifié	0,00 à <0,15	215 797	92	0,04%	0,06%	0,06%	0,04%
	0,00 à <0,10	135 164	31	0,02%	0,04%	0,04%	0,02%
	0,10 à <0,15	80 633	61	0,08%	0,11%	0,11%	0,08%
	0,15 à <0,25	49 349	74	0,15%	0,22%	0,22%	0,18%
	0,25 à <0,50	33 893	113	0,33%	0,40%	0,40%	0,30%
	0,50 à <0,75	23 860	148	0,62%	0,73%	0,73%	0,58%
	0,75 à <2,50	39 912	464	1,16%	1,56%	1,58%	1,16%
	0,75 à <1,75	39 201	455	1,16%	1,55%	1,57%	1,15%
	1,75 à <2,5	711	9	1,27%	2,04%	2,04%	1,67%
	2,50 à <10,00	31 919	1 360	4,26%	5,38%	5,36%	4,07%
	2,5 à <5	23 691	809	3,42%	4,28%	4,31%	3,23%
	5 à <10	8 228	551	6,70%	8,41%	8,40%	6,50%
	10,00 à <100,00	6 009	908	15,11%	17,82%	17,17%	14,70%
	10 à <20	5 350	710	13,27%	15,64%	15,44%	13,02%
	20 à <30	468	137	29,27%	29,05%	29,05%	29,09%
	30,00 à <100,00	191	61	31,94%	37,09%	36,56%	26,46%
100,00 (défaut)		867	867	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - AUTRES CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à <0,15	4 365	7	0,16%	0,13%	0,13%	0,12%
	0,00 à <0,10	1	-	0,00%	0,00%	0,03%	0,00%
	0,10 à <0,15	4 364	7	0,16%	0,13%	0,13%	0,12%
	0,15 à <0,25	7 962	10	0,13%	0,20%	0,20%	0,11%
	0,25 à <0,50	8 522	40	0,47%	0,37%	0,38%	0,31%
	0,50 à <0,75	3	-	0,00%	0,00%	0,72%	0,00%
	0,75 à <2,50	9 750	137	1,41%	1,22%	1,20%	0,85%
	0,75 à <1,75	8 260	120	1,45%	1,03%	1,04%	0,75%
	1,75 à <2,5	1 490	17	1,14%	2,04%	2,05%	1,41%
	2,50 à <10,00	5 240	283	5,40%	5,42%	5,56%	4,35%
	2,5 à <5	2 820	106	3,76%	3,80%	3,80%	2,97%
	5 à <10	2 420	177	7,31%	7,30%	7,60%	5,96%
	10,00 à <100,00	2 222	476	21,42%	19,26%	21,68%	17,73%
	10 à <20	1 689	260	15,39%	16,62%	16,96%	13,50%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	533	216	40,53%	37,81%	36,64%	31,13%
100,00 (défaut)		1 873	1 873	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

APPROCHE NI (NOTATION INTERNE) – CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT (PD) PAR CLASSE D'EXPOSITION (ÉCHELLE FIXE DE PD) (EU CR9) - AUTRES CREDITS AUX PARTICULIERS

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	88 613	64	0,07%	0,07%	0,07%	0,06%
	0,00 à <0,10	54 456	31	0,06%	0,04%	0,04%	0,04%
	0,10 à <0,15	34 157	33	0,10%	0,11%	0,11%	0,09%
	0,15 à <0,25	23 046	53	0,23%	0,22%	0,22%	0,19%
	0,25 à <0,50	16 652	64	0,38%	0,40%	0,40%	0,35%
	0,50 à <0,75	10 920	67	0,61%	0,73%	0,73%	0,64%
	0,75 à <2,50	22 050	354	1,61%	1,49%	1,58%	1,46%
	0,75 à <1,75	21 501	342	1,59%	1,47%	1,57%	1,44%
	1,75 à <2,5	549	12	2,19%	2,04%	2,04%	2,15%
	2,50 à <10,00	19 739	1 129	5,72%	5,11%	5,46%	5,18%
	2,5 à <5	14 099	656	4,65%	4,20%	4,31%	4,09%
	5 à <10	5 640	473	8,39%	8,30%	8,35%	7,90%
	10,00 à <100,00	10 072	2 481	24,63%	20,44%	21,18%	22,27%
	10 à <20	5 868	906	15,44%	15,73%	15,30%	16,02%
	20 à <30	4 021	1 500	37,30%	29,05%	29,05%	30,91%
	30,00 à <100,00	183	75	40,98%	43,67%	36,71%	32,86%
100,00 (défaut)		9 030	9 030	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	32	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	32	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	1	-	0,00%	0,45%	0,45%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	3	-	0,00%	1,31%	1,37%	0,00%
	0,75 à <1,75	2	-	0,00%	1,31%	1,10%	0,00%
	1,75 à <2,5	1	-	0,00%	0,00%	1,90%	0,00%
	2,50 à <10,00	1	-	0,00%	0,00%	3,00%	0,00%
	2,5 à <5	1	-	0,00%	0,00%	3,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ETABLISSEMENTS**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Etablissements	0,00 à <0,15	1 314	1	0,08%	0,03%	0,03%	0,08%
	0,00 à <0,10	1 314	1	0,08%	0,03%	0,03%	0,08%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	15	-	0,00%	0,16%	0,16%	0,00%
	0,25 à <0,50	11	-	0,00%	0,32%	0,31%	0,00%
	0,50 à <0,75	4	-	0,00%	0,60%	0,60%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	13,03%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	12,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	19,99%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)		2	2	100,00%	0,00%	100,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - PMET**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - PMEt	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPECIALISE**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	2	-	0,00%	0,06%	0,06%	0,00%
	0,00 à <0,10	2	-	0,00%	0,06%	0,06%	0,00%
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	0,15 à <0,25	5	-	0,00%	0,16%	0,16%	0,00%
	0,25 à <0,50	8	-	0,00%	0,30%	0,30%	0,00%
	0,50 à <0,75	6	-	0,00%	0,60%	0,60%	0,00%
	0,75 à <2,50	9	-	0,00%	0,91%	0,99%	0,00%
	0,75 à <1,75	8	-	0,00%	0,91%	0,88%	0,00%
	1,75 à <2,5	1	-	0,00%	0,00%	1,90%	0,00%
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%
	2,5 à <5	-	-	0,00%	3,00%	0,00%	0,00%
	5 à <10	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	10 à <20	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	20 à <30	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (CR9) - ENTREPRISES - AUTRES**

Catégorie d'expositions	Fourchette de PD	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé (%)	PD moyenne, pondérée (%)	PD moyenne (%)	Taux de défaut annuel historique moyen (%)
			dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année				
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	162	-	0,00%	0,06%	0,08%	0,00%
	0,00 à <0,10	89	-	0,00%	0,04%	0,04%	0,00%
	0,10 à <0,15	73	-	0,00%	0,12%	0,12%	0,00%
	0,15 à <0,25	6	-	0,00%	0,16%	0,16%	0,36%
	0,25 à <0,50	284	2	0,70%	0,36%	0,39%	0,14%
	0,50 à <0,75	14	-	0,00%	0,60%	0,60%	0,00%
	0,75 à <2,50	368	1	0,27%	1,04%	1,09%	0,43%
	0,75 à <1,75	354	1	0,28%	1,00%	1,06%	0,36%
	1,75 à <2,5	14	-	0,00%	1,92%	1,90%	2,24%
	2,50 à <10,00	258	5	1,94%	3,61%	3,52%	0,81%
	2,5 à <5	229	5	2,18%	3,38%	3,04%	0,55%
	5 à <10	29	-	0,00%	8,07%	7,28%	2,89%
	10,00 à <100,00	25	8	32,00%	20,00%	17,12%	17,52%
	10 à <20	14	-	0,00%	15,00%	13,71%	6,60%
	20 à <30	11	8	72,73%	20,36%	21,46%	31,41%
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
100,00 (défaut)	57	57	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	

Le calcul des taux de PD moyens à long terme est réalisé sans chevauchement de fenêtres temporelles.

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (NI) - CONTRÔLE A POSTERIORI DES PROBABILITÉS DE DÉFAUT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (EU CR9 -1)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CR9-1 « Approche fondée sur la notation interne (NI) - Contrôle a posteriori des probabilités de défaut par catégorie d'exposition »

4.3 Risque de contrepartie

INFORMATION QUALITATIVE SUR LE RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Le Groupe traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 modifié. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le groupe Crédit Agricole utilise l'approche standard (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283).

Le risque de contrepartie est encadré par plusieurs indicateurs selon la nature des opérations engagées et des sous-catégories de risque de contrepartie encourus :

Risque de variation :

- Exposition maximale future des transactions vis-à-vis d'une même contrepartie, en tenant compte des contrats de netting/collatéral en vigueur avec cette contrepartie. L'exposition maximale future est calculée à l'aide d'un modèle interne (pour CACIB – modèle validé en 2014) ou de l'approche standard SA-CCR (pour les autres entités du groupe Crédit Agricole – modèle réglementaire en vigueur depuis juin 2021) ;
- Nominal des transactions de repo/reverse repos et de prêts/emprunts de titres vis-à-vis d'une même contrepartie.

Risque de livraison : valeurs des actifs (cash ou titres à recevoir d'une contrepartie à une date donnée, alors que l'entité aura livré à la même date, les actifs qu'elle doit en retour (ex. : opérations de change livrable réglées en dehors d'une chambre de compensation telle que Continuous Linked Settlement, ou prêts/emprunts de titres dont la livraison s'effectue « Free of payment »).

Sur les contreparties centrales (CCP) :

- Valeurs des actifs (titres ou cash) déposés auprès de la CCP afin de couvrir ses exigences de marge initiale ;
- Risque de variation sur les opérations compensées par la CCP, en tenant compte des appels et versements de marges de variation, effectués par cette CCP

- Exposition à son fonds de défaut.

Les équipes commerciales demandent des limites appropriées au profil de risque de la contrepartie et au volume d'opérations envisagé avec elle. Les limites sont approuvées par les titulaires d'une délégation de risque de contrepartie adéquate, sur la base d'un avis risque émis par un représentant de la Ligne Métier Risque de l'entité. Cet avis indépendant résulte d'une analyse de plusieurs facteurs :

- l'appétit en risque de l'entité sur le secteur ou la zone géographique de la contrepartie ;
- les fondamentaux de la contrepartie : notation interne et le cas échéant externe, bilan, volumétrie d'activité, résultats, NAV pour les contreparties de type fonds... ;
- les politiques sectorielles applicables (critères ESG) ;
- le cadre contractuel/les garanties apportées par la contrepartie (Independent Amount, contrat de collatéral, pledge...) ;
- les produits/les maturités de transaction envisagés.

Les CCP font l'objet d'une procédure risque spécifique qui tient compte de leurs spécificités et du fait qu'EMIR et les réglementations équivalentes dans d'autres juridictions, obligent les entités du groupe Crédit Agricole à compenser certains instruments sur une CCP agréée. Au sein de CACIB par exemple, les limites sur les CCP sont décidées au plus haut niveau (Direction Générale). Adhérer à une nouvelle CCP, de manière directe ou indirecte via un « clearing broker », compenser un nouveau type d'instrument sur une CCP existante sont examinés par l'ensemble des fonctions support concernées en comité « nouveaux produits » ou « comité CCP ».

Le groupe Crédit Agricole n'affecte pas, ex-ante, de fonds propres aux contreparties individuelles. Les exigences de fonds propres sont calculées globalement, sur l'ensemble des portefeuilles des entités, selon la méthode SA-CCR ou un modèle interne, en fonction de l'entité.

Des compléments d'information sur le Risque de contrepartie sont donnés dans le chapitre partie « Gestion des risques » du RFA :

- méthode de fixation des limites de crédit, se reporter dans la section 4 Risque de Crédit II.2.2 « Mesure du risque de crédit » ;
- politiques relatives aux garanties et autres mesures d'atténuation du risque de crédit, se reporter dans la section 4 Risque de Crédit.II.4 « Mécanismes de réduction du risque de crédit » ;
- politiques relatives au risque de corrélation, se reporter dans la section 4 Risque de Crédit.II.2.2 « Mesure du risque de crédit ».

4.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

31/12/2022

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	42 501	38 987		1,4	626 964	114 084	113 788	16 693
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	<i>Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>			-		-	-	-	-
2b	<i>Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>			-		-	-	-	-
2c	<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>			-		-	-	-	-
3	<i>Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)</i>					-	-	-	-
4	<i>Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)</i>					-	-	-	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	Total					626 964	114 084	113 788	16 693

4.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

31/12/2022	Pondération de risque											Valeur d'exposition totale
	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	
Catégories d'expositions												
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	50 213	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 213
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	5 079	-	-	5 079
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	14
Valeur d'exposition totale	50 213	-	-	-	-	-	-	-	5 093	-	-	55 306

4.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

31/12/2022								
Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)								
Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
Etablissements	0,00 à <0,15	51 918	0,03%	-	27,97%	2,50	6 725	12,95%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	51 918	0,03%	-	27,97%	2,50	6 725	12,95%

Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche Notation interne fondation (EU CCR4) - Entreprises - Autres

31/12/2022

Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	240	0,06%	-	45,00%	2,50	53	22,07%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	2 140	0,36%	-	45,00%	2,50	1 327	61,99%
	0,50 à <0,75	139	0,60%	-	45,00%	2,50	111	79,98%
	0,75 à <2,50	1 070	1,36%	-	45,00%	2,50	1 153	1.07805
	2,50 à <10,00	626	3,21%	-	45,00%	2,50	870	139,02%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	30	100,00%	-	45,02%	2,50	-	0,00%
	Sous total	4 244	1,72%	-	45,00%	2,50	3 514	82,80%
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	452	0,12%	-	45,00%	2,50	112	24,83%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	471	0,39%	-	45,00%	2,50	195	41,38%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	917	1,11%	-	45,00%	2,50	603	65,72%
	2,50 à <10,00	391	3,24%	-	45,00%	2,50	419	1.0717
	10,00 à <100,00	20	17,56%	-	44,97%	2,50	32	159,41%
	100,00 (défaut)	68	100,00%	-	45,01%	2,50	-	0,00%
	Sous total	2 319	4,16%	-	45,00%	2,50	1 361	58,68%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

31/12/2022

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		58 482	0,32%	-	29,89%	2,50	11 599	19,83%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

31/12/2022								
Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
Etablissements	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - AUTRES

31/12/2022

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
Entreprises - PME	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

31/12/2022

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
Crédit aux particuliers garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDIT RENOUVELABLE QUALIFIÉ

31/12/2022

<i>Catégories d'expositions</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Crédit renouvelable qualifié	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

31/12/2022

Catégories d'expositions	Échelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sûreté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
	Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	

4.3.4 Sûretés

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5.B)

31/12/2022

		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
<i>(en milliers d'euros)</i>									
1	Espèces — monnaie nationale	-	381 100	-	-	-	-	-	-
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dette souveraine nationale	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dette des administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	381 100	-	-	-	-	-	-

4.3.5 Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) (CCR7)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

4.3.6 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

		31/12/2022	
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		-
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
3	i) Dérivés de gré à gré	-	-
4	ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
5	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
13	i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
15	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

4.3.7 CVA

Le cadre prudentiel CRR/CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du Credit Valuation Adjustment (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme "Risque CVA" dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon ce dispositif prudentiel, les établissements utilisent une formule réglementaire ("méthode standard") ou sont autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux en méthode avancée ("VaR CVA").

L'exigence de CVA en méthode avancée est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties "Institutions financières" hors transactions intragroupes. Sur ce périmètre, le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) (EU CCR2)

31/12/2022		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	Total des opérations soumises à la méthode avancée	-	-
2	i) composante VaR (y compris le multiplicateur 3 x)	-	-
3	ii) composante VaR en situation de tensions (y compris le multiplicateur 3 x)	-	-
4	Opérations soumises à la méthode standard	99 681	121 047
EU-4	Opérations soumises à l'approche alternative (sur la base de la méthode de l'exposition initiale)	-	-
5	Total des opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	99 681	121 047

4.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Dispositif de gestion des sûretés réelles reçues

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Gestion des risques – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement à minima.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements en vertu du Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR) et de la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime, de l'immobilier ou du négoce de matières premières. Ces métiers sont pratiqués par des middle office dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart du risque souverain. Les plus importantes agences sont la BPI (France), Euler Hermès (Allemagne) et Sace SPA (Italie).

Utilisation par le Crédit Agricole des techniques de réduction de risque en couverture de certains de ses engagements vis-à-vis de tiers

Crédit Agricole peut recourir également à des techniques de réduction de risque pour couvrir certaines de ses opérations vis-à-vis de tiers, notamment des opérations de refinancement. Ces dernières peuvent contenir une clause de collatéralisation supplémentaire en cas de dégradation de la qualité de crédit de Crédit Agricole S.A entité sociale. A titre d'illustration, à fin 2022, en cas de baisse d'un cran de la notation de cette qualité

de crédit, le Groupe devrait remettre aux contreparties de ces opérations de refinancement un supplément global de sûretés de 287 millions d'euros.

APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

31/12/2022

		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1	Prêts et avances	13 507 880	21 181 535	12 291 448	8 890 087	-
2	Titres de créance	2 152 179	11 667	-	11 667	
3	Total	15 660 059	21 193 202	12 291 448	8 901 754	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	212 275	183 998	80 734	103 264	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	-	-			

EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau CCR6 Expositions sur dérivés de crédit »

4.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.2 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE (EU CR10.5)

31/12/2022 Catégories <i>(en milliers d'euros)</i>	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	8 461	-	190%	8 461	16 075	68
Expositions sur actions cotées	325 545	-	290%	325 545	944 080	2 604
Autres expositions sur actions	809 260	19 429	370%	828 688	3 066 147	19 889
Total	1 143 266	19 429		1 162 694	4 026 302	22 561

4.6 Expositions de titrisation

4.6.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES EXPOSITIONS DE TITRISATION (EU SECA)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

4.7 Risques de marché

Les Caisses régionales ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ (EU MRA)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché dont les montants ne sont pas significatifs.

4.7.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU MR1)

		31/12/2022
		RWEA
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Produits fermes		
1	<i>Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)</i>	-
2	<i>Risque sur actions (général et spécifique)</i>	-
3	<i>Risque de change</i>	-
4	<i>Risque sur matières premières</i>	-
Options		

5	Méthode simplifiée	-
6	Méthode delta-plus	-
7	Méthode par scénarios	-
8	Titrisation (risque spécifique)	-
9	Total	-

4.7.2 Expositions en méthode modèle interne

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

		31/12/2022	
		RWEA	Exigences de fonds propres
<i>(en milliers d'euros)</i>			
1	VaR (valeur la plus élevée entre a et b)	-	-
a)	VaR de la veille (VaR t-1)	-	-
b)	Facteur de multiplication (mc) x moyenne des 60 derniers jours ouvrables (VaRavg)	-	-
2	SVaR (valeur la plus élevée entre a et b)	-	-
a)	Dernière mesure disponible de la SVaR (SVaR t-1)	-	-
b)	Facteur de multiplication (ms) x moyenne des 60 derniers jours ouvrables (SVaRavg)	-	-
3	IRC (valeur la plus élevée entre a et b)	-	-
a)	Mesure IRC la plus récente	-	-
b)	Mesure IRC moyenne sur 12 semaines	-	-
4	Mesure du risque global (valeur la plus élevée entre a, b et c)	-	-
a)	Mesure la plus récente du risque global	-	-
b)	Mesure moyenne sur 12 semaines du risque global	-	-
c)	Mesure du risque global - Plancher	-	-
5	Autres	-	-
6	Total	-	-

ETAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DE MODÈLE INTERNE (EU MR2-B)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication Du tableau MR2-B « Etat des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de marche dans le cadre de l'approche de modèle interne ».

4.7.3 Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

EXIGENCES DE PUBLICATION D'INFORMATIONS QUALITATIVES POUR LES ÉTABLISSEMENTS UTILISANT UNE AMI (EU MRB)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau MR2B « Exigences de publication d'information qualitatives pour les établissements utilisant une approche des modèles internes (AMI).

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau MR3 « Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) ».

4.7.4 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

4.8 Risque opérationnel

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LE RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)

Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode avancée (AMA - Advanced Measurement Approach) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Gestion des risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

S'agissant des informations qualitatives générales sur le risque opérationnel, elles sont traitées dans le chapitre « Gestion des risques » du RFA :

- objectifs et politiques en matière de gestion des risques, se reporter dans la section 8.I au paragraphe « Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels » ;
- approches pour l'évaluation des exigences minimales de fonds propres, se reporter dans la section 8.II « Méthodologie » ;
- approche méthodologique AMA, se reporter dans la section 8.II « Méthodologie » au paragraphe « Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA » ;
- recours à l'assurance pour l'atténuation du risque dans l'approche par mesure avancée se reporter dans la section 8.IV « Assurance et couverture des risques opérationnels ».

Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Gestion des risques – Risques opérationnels – Assurance et couverture des risques opérationnels".

4.8.1 Exigences de fonds propres et montants de RWA au titre du risque opérationnel

EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET MONTANTS DE RWA AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL (EU OR1)

Activités bancaires		Indicateur pertinent			Exigences de fonds propres	Montant d'exposition au risque
		Exercice n-3	Exercice n-2	Précédent exercice		
010	Activités bancaires en approche élémentaire (BIA)	-	-	-	-	-
020	Activités bancaires en approche standard (TSA) / en approche standard de remplacement (ASA)	-	-	-	9 532	119 148
	<u>En approche standard (TSA):</u>	-	-	-		
030	Financement des entreprises (CF)	7 254	16 132	15 887		
040	Négociation et vente institutionnelle (TS)	-	-	-		
050	Courtage de détail (RBr)	-	-	-		
060	Banque commerciale (CB)	5 347	3 485	6 982		
070	Banque de détail (RB)	48 053	32 657	78 909		
080	Paielement et règlement (PS)	-	-	-		
090	Services d'agence (AS)	-	-	-		
100	Gestion d'actifs (AM)	-	-	-		
	<u>En approche standard de remplacement (ASA):</u>					
110	Banque commerciale (CB)	-	-	-		
120	Banque de détail (RB)	-	-	-		
130	Activités bancaires en approche par mesure avancée (AMA)	1 166 125	748 918	762 744	38 473	480 912

5. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

5.1 Gestion du Risque de Liquidité

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR RISQUE DE LIQUIDITÉ (EU LIQA)

5.1.1 Stratégie et processus de gestion du risque de liquidité

La stratégie mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole en matière de gestion du risque de liquidité s'articule autour de quelques grands principes :

- Une structure de financement qui minimise le risque et des coussins de liquidité conséquents, destinés à permettre au Groupe de faire face à une éventuelle crise de liquidité.
- Une gestion prudente du risque de liquidité intraday.
- Un dispositif robuste de pilotage et d'encadrement du risque de liquidité.

Le Groupe s'assure de la diversification de ses sources de financement de marché via des indicateurs dédiés, à la fois pour le court et le long terme. La diversification porte sur la catégorie de contrepartie (différents acteurs de marché, clientèle retail et corporate), la devise et le pays de la contrepartie.

5.1.2 Structure et organisation de la fonction de gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est coordonnée pour le Groupe Crédit Agricole par la Direction du Pilotage Financier Groupe, au sein de la direction finance de Crédit Agricole SA.

Cette fonction assure la consolidation et le suivi des indicateurs de pilotage du risque de liquidité produits par les entités du Groupe.

La direction des risques Groupe assure un second regard sur la saine gestion du risque de liquidité au travers des normes, indicateurs, limites via sa participation aux instances de gouvernance de la liquidité.

5.1.3 Centralisation de la liquidité et interactions intra-groupe

La gestion de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole est centrée sur Crédit Agricole S.A. qui joue le rôle de banque pivot pour les autres entités du Groupe. Crédit Agricole SA centralise la majorité des refinancements et redistribue les excédents au sein du Groupe. Les flux financiers et l'accès aux marchés financiers transitent donc majoritairement par Crédit Agricole S.A..

Pour des raisons spécifiques et sous conditions, les autres entités peuvent avoir un accès direct aux marchés. C'est notamment le cas de CACF, CA-CIB et CA Italia.

5.1.4 Systèmes de reporting et de mesure du risque de liquidité

Dans la pratique, le suivi du risque de liquidité s'effectue via un outil centralisé commun à toutes les entités qui font partie du périmètre de suivi du risque de liquidité du Groupe.

Via un plan de comptes adapté au suivi du risque de liquidité, cet outil permet d'identifier les compartiments homogènes du bilan du Groupe et de chacune de ses entités. Cet outil véhicule également l'échéancier de chacun de ces compartiments. En production depuis 2013, il mesure sur base mensuelle les différents indicateurs normés par le Groupe :

- Les indicateurs dits « du modèle interne de liquidité » : bilan de liquidité, réserves, stress scénarios, concentration du refinancement court terme et long terme, etc.
- Les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM.

Ce dispositif est complété d'outils de gestion apportant une vision quotidienne de certains risques (liquidité intraday, production quotidienne du LCR).

La gestion de la liquidité est également intégrée au processus de planification du Groupe. Ainsi le bilan est projeté, notamment dans le cadre des exercices budgétaires / Plan moyen terme.

5.1.5 Couverture du risque de liquidité

Les politiques d'atténuation du risque de liquidité mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole consistent à maîtriser les sorties de liquidité qui se matérialiseraient en période de crise. Cela passe essentiellement par le fait de :

- disposer d'une structure de bilan solide, privilégiant le refinancement moyen long terme et limitant le recours au refinancement court terme. A ce titre le Groupe s'est fixé un objectif de gestion en matière de Position en Ressources Stables et d'une limite en matière de refinancement court terme net.
- maîtriser l'empreinte du Groupe sur le marché du refinancement,
- diversifier ses sources de refinancement de marché.

Les politiques de couverture du risque de liquidité visent à disposer d'actifs liquéfiables à court terme, afin de pouvoir faire face à des sorties significatives de liquidité en période de crise de liquidité. Ces actifs sont constitués principalement de :

- dépôts en banque centrale (essentiellement auprès de la BCE),
- titres de très bonne qualité, liquides et sujets à un faible risque de variation de valeur,
- et créances mobilisables en banque centrale.

5.1.6 Plan d'urgence liquidité

Crédit Agricole S.A. dispose d'un Plan d'urgence à mettre en œuvre en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence du Groupe s'applique sur le périmètre des entités encadrées par le système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole et comporte trois niveaux, déclenchés selon la sévérité de la situation de crise :

- *Jaune* : la situation nécessite une surveillance accrue et des mesures de faible ampleur.
- *Orange* : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens inhabituels pour faire face à la crise.
- *Rouge* : la situation nécessite la mise en œuvre de moyens exceptionnels pour faire face à la crise.

Les indicateurs servant à l'éventuel déclenchement du Plan d'urgence sont mesurés hebdomadairement par la Direction du Pilotage Financier de Crédit Agricole S.A..

Le dispositif s'appuie sur une gouvernance dédiée en cas de déclenchement du plan d'urgence, qui comprend notamment un comité de crise présidé par la direction générale. Le plan d'urgence Groupe fait l'objet de tests de manière annuelle.

5.1.7 Stress-tests liquidité

L'établissement s'assure qu'il dispose d'un volant d'actifs liquides suffisant pour faire face aux situations de crise de liquidité. Il s'agit notamment de titres liquides sur le marché secondaire, de titres susceptibles d'être mis en pension, ou bien encore de titres ou de créances mobilisables auprès des Banques Centrales.

Le Groupe se fixe des seuils de tolérance en terme de durée de survie sur les 3 scénarios suivants :

- Un scénario de crise dit systémique correspondant à une crise sur le marché du refinancement. La durée de survie est fixée à un an.
- Un scénario de crise dit idiosyncratique correspondant à une crise sévère bien que de moindre envergure que le scénario de crise globale notamment parce que la liquidité de marché des actifs n'est pas impactée. La durée de survie est fixée à trois mois.
- Un scénario de crise dit global correspondant à une crise brutale et sévère, à la fois spécifique à l'établissement c'est-à-dire affectant sa réputation, et systémique c'est-à-dire affectant l'ensemble du marché du financement. La durée de survie est fixée à un mois.

En pratique, ces stress tests sont réalisés en appliquant un jeu d'hypothèses au bilan de liquidité : le test est considéré « passé » si les actifs liquides permettent de maintenir une liquidité positive sur toute la période de stress.

5.1.8 Pilotage et gouvernance

L'appétence au risque de liquidité est définie chaque année par la gouvernance dans le Risk Appetite Framework, qui traduit le niveau de risque accepté par le Groupe. Cela se matérialise par des seuils d'alerte et des limites sur les indicateurs clé du dispositif de suivi du risque de liquidité :

- Le LCR et le NSFR, pilotés avec une marge de manœuvre par rapport aux exigences réglementaires (soit un seuil d'appétence pour le LCR à 110%).
- Les indicateurs internes, tels que la Position en Ressources Stables (PRS), les scénarios de crise de liquidité et les réserves de liquidité font également l'objet de seuils d'alerte et limites.

Principaux indicateurs d'appétence et de gestion du risque de liquidité suivis par le Groupe Crédit Agricole au 31/12/2022 :

	LCR	NSFR	PRS	Stress	Réserves (vision modèle interne)
Crédit Agricole Centre est	158 %	107,93 %	2,69 Md€	Global > 0 Systémique > 0 Idiosyncratique > 0	5,41 Md€

Le dispositif de pilotage interne est complété par d'autres mesures du risque de liquidité (concentration du refinancement moyen long terme par contreparties, échéances et devises, sensibilité au refinancement de marché court terme, empreinte de marché, niveau d'encombrement des actifs, besoins de liquidité contingents) suivies au niveau Groupe et déclinées à différents niveaux (paliers de sous-consolidation des filiales et Caisses Régionales).

Le Groupe établit annuellement une déclaration concernant l'adéquation des dispositifs de gestion du risque de liquidité, assurant que les systèmes de gestion de risque de liquidité mis en place sont adaptés au profil et à la stratégie du Groupe. Cette déclaration, approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA, est adressée à la Banque Centrale Européenne, en tant que superviseur du Groupe.

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE EN BESOIN DE LIQUIDITE COURT TERME _ LIQUIDTY COVERAGE RATIO - LCR (EU LIQ1)

(en milliers d'euros)		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
		31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE								
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					4 288 521	4 378 584	4 330 183	4 360 000
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	10 329 430	10 280 581	10 182 465	10 044 671	665 949	661 531	653 594	644 370
3	Dépôts stables	7 146 788	7 128 097	7 079 927	6 973 242	357 339	356 405	353 996	348 662
4	Dépôts moins stables	3 182 642	3 152 484	3 102 538	3 071 429	308 609	305 127	299 598	295 708
5	Financements de gros non garantis	2 836 960	2 813 715	2 788 489	2 719 696	1 761 600	1 741 203	1 722 878	1 670 790
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	1 049 737	1 040 343	1 037 940	1 021 813	254 467	252 118	251 582	247 512
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	1 759 673	1 745 822	1 723 000	1 697 882	1 479 583	1 461 535	1 443 746	1 423 278
8	Créances non garanties	27 550	27 550	27 550		27 550	27 550	27 550	
9	Financements de gros garantis					-		-	
10	Exigences complémentaires	2 283 313	2 244 491	2 215 101	2 182 109	481 573	450 711	432 349	417 830
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	294 736	268 092	251 274	241 217	294 736	268 092	251 274	241 217
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-		-		-		-	
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 988 578	1 976 399	1 963 827	1 940 892	186 837	182 620	181 076	176 613
14	Autres obligations de financement contractuelles	4 837	4 938	4 451	4 560	4 837	4 938	4 451	4 560
15	Autres obligations de financement éventuel	112 797	104 985	104 080	108 324	112 797	104 985	104 080	108 324
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					3 026 755	2 963 369	2 917 353	2 845 874

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-		-		-		-	
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	726 971	713 383	679 184	685 295	314 163	321 135	308 943	311 871
19	Autres entrées de trésorerie	1 332	2 677	2 647	4 173	1 332	2 677	2 647	4 173
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-		-	
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-		-	
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	728 303	716 059	681 831	689 467	315 496	323 812	311 590	316 044
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-		-		-		-	
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %</i>	-		-		-		-	
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %</i>	728 303	716 059	681 831	689 467	315 496	323 812	311 590	316 044
VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					4 288 521	4 378 584	4 330 183	4 360 000
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					2 711 260	2 639 557	2 605 763	2 529 831
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					158,00%	166,22%	166,00%	173,20%

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR RATIO LCR (EU LIQB)

Numéro de ligne	Information qualitative	
(a)	Explications sur les principaux facteurs des résultats du LCR et l'évolution de la contribution des composants du LCR au fil du temps	Différents éléments du bilan et du hors-bilan de la caisse viennent expliquer régulièrement des évolutions notables du ratio LCR (concentration des échéances de financement, montant en compte courant cash, opérations en hors-bilan de la clientèle...).
(b)	Explications sur les évolutions du LCR au fil du temps	Ratio LCR nettement au-delà du niveau réglementaire de 100% sur tout 2022. Baisse du ratio LCR de la caisse sur fin 2022 du fait principalement de la baisse du solde de notre compte courant de liquidité cash.
(c)	Explications sur la concentration actuelle des sources de financement	Le refinancement de marché de la caisse passe quasiment exclusivement par la trésorerie CASA.
(d)	Description détaillée de la composition du coussin de liquidité de l'établissement.	La réserve de liquidité LCR est constituée par nos encaisses par un portefeuille de titres obligataires, par un portefeuille d'OPC éligible LCR et un compte courant de liquidité cash.
(e)	Expositions aux dérivés et appels de garantie potentiels	Exposition de notre ratio LCR via le stress sur appel de marge mesurant le maximum d'appel de marge constaté au cours des 24 derniers mois.
(f)	Inadéquation des devises dans le LCR	Non concerné
(g)	Autres éléments du calcul du LCR qui ne sont pas saisis dans le modèle de déclaration du LCR mais que l'établissement considère comme pertinents pour son profil de liquidité	RAS

**RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ MOYEN/LONG-TERME
(NET STABLE FUNDING RATIO) - RATIO NSFR (EU LIQ2)**

31/12/2022

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 170 372	-	-	41 099	6 211 471
2	<i>Fonds propres</i>	6 170 372	-	-	41 099	6 211 471
3	<i>Autres instruments de fonds propres</i>		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		10 503 154	-	-	9 807 786
5	<i>Dépôts stables</i>		7 098 941	-	-	6 743 994
6	<i>Dépôts moins stables</i>		3 404 213	-	-	3 063 792
7	Financement de gros:		6 919 525	1 401 599	14 773 685	16 235 936
8	<i>Dépôts opérationnels</i>		960 462	-	-	480 231
9	<i>Autres financements de gros</i>		5 959 063	1 401 599	14 773 685	15 755 705
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements:	4 801	1 733 184	70 355	1 196	36 374
12	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR</i>	4 801				
13	<i>Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.</i>		1 733 184	70 355	1 196	36 374
14	Financement stable disponible total					32 291 566
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					30 230
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		2 914	5 075	2 871 110	2 447 234
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		214 248	-	-	107 124
17	Prêts et titres performants:		2 150 863	1 819 207	26 394 385	22 469 756
18	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.</i>		-	-	-	-
19	<i>Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers</i>		344 418	298 304	4 178 248	4 361 842
20	<i>Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:</i>		1 099 528	835 809	6 866 032	7 074 538
21	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		5 872	5 766	127 447	88 660

31/12/2022

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
(en milliers d'euros)						
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:	-	704 755	678 775	14 666 637	10 448 188
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		639 784	598 285	14 001 980	9 810 499
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		2 162	6 319	683 468	585 188
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs:		1 367 140	134 622	3 874 178	4 744 072
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		-			-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		26 540			1 327
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 340 600	134 622	3 874 178	4 742 745
32	Éléments de hors bilan		-	-	1 983 719	120 575
33	Financement stable requis total					29 918 991
34	Ratio de financement stable net (%)					107,93%

6. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Conformément à l'article 448 du règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est assujettie à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

6.1 Informations qualitatives sur la gestion du risque de taux des activités du portefeuille bancaire

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBBA)

6.1.1 Définition du risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux du portefeuille bancaire se réfère au risque actuel ou potentiel d'une baisse des fonds propres ou des revenus de la banque résultant de mouvements adverses des taux d'intérêt qui affectent les positions de son portefeuille bancaire.

Le risque de taux se décompose en trois sous-types de risque :

- le **risque directionnel** ou risque d'impasse résultant de la structure des échéances des instruments du portefeuille bancaire et reflétant le risque induit par le calendrier de révision des taux des instruments. L'ampleur du risque d'impasse varie selon que les changements de la structure à terme des taux évoluent constamment le long de la courbe des taux (risque parallèle) ou différemment par période (risque non parallèle) ;
- le **risque de base** reflétant l'impact de variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers ayant des maturités similaires et valorisés avec des indices de taux d'intérêt différents ;
- le **risque optionnel** résultant de positions dérivées ou bilantielles permettant à la banque ou son client de modifier le niveau et le calendrier des flux de trésorerie ; le risque optionnel est scindé en 2 catégories : risque optionnel automatique et risque optionnel comportemental.

Il est géré - notamment par la mise en place de couvertures - et fait l'objet d'un encadrement à l'aide de limites.

6.1.2 Stratégies de gestion et d'atténuation du risque de taux d'intérêt global

Objectif

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la banque contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Dispositif de limites et pratiques de couverture

Les limites mises en place au niveau de la banque permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la banque dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de la Caisse régionale encadrent l'exposition au risque de taux d'intérêt global. Ces limites encadrent le risque de taux et, le cas échéant, le risque inflation et le risque de base.

La Caisse régionale assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. La Caisse régionale est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Conduite de tests de résistance

Un dispositif interne trimestriel (ICAAP ou *internal capital adequacy assessment process*) vise ici à estimer le besoin en capital interne requis au titre du risque de taux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est pourrait connaître. Celui-ci est mesuré selon deux approches, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- Du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- Du risque de taux optionnel automatique (équivalent delta et équivalent gamma des options de caps et de floors, principalement) ;
- Du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- D'une consommation potentielle des limites sur l'exposition en risque de taux

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. infra).

Ce dispositif interne est complété de tests de résistance (ou stress test) réglementaires pilotés par l'Autorité Bancaire Européenne. Cet exercice est réalisé périodiquement au sein du groupe Crédit Agricole au niveau de consolidation le plus élevé ; la Caisse régionale y contribue en tant qu'entité appartenant au périmètre de consolidation visé. Le risque de taux fait partie des risques soumis à ce type d'exercice.

Rôle de l'audit indépendant

Un système de contrôle à trois niveaux et indépendant est mis en place de façon à s'assurer de la robustesse du dispositif :

- le dispositif de mesure du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un processus de contrôle permanent ;

- la Direction des risques de la Caisse régionale émet un avis sur les processus d'encadrement et les nouveaux produits ;
- l'audit interne assure des inspections régulières dans les différents départements.

Rôle et pratiques du comité actif-passif

La Caisse régionale gère son exposition sous le contrôle de son comité actif-passif dans le respect de ses limites et des normes du groupe Crédit Agricole.

Le comité actif-passif de la Caisse régionale est présidé par le Directeur général et comprend plusieurs membres du Comité de direction ainsi que des représentants de la Direction des risques :

- il examine les positions de la Caisse régionale ;
- il examine le respect des limites applicables à la Caisse régionale et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global proposées par le Département de gestion actif-passif.

De plus, la situation individuelle de la Caisse régionale au regard du risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales organisé par Crédit Agricole S.A.

Pratiques de la banque en matière de validation appropriée des modèles

Les modèles de gestion actif-passif des Caisses régionales sont élaborés au niveau national par Crédit Agricole S.A. Ils suivent le même circuit de validation au sein de la Caisse régionale et font l'objet d'une information à Crédit Agricole S.A. lorsqu'ils sont adaptés localement.

La pertinence des modèles est contrôlée annuellement, notamment par l'examen de données historiques ou des conditions de marché présentes. Ils font l'objet d'une revue indépendante (dite « second regard ») par la fonction risque de Crédit Agricole S.A. pour les modèles nationaux et par celle de la Caisse régionale pour les adaptations locales.

6.1.3 Indicateurs de mesure du risque de taux et périodicité de calcul

Le risque de taux d'intérêt global est quantifié à l'aide de mesures statiques et dynamiques.

Approche en valeur économique

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction, dite « statique ») les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

Les risques découlant des options automatiques (options de *caps* et de *floors*) sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques peut être couvert par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (CHF notamment).

Une sensibilité de la valeur actualisée nette de la valeur économique de la banque restituée de façon synthétique l'impact qu'aurait un choc de taux sur le montant des impasses de taux définies ci-dessus. Cette sensibilité est calculée sur le taux et le cas échéant, sur l'inflation et sur le risque de base (chocs variables selon l'indice de référence).

Elles font chacune l'objet d'un encadrement sous la forme d'une limite qui ne peut dépasser un pourcentage des fonds propres prudentiels totaux.

Les impasses sont produites sur base mensuelle. Les sensibilités de valeur économique sont calculées avec la même fréquence.

Approche en revenu

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années, intégrant des hypothèses de nouvelle production (approche dite « dynamique »). La méthodologie correspond à celle des stress tests conduits par l'EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

Cette mesure est effectuée trimestriellement.

6.1.4 Chocs de taux utilisés pour les mesures internes

Indicateurs relatifs à l'approche en valeur économique

Un choc uniforme de +/- 200 points de base est appliqué pour le calcul de la sensibilité au taux d'intérêt. S'agissant de sensibilité à l'inflation, un choc de +/- 100 points de base est retenu.

Indicateurs relatifs à l'approche en revenu

Les simulations de marge nette d'intérêt projetées sont réalisées selon 6 scénarii :

- réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- chocs de +/- 200 points de base sur les taux d'intérêt ;
- chocs de +/- 50 points de base sur les taux d'intérêt ;
- choc de + 100 points de base sur l'inflation.

ICAAP

Les mesures utilisées pour l'ICAAP au titre de l'approche en valeur économique sont réalisées en s'appuyant sur un jeu de 6 scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode ACP (Analyse en composantes principales) et un calibrage cohérent avec celui utilisé pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2 (un intervalle de confiance de 99,9% et une période d'observation historique de 10 ans).

Pour l'approche en revenu, les chocs retenus sont de +/- 200 points de base.

6.1.5 Hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes

La définition des modèles de gestion actif-passif repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les modélisations portent pour l'essentiel sur les :

- dépôts à vue : l'écoulement modélisé prend en compte la stabilité historiquement observée des encours. Même si les dépôts à vue français ont montré historiquement une grande stabilité, une fraction des encours (notamment ceux constitués après 2015) est réputée plus sensible au taux et une moindre stabilité lui est reconnue ;
- livrets d'épargne : le modèle traduit la dépendance de la rémunération de ces produits aux taux de marché et de l'inflation pour certains ;
- crédits échéancés : pour les crédits taux fixe les plus longs (majoritairement les crédits habitat), la modélisation tient compte de la dépendance de l'intensité des remboursements anticipés au niveau des taux d'intérêt. Les remboursements anticipés modélisés sont ainsi mis à jour trimestriellement ;
- fonds propres : le modèle traduit une convention de nature stratégique qui a pour but de stabiliser la marge nette d'intérêt. Il relie la maturité de l'échéancement des fonds propres à la maturité de l'activité commerciale de l'entité.

6.1.6 Couverture du risque de taux

Sont développées dans cette partie la couverture de juste valeur (*Fair value hedge*) et la couverture de flux de trésorerie (*Cash flow hedge*).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- La protection de la valeur patrimoniale de la banque

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt à l'actif et au passif (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe), afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est réalisé au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en

s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la *Credit Valuation Adjustment* (CVA) / *Debit Valuation Adjustment* (DVA) et la *Funding Valuation Adjustment* (FVA).

■ La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation de leur taux d'intérêt dans le futur, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

La Caisse régionale privilégie la protection de sa valeur patrimoniale pour la gestion de son risque de taux.

6.1.7 Principales hypothèses de modélisation et de paramètres pour les mesures réglementaires

Les hypothèses de modélisation et de paramètres utilisées pour les mesures internes présentées au point e. sont également appliquées aux mesures réglementaires, à l'exception des éléments ci-dessous :

- Les fonds propres et participations, les autres actifs et autres passifs sont exclus des impasses ;
- la durée moyenne de la collecte non échéancée est plafonnée à 5 ans.

6.1.8 Signification des mesures

Les mesures internes montrent que les positions relatives au risque de taux d'intérêt global sont raisonnables au regard du montant des fonds propres dont dispose la Caisse régionale.

En effet, la sensibilité de la valeur économique de la banque à une variation des taux d'intérêt et de l'inflation de respectivement 200 points de base et 100 points de base ressort à -473 843 milliers d'euro, soit 10,92 % des fonds propres prudentiels totaux.

Les mesures réglementaires figurant dans l'état EU IRRBB¹ ci-dessous sont pénalisées par l'exclusion des fonds propres¹ de la Caisse régionale, qui demeurent une ressource à taux fixe importante.

6.1.9 Autres informations pertinentes

Les taux d'intérêt relatifs aux principaux produits de collecte nationaux sont actualisés mensuellement par le comité Taux de Crédit Agricole S.A.

6.2 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt définis par la réglementation.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

<i>Scénarii de choc réglementaires</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	Variation de la valeur économique 31/12/2022	Variation du produit net d'intérêts 31/12/2022
Choc parallèle vers le haut	(473 843)	7 279
Choc parallèle vers le bas	169 506	(6 528)
Pentification de la courbe	(95 079)	
Aplatissement de la courbe	1 953	
Hausse des taux courts	(144 643)	
Baisse des taux courts	130 084	

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les « Orientations sur la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux activités hors portefeuille de négociation » parues le 19 juillet 2018 (EBA/GL/2018/02).

■ Valeur économique

Le paragraphe 115 des orientations de l'EBA précise les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est exposé, à savoir la zone euro et la Suisse.

En points de base	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de -100 points de base au jour le jour à 0 point de base à 20 ans, conformément à l'article 115(k) des orientations de l'EBA susmentionnées), est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

■ Produit nets d'intérêts

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 50 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100% et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

7. ACTIFS GREVES

ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS (EU AE1)

31/12/2022

		Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
			dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA		dont EHQLA et HQLA
<i>(en milliers d'euros)</i>									
010	Actifs de l'établissement publiant les informations	12 717 926	-			27 191 301	1 139 175		
030	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	3 496 530	-	3 278 275	-
040	Titres de créance	-	-	-	-	2 431 428	1 139 175	2 291 206	1 129 549
050	dont: obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-
060	dont: titrisations	-	-	-	-	-	-	-	-
070	dont: émis par des administrations publiques	-	-	-	-	941 865	941 865	978 265	932 929
080	dont: émis par des sociétés financières	-	-	-	-	1 313 708	103 206	1 203 775	105 725
090	dont: émis par des sociétés non financières	-	-	-	-	175 856	87 934	109 166	90 896
120	Autres actifs	12 717 926	-			21 263 343	-		

SURETÉS REÇUES (EU AE2)

31/12/2022

		Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Non grevé	
				Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
		dont EHQLA et HQLA théoriquement éligibles		dont EHQLA et HQLA	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
130	Sûretés reçues par l'établissement publiant les informations	-	-	-	-
140	Prêts à vue	-	-	-	-
150	Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
160	Titres de créance	-	-	-	-
170	dont: obligations garanties	-	-	-	-
180	dont: titrisations	-	-	-	-
190	dont: émis par des administrations publiques	-	-	-	-
200	dont: émis par des sociétés financières	-	-	-	-
210	dont: émis par des sociétés non financières	-	-	-	-
220	Prêts et avances autres que prêts à vue	-	-	-	-
230	Autres sûretés reçues	-	-	-	-
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titrisations	-	-	-	-
241	Propres obligations garanties et titrisations émises et non encore données en nantissement			495 616	-
250	TOTAL SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	12 717 926	-		

SOURCES DES CHARGES GREVANT LES ACTIFS (EU AE3)

31/12/2022

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis, autres qu'obligations garanties et titrisations, grevés
<i>(en milliers d'euros)</i>			
010	Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	2 254 893	3 507 088

INFORMATIONS DESCRIPTIVES COMPLÉMENTAIRES (EU AE4)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre est suit et pilote le niveau de charge des actifs.

Le ratio de charge des actifs de la Caisse régionale représente 30,26 % au 31 décembre 2022.

Les charges grevant les actifs et sûretés reçues de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre est portent principalement sur les prêts et avances (autres que prêts à vue). En effet, la mobilisation des créances privées a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par la Caisse régionale Crédit Agricole Centre est vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.

La baisse du ratio de charge des actifs de la Caisse régionale observée sur 2022 s'explique en particulier par le remboursement partiel des tirages auprès de la BCE au titre du T-LTRO.

8. POLITIQUE DE REMUNERATION

INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (REMA)

Définition du personnel identifié

Au sein des Caisses Régionales, et en application des critères qualitatifs liés à la fonction, les collaborateurs dits « personnels identifiés » comprennent :

- Le Directeur général de Caisse régionale,
- L'ensemble des membres du Comité de direction, qu'ils soient nommés cadres de direction (Directeur général, Directeur général adjoint et Directeur) ainsi que les salariés non cadres de direction mais qui participent de manière permanente à ce Comité,
- Les responsables des trois fonctions de contrôles à savoir les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit, si ces derniers ne sont pas déjà membres du Comité de direction.

Politique de rémunération

La politique de rémunération des Cadres de direction, Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints et Directeurs, est définie dans l'Annexe de la convention collective des cadres de direction de Caisses Régionales. La politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux, mandataires sociaux, est par ailleurs complétée dans un référentiel qui leur est propre.

La politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux ainsi que celle applicable aux Cadres de direction salariés des Caisses Régionales, ainsi que leurs évolutions, sont présentées, pour avis, à la Commission Nationale de rémunération des Cadres de direction de Caisses régionales. Ces politiques et les évolutions sont, après obtention de l'avis de la Commission Nationale de Rémunération dont la composition et le fonctionnement sont exposés ci-dessous, soumises à l'agrément de Crédit Agricole SA dans sa fonction d'organe central.

Commission Nationale de Rémunération

Le rôle de la Commission Nationale de Rémunération et de l'organe central ne se limite pas aux politiques de rémunération. En effet, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, la Commission Nationale de Rémunération examine, comme détaillé ci-dessous, chacune des situations individuelles.

Afin de prendre en compte :

- l'organisation spécifique du Groupe Crédit Agricole où, par la Loi, l'organe central, a un rôle de supervision des nominations et rémunérations des Directeurs Généraux,
- l'absence, dans les Caisses Régionales, de salariés professionnels des marchés financiers dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction de Caisses Régionales,

Le Conseil d'administration de chaque Caisse Régionale a délégué à la Commission Nationale de Rémunération, le rôle de Comité des rémunérations de la Caisse Régionale, et lui a donné mandat en ce sens.

La composition de cette Commission a été modifiée en 2011 afin que ses membres puissent être considérés comme indépendants vis-à-vis des Caisses Régionales.

La Commission Nationale de Rémunération est composée :

- de trois Présidents de Caisse Régionale
- du Directeur Général de la F.N.C.A
- de trois membres ès qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. : le Directeur Général Adjoint de Crédit Agricole SA en charge des Caisses Régionales (Président de la Commission), l'Inspecteur Général du Groupe Crédit Agricole, le Directeur des Relations avec les Caisses Régionales.

Participent également aux séances de la Commission :

- le Directeur Général Adjoint de la F.N.C.A en charge des Cadres de direction
- le Responsable Administration/Réglementation de la Direction des Relations avec les Caisses Régionales qui en assure le secrétariat.

Si la Commission venait à traiter de rémunérations concernant une Caisse Régionale dont le Président participe à la réunion, ce dernier quitterait la séance afin de ne pas participer aux débats.

La Commission se réunit semestriellement et, le cas échéant, peut être consultée à tout moment en cas de besoin.

Systemes de rémunération

La rémunération globale des collaborateurs de Caisses Régionales est constituée de :

- la rémunération fixe,
- la rémunération variable annuelle dont, le cas échéant, une partie est différée,
- la rétribution variable collective (intéressement et participation), le cas échéant,
- les périphériques de rémunération (régimes de retraite supplémentaire des cadres de direction de Caisses Régionales).

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de la Convention collective dont il relève, de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Il n'existe pas de rémunération attribuée sous forme d'options, d'actions de performance ou d'autres instruments financiers en Caisses régionales.

Pour les Cadres de direction, la rémunération fixe est composée de plusieurs catégories :

- la rémunération liée à la fonction,
- la rémunération complémentaire liée à la taille de la Caisse Régionale,
- la rémunération des compétences et, le cas échéant, une rémunération spécifique dite de catégorie 1,
- la rémunération spécifique dite de catégorie 2.

Les montants de ces rémunérations sont fixes et limités par des plafonds. Ils sont propres à chaque statut de Cadre de direction et communs à l'ensemble des Caisses régionales.

Seule la rémunération complémentaire liée à la Caisse régionale est issue de calculs tenant compte, notamment, du poids de capitaux moyens gérés par la Caisse Régionale et de son poids de bilan. Ces montants sont déterminés, selon une formule définie dans les textes précités, par l'organe central pour le compte des Caisses régionales.

Rémunération variable annuelle

Seule une rémunération variable individuelle existe en Caisse Régionale. Elle est liée à la performance, fonction de l'atteinte d'objectifs fixés, voire aux résultats de l'entité et, le cas échéant, au profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée. La rémunération variable n'est jamais garantie.

Les attributions individuelles de rémunérations variables sont liées à une évaluation individuelle annuelle formalisée prenant en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, collectifs et/ou individuels.

La composante variable ne peut excéder :

- 45% d'une partie de la composante fixe pour un Directeur général,
- 35% de la composante fixe pour un Directeur général adjoint,
- 27% de la composante fixe pour un Directeur,
- Une limite propre à chaque Caisse Régionale pour les autres collaborateurs.

La part de rémunération variable supérieure au plafond déterminé par l'organe central de Crédit Agricole est étalée sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution de la rémunération variable, avec un rythme de versement par tiers indexés sur la valeur du Certificat Coopératif d'Associé de la Caisse régionale concernée.

Le montant total de la rémunération variable attribué à un collaborateur personnel identifié peut, à tout moment et en tout ou partie, être réduit en fonction des agissements ou des comportements à risques constatés. Une revue des éventuels comportements à risque est réalisée par la Commission Nationale des Rémunérations. Les contrôles des rémunérations au niveau des Caisses régionales sont effectués par l'Inspection Générale de l'organe central lors de ses missions régulières en Caisses régionales.

En application des critères quantitatifs liés au niveau de rémunération, les collaborateurs non identifiés au titre des critères qualitatifs liés à la fonction et dont la rémunération totale attribuée au titre de l'exercice précédent les positionnerait dans les 0,3% des collaborateurs les mieux rémunérés de l'entité, entrent dans le périmètre des « Personnels identifiés ». La structure des rémunérations en Caisses Régionales implique qu'il ne peut pas y avoir de collaborateur « non identifié » dont la rémunération totale le positionnerait dans les 0,3% des collaborateurs les mieux rémunérés de l'entité.

Rémunération variable du Directeur Général

Cette rémunération est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse Régionale dont les risques.

Des critères quantitatifs sont définis sur différents domaines comme l'activité, la rentabilité, le déficit crédit collecte et les risques. Ces critères sont suivis par la Direction des Relations avec les Caisses régionales dont le Directeur est membre de la Commission Nationale de Rémunération, lui-même rattaché au Président de cette Commission.

Des critères plus qualitatifs se rapportant au développement de la Caisse régionale (gouvernance, gestion des ressources humaines et perspectives notamment) mais aussi, plus largement, du Groupe Crédit Agricole, sont retenus et transmis par le Président de la Caisse régionale.

Au final, l'application de règles d'encadrement et de plafonnement de ces rémunérations, leur suivi par la Commission Nationale de Rémunération ainsi que, pour les Directeurs généraux de Caisses régionales, leur agrément par l'organe central du Crédit Agricole conduit à leur modération, à la fois dans le temps mais aussi en valeur absolue.

RÉMUNÉRATION ATTRIBUÉE DURANT L'EXERCICE FISCAL (REM1)

31/12/2022

			Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1	Rémunération fixe	Nombre de membres du personnel identifiés	14	15	-	3
2		Rémunération fixe totale	-	2 900	-	210
3		Dont: en numéraire	-	2 900	-	210
4		(Sans objet dans l'UE)				
EU-4a		Dont: actions ou droits de propriété équivalents	-	-	-	-
5		Dont: instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-
EU-5x		Dont: autres instruments	-	-	-	-
6		(Sans objet dans l'UE)				
7		Dont: autres formes	-	-	-	-
8	(Sans objet dans l'UE)					
9	Rémunération variable	Nombre de membres du personnel identifiés	-	15	-	3
10		Rémunération variable totale	-	623	-	12
11		Dont: en numéraire	-	30	-	12
12		Dont: différée	-	-	-	-
EU-13 a		Dont: actions ou droits de propriété équivalents	-	-	-	-
EU-14 a		Dont: différée	-	-	-	-
EU-13b		Dont: instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-
EU-14b		Dont: différée	-	-	-	-
EU-14x		Dont: autres instruments	-	-	-	-
EU-14y		Dont: différée	-	-	-	-
15	Dont: autres formes	-	-	-	-	
16	Dont: différée	-	-	-	-	

31/12/2022

(en milliers d'euros)

		Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés
17	Rémunération totale (2 + 10)	-	3 524	-	223

PAIEMENTS SPÉCIAUX (REM2)

31/12/2022

(en milliers d'euros)

		Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres du personnel identifiés
Rémunérations variables garanties octroyées					
1	Rémunérations variables garanties octroyées — Nombre de membres du personnel identifiés	-	-	-	-
2	Rémunérations variables garanties octroyées — Montant total	-	-	-	-
3	Dont rémunérations variables garanties octroyées qui ont été versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	-	-	-	-
Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice					
4	Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés	-	142	-	-
5	Indemnités de départ octroyées au cours des périodes antérieures qui ont été versées au cours de l'exercice — Montant total	-	142	-	-
Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice					
6	Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Nombre de membres du personnel identifiés	-	-	-	-
7	Indemnités de départ octroyées au cours de l'exercice — Montant total	-	-	-	-
8	Dont versées au cours de l'exercice	-	-	-	-
9	Dont différées	-	-	-	-
10	Dont indemnités de départ versées au cours de l'exercice qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	-	-	-	-
11	Dont indemnités les plus élevées octroyées à une seule personne	-	-	-	-

RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE (REM3)

	Rémunérations différées et retenues	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
1	Organe de direction - Fonction de surveillance	-	-	-	-	-	-	-	-
2	En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Actions ou droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Organe de direction - Fonction de gestion	56	28	28	-	-	3	-	-
8	En numéraire	56	28	-	-	-	3	-	-
9	Actions ou droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres membres de la direction générale	-	-	-	-	-	-	-	-
14	En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Actions ou droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-

Rémunérations différées et retenues	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont devenant acquises au cours de l'exercice	Dont devenant acquises au cours des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post (par exemple changements de valeur des rémunérations différées dus aux variations du cours des instruments)	Montant total des rémunérations différées octroyées avant l'exercice effectivement versées au cours de l'exercice	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre de périodes de performance antérieures qui sont devenues acquises mais font l'objet de périodes de rétention
16 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
17 Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
18 Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Autres membres du personnel identifiés	-	-	-	-	-	-	-	-
20 En numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-
21 Actions ou droits de propriété équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
22 Instruments liés à des actions ou instruments non numéraires équivalents	-	-	-	-	-	-	-	-
23 Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-	-
24 Autres formes	-	-	-	-	-	-	-	-
25 Montant total	-	-	-	-	-	-	-	-

RÉMUNÉRATION >= 1 MILLIONS D'EUROS / AN (REM4)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est n'est pas concernée par la publication du tableau REM4 «Rémunération >= 1 millions d'euros / an».

INFORMATIONS SUR LES RATIOS ENTRE COMPOSANTES FIXE ET VARIABLE DE LA RÉMUNÉRATION DES PRENEURS DE RISQUE (REM5)

31/12/2022		Rémunérations dans l'organe de direction			Domaines d'activité						Total
		Organe de direction - Fonction de surveillance	Organe de direction - Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions transversales	Fonctions de contrôle interne indépendant	Tous les autres	
<i>(en milliers d'euros)</i>											
1	Nombre total de membres du personnel identifiés										-
2	Dont: membres de l'organe de direction	14	15	15							15
3	Dont: autres membres de la direction générale				-	-	-	-	-	-	
4	Dont: autres membres du personnel identifiés				-	-	-	-	3	-	3
5	Rémunération totale des membres du personnel identifiés	-	3 524	3 524	-	-	-	-	222 530	-	3 746 050
6	Dont: rémunération variable	-	623	623	-	-	-	-	12 118	-	635 414
7	Dont: rémunération fixe	-	2 900	2 900	-	-	-	-	210 412	-	3 110 636

9. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

Préambule

La Caisse régionale accompagne les projets de ses clients sur son territoire à savoir les départements dans lesquelles elle est présente (i.e. le Rhône, l'Ain, la Saône-et Loire, nord Drôme, nord Isère et nord Ardèche).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est a dévoilé en novembre 2022 son projet d'entreprise PEPS (Projet d'Entreprise, projet Sociétal) qui s'articule autour des axes suivants, et qui intègre le Projet sociétal du Groupe :

- Développement Responsable
- Client
- Humain
- Territoire

LES 12 PROJETS EMBLÉMATIQUES DU PROJET D'ENTREPRISE



Le projet sociétal du groupe Crédit Agricole se décline autour d'un plan programme de 10 engagements pour :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone :

#1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur notre empreinte

propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement

#2 Conseiller et accompagner 100 % de nos clients dans leur transition énergétique

#3 Intégrer des critères de performance extra-financière dans l'analyse de 100 % de nos financements aux entreprises et agriculteurs

- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale :

#4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client, pour favoriser l'inclusion sociale et numérique et s'adapter aux évolutions économiques et sociétales

#5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

#6 Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

#7 Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires :

#8 Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

#9 Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

#10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire

Ce plan programme s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

9.1 Tableau 1 - Informations qualitatives sur le risque environnemental

9.1.1 Stratégie et processus économiques

A. Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement.

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès doit être questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du Crédit Agricole se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par des donneurs d'ordre trop exigeants.

Sur le plan climatique, le consensus international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pousse la société à accélérer l'avènement des énergies bas-carbone. Il s'agit, dès à présent, de remplacer nos modes de production et non pas simplement d'ajouter des énergies renouvelables au mix énergétique d'aujourd'hui.

La stratégie environnementale du Groupe concrétise cette volonté à travers six axes principaux :

1. Accélérer l'avènement des énergies renouvelables
 - a. Via les financements
 - b. Via les investissements
 - c. Via l'épargne de nos clients
2. Rendre la transition climatique accessible à tous, et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles
 - a. Des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte
 - b. Des solutions en faveur de la mobilité bas carbone
 - c. Des solutions en faveur du logement et des bâtiments
 - d. Entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles et à venir
3. Se désengager progressivement des énergies fossiles
4. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels
5. Agir en faveur de la biodiversité et de la conservation du capital naturel
6. Se fixer des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

Présentation générale de la stratégie climat

La stratégie climat de Crédit Agricole S.A., précisée en décembre 2022, repose ainsi sur l'équation suivante : accélérer l'avènement des énergies renouvelables, équiper toute la société pour l'accompagner dans ses transitions et se désengager progressivement des énergies fossiles. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

L'identification des risques extra-financiers qualifiés majeurs au Crédit Agricole Centre-est est issue des travaux réalisés entre Caisses régionales de Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. et de la Fédération Nationale de Crédit Agricole (FNCA). La méthodologie d'identification et de priorisation des risques est basée sur une démarche progressive et structurée autour de 4 étapes :

Etape 1. La formalisation des domaines extra-financiers définis par la raison d'être du Crédit Agricole et les 3 piliers de son modèle relationnel (excellence relationnelle, responsabilité en proximité et engagement sociétal).

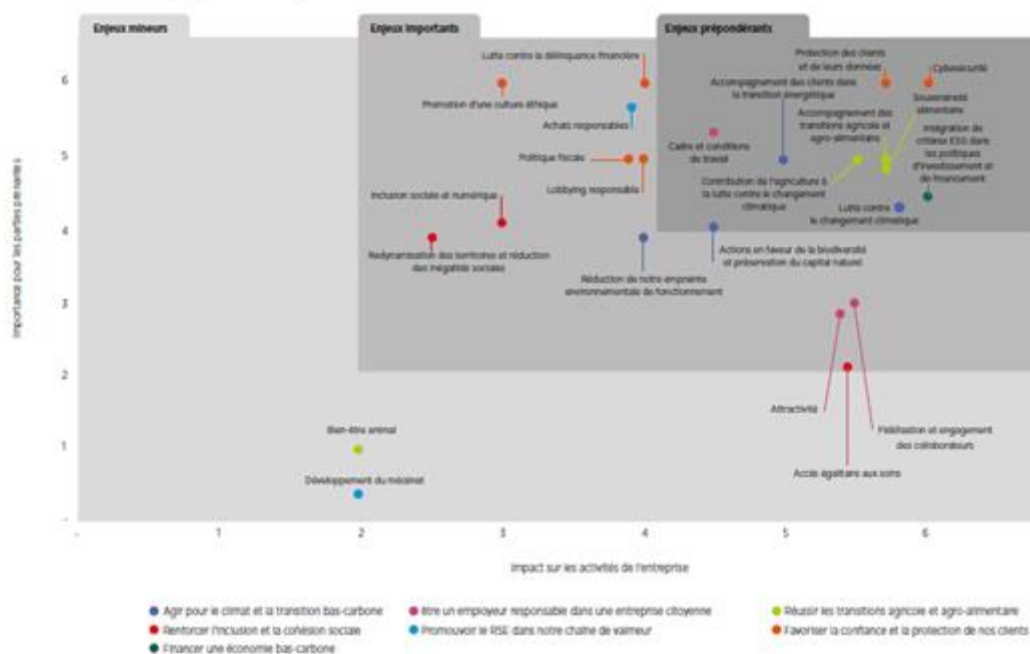
Etape 2. La définition du périmètre exhaustif des risques extra-financiers avec les domaines d'actions définis dans l'ISO 26000 et les sujets listés au II de l'article R. 225-105 ont été croisés avec les 3 piliers du Projet Groupe pour identifier une trentaine de risques extra-financiers.

Etape 3. L'identification de la quinzaine de risques extra-financiers pouvant affecter les activités de la Caisse régionale.

Etape 4. L'intégration des attentes des parties prenantes grâce au baromètre RSE 2022. Les thématiques extra-financières ont été évaluées et représentée dans la matrice de matérialité

Les thématiques extra-financières identifiées au terme de l'étape 4 ont été analysées selon le principe de double matérialité suivante.

Matrice de matérialité groupe Crédit Agricole S.A. 2022



La mise en œuvre de la stratégie climat :

En 2022, la stratégie climat a connu une forte accélération à la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances « Net Zéro » du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A. et ses filiales. En 2022, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation pour cinq secteurs clés de l'économie (i.e., pétrole et gaz, automobile, production d'électricité, immobilier commercial, ciment). La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est s'intègre dans cette trajectoire Net Zéro. Elle priorisera en 2023 son action de décarbonation de son portefeuille sur les secteurs les plus émissifs de son activité (i.e. Immobilier résidentiel et commercial, l'automobile, l'agriculture et l'énergie)

La Caisse Régionale s'inscrit pleinement dans les politiques sectorielles du Groupe Crédit Agricole qui explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux introduits dans sa politique de financement et d'investissement.

Ces critères reflètent essentiellement les enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité.

- Mines de charbon thermique
- Infrastructure de transport dédiée au charbon thermique
- Mines d'amiante
- Mines artisanales
- Actifs liés à l'huile de palme
- Actifs liés à l'industrie du tabac
- Les projets localisés dans un site inscrit au patrimoine mondial de l'humanité selon le classement de l'Unesco, ou qui correspond aux critères de désignation de l'Alliance for Zero Extinction (AZE), et qui n'en respecterait pas l'intégrité.
- Les projets présentant un impact critique sur une zone protégée ou une zone humide d'importance internationale couverte par la convention de Ramsar (notamment les tourbières et lacs de la montagne jurassienne, l'impluvium d'Evian, les rives du lac Lemman, le lac du Bourget et le marais de Chautagne)

Déclinaison dans la politique d'octroi de crédit :

La Caisse régionale a modifié sa politique d'octroi de crédit, à compter de janvier 2023 pour orienter et accompagner nos clients dans leur projet immobilier résidentiel et commercial :

- Exclusion de financement des acquisitions de résidence secondaire ou de bien à usage locatif dont la DPE est F ou G, en l'absence d'un plan de rénovation énergétique permettant de ramener la performance à E au minimum. Il en est de même pour les opérations de marchand de bien. En revanche, cette exclusion ne concerne pas le financement de l'achat de la résidence principale.
- La Caisse régionale a déployé un dispositif d'analyse pour sensibiliser les équipes et les clients entreprise aux enjeux de la RSE. L'objectif recherché consiste à identifier les problématiques ESG (Environnement Social et Gouvernance) afin de proposer des solutions adaptées. Un dispositif sera introduit courant 2023 sur les marchés PRO / AGRI en 2023
- La notation ESG des clients du réseau Entreprise 3 pour une prise de conscience des dirigeants et les accompagner dans leur transition
- Les dossiers présentés en comité Territoire et Proximité et Grand Comité intègre une analyse des risques climatiques (risque physique et de transition).

1. Accélérer l'avènement des énergies renouvelables

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

- a) Accélérer l'avènement des énergies renouvelables à travers des solutions de financements
- b) Accélérer l'avènement des énergies renouvelables à travers les investissements
- c) Accélérer l'avènement des énergies renouvelables à travers l'épargne

La caisse régionale Crédit Agricole Centre-est s'inscrit dans cette démarche.

2. Rendre la transition climatique accessible à tous, et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est en s'adressant à tous ses segments de clientèle, depuis les particuliers jusqu'aux grandes entreprises ainsi qu'aux professionnels indépendants, aux PME, aux Agriculteurs ou collectivités est impliqué dans tous les aspects de leur transition énergétique, que ce soit à travers le développement de leur propre accès aux sources d'énergie bas-carbone, de la possibilité d'utiliser des sources de mobilité à faibles émissions de carbone ou encore la proposition d'une aide à la rénovation des bâtiments à usage commercial ou résidentiel.

L'information et la sensibilisation est un préalable à l'accompagnement client. Ainsi en 2022 le Crédit Agricole Centre-est a organisé pour ses clients particuliers, agriculteurs, professionnels et entreprises une journée de la transition énergétique, pour favoriser les échanges sur les différents enjeux de cette transition énergétique face au nouveau contexte climatique et sociétal.

9 webinaires ont été aussi animés par les partenaires de confiance de la Caisse régionale qui ont été réalisés, ils sont disponibles sur le site internet de la Caisse régionale.

Deux livres et outils de transition énergétique ont été coconstruit avec CNR et l'association HESPUL destinés aux agriculteurs, aux collectivités et aux entreprises ; il répond à toutes leurs questions sur la technologie, l'économie ou encore le déroulé d'un projet.

- a) Des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte

Centre-est a créé sa filière énergie en 2018 pour accompagner et financer les projets de ses clients professionnels, agriculteurs et entreprise dans leur transition énergétique. De nouveaux métiers ont été créés pour répondre à cet enjeu.

La Caisse investit directement en fonds propres au capital d'infrastructures comme :

- En 2020 elle crée un fonds d'investissement CACE'EN (Crédit Agricole Centre-est Energies Nouvelles) doté de 20 millions d'euros afin de prendre des participations au capital d'infrastructures de production d'énergies. A 2022 ce sont 11 millions d'euros qui ont été investis dans 7 projets.

Crédit Agricole Centre-est a également avec la CNR, les Caisses régionales de Sud Rhône Alpes, Languedoc et Alpes Provence lancées en 2022 le projet Solarhônga dont l'ambition est la solarisation du Rhône.

La Caisse régionale s'est engagée également pour l'émergence de nouveaux acteurs en investissant à leurs côtés comme en Saône-et-Loire avec la participation au capital de la Société d'Économie Mixte ENR 71, dont la mission est de développer des équipements de production d'énergies renouvelables sur tout le département.

La Caisse régionale soutient les projets de centrales villageoises (société locale créée par un collectif de citoyens) pour développer la production d'énergie renouvelable via des centrales photovoltaïques.

b) Des solutions en faveur de la mobilité bas-carbone

La Caisse propose à ses clients des offres pour accéder plus facilement à des véhicules moins émissifs comme :

- le PAC Auto Vert. En 2022 ce sont près de 11 millions d'euros de financement décidés
- la location avec option d'achat permet aussi d'accéder plus facilement à un véhicule électrique, hybride ...

La Caisse régionale a aussi organisé en tant que chef de file le financement des 45 millions d'euros d'investissement prévus pour l'Hôtel Logistique Urbain de Lyon. Ce projet constitue un projet phare de la logistique urbaine du dernier kilomètre. L'objectif est de réduire la congestion routière, la pollution de l'air et les nuisances sonores, dans le respect de la Zone à Faibles Emissions.

La Caisse régionale a co-financé le projet LIUM (Logistique Intra Urbaine Multimodale) de notre client, qui consiste à opérer la livraison du dernier kilomètre en zone urbaine en mode doux (fluvial avec bateaux électriques ou hydrogène, vélo cargo électrique, camionnette électrique).

La mobilité hydrogène est aussi couverte dans le cadre du projet Zéro Emission Valley pour la promotion de la mobilité à l'hydrogène, l'installation de bornes de recharges via une joint-venture qui bénéficie de la dynamique public-privé à travers l'apport conjoint de ses co-fondateurs : 5 Caisses régionales, dont le Crédit Agricole Centre-est, Michelin, Engie, la Banque des territoires et la Région Auvergnnes-Rhône Alpes.

c) Des solutions en faveur du logement et des bâtiments

La Caisse agit directement auprès de ses clients avec le lancement en 2022 du site J'écorénov mon logement, et la signature de partenariats avec France Rénov pour accompagner les projets des clients particuliers. Cette plateforme permet d'obtenir des recommandations adaptées aux besoins des particuliers (confort, économies, réglementation.) sur les travaux, les aides et des estimations de financement.

Concrètement, ce sont 18,6 millions d'euros d'éco-Prêt à Taux Zéro soit 1 343 crédits accordés, c'est-à-dire deux fois plus de projets accompagnés qu'en 2021. Les clients de la Caisse régionale ont également réalisé pour plus de 4 millions de travaux verts (rénovation énergétique) en hausse de 135 % par rapport à 2021

Le Diagnostic de Performance Energétique est, depuis 2023, demandé systématiquement aux clients afin de les accompagner au mieux dans leur projet immobilier et limiter leur impact sur l'environnement, notamment sur les DPE F et G.

Elle investit aussi directement en fonds propres au capital d'infrastructures comme : PRESTIMMO, filiale à 100 % de la Caisse régionale, a créé avec deux co-investisseurs (PROMOVAL et le fonds CONSTRUCTION ÉNERGIE PLUS) un fonds d'investissement. Le thème d'investissement est l'acquisition de biens peu performants pour les rendre énergétiquement exemplaires. Ce fonds a été doté de 21,8 millions d'euros de fonds propres, aujourd'hui entièrement engagés. Une 2e tranche est ainsi mise en place dotée de 30 millions de fonds propres.

La Caisse régionale accompagne ses clients entreprise dans l'évolution de leur système d'éclairage, avec le financement via du crédit-bail de solutions d'éclairage en LED.

d) Entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles et à venir

Le Crédit Agricole Centre-est accompagne toutes les Agricultures et tous les Agriculteurs dans leurs projets de développement ou de transformation, les finance pour maintenir une agriculture performante, durable et bas carbone et enfin les assure pour conserver des exploitations pérennes.

Dans ce cadre, les ambitions du Crédit Agricole Centre-est sont triples :

- Conseiller ses clients et les accompagner dans leur projet.
- Financer l'accompagnement de leurs transitions.
- Travailler en étroite collaboration avec les acteurs de son territoire.

Pour ce faire, plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en place :

- Création en 2020 d'un Pôle Agricole et Agroalimentaire basé à Mâcon pour comprendre les besoins de l'ensemble des filières de l'amont jusqu'à l'aval et trouver des solutions adaptées et innovantes pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ;
- Création en avril 2022, d'un poste de chargé des transitions agricoles et agroalimentaires pour identifier les projets à impact positif sur les transitions et créer des outils d'aide à destination des équipes en charge des agriculteurs et viticulteurs afin d'évaluer si les exploitations/ domaines, ainsi que les projets financés s'orientent vers un processus vertueux ;
- Création d'une offre spécifique pour accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans leurs évolutions et leurs transformations, en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cette offre « TRANSITION » est dédiée à tous les clients dès lors qu'ils s'engagent dans un projet de transition ;

La sensibilisation à la transition agro écologique est aussi un enjeu pour le Crédit Agricole. C'est pourquoi il a proposé à ses clients de télécharger le jeu sur la gestion d'une exploitation agricole de son partenaire Roots of Tomorrow. Ce jeu de simulation pédagogique permet de mieux saisir les enjeux et défis auxquels les exploitants agricoles doivent faire face.

La Caisse régionale participe aussi aux financements de projets d'agrivoltaïsme qui permet de protéger les cultures et produire de l'électricité grâce aux les panneaux photovoltaïques. Elle finance également les projets de méthanisation de ses clients agriculteurs.

En janvier 2022, un accord de raccordement au réseau de chaleur Ouest Lyonnais a été signé. Ce réseau est alimenté à plus de 80 % avec des résidus de bois.

3. Se désengager progressivement des énergies fossiles

- Depuis plusieurs années, Crédit Agricole S.A. et ses filiales n'ont cessé de s'engager en faveur d'un retrait progressif des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique à horizon 2030 (dans les pays de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

La Caisse régionale Centre-est ne finance pas ces activités-là.

4. Net Zéro Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels

- Des engagements Net Zéro sur le financement qui s'inscrivent dans une démarche plus large : les cibles de réduction d'émissions carbone ont ainsi été définies au niveau de chaque secteur. Basé sur une analyse de matérialité, dix secteurs ont ainsi été définis, couvrant 80% des émissions financées du Groupe et 60% des encours : ces secteurs seront les premiers à être analysés pour déterminer une trajectoire en 2022 et 2023 à horizon 2030. Dans les années à venir, l'ensemble du portefeuille sera soumis à une trajectoire net zéro. Ces 10 premiers secteurs sont : Energies fossiles, Automobile, Electricité, Immobilier (commercial et résidentiel), Transport maritime, Aviation, Acier, Ciment et Agriculture. Ces 10 secteurs représentent 75% des émissions de GES au niveau mondial.

La Caisse régionale s'intègre dans cette démarche, et prévoit à partir de 2023 de préciser ses cibles sur les 5 secteurs prioritaires les plus émissifs de son activité : Immobilier résidentiel, immobilier commercial, l'automobile, l'énergie et l'agriculture.

5. Agir en faveur de la biodiversité et de la conservation du capital naturel

- Evaluation de l'impact de la perte de nature et biodiversité sur les activités de Crédit Agricole S.A. et ses filiales :
 - Comme pour le changement climatique, les acteurs économiques peuvent être affectés par la perte de biodiversité et la dégradation de la nature, tels que la baisse des rendements agricoles et l'érosion des côtes. Ces événements peuvent aussi avoir des impacts négatifs sur la biodiversité en elle-même, tel que la déforestation et la fragmentation des écosystèmes. Un défi significatif pour les institutions financières est de mesurer les impacts (négatifs ou positifs) et dépendances de ses clients aux services écosystémiques au niveau de leurs portefeuilles de financements et d'investissements.
 - En effet, il n'existe pas de métrique unique comme c'est le cas pour le climat avec les émissions de CO₂e pour mesurer les impacts et dépendances sur la nature. Néanmoins, le Crédit Agricole a commencé à explorer et évaluer des outils capables d'agréger plusieurs indicateurs liés à la biodiversité, tels que ceux qui intègrent les cinq pressions contribuant à sa perte de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). En 2022, plusieurs outils ont été testés à titre expérimental (cf. chapitre 2 DPEF partie 3.4.6.1).
 - Au-delà de son empreinte indirecte liée à ses activités de financement et d'investissement, le Crédit Agricole Centre-est agit sur son empreinte directe en faveur de la préservation de la biodiversité. Il soutient des projets en faveur de la biodiversité et la protection des ressources naturelles, avec par exemple l'implantation de ruches sur 2 des sites de la Caisse régionale depuis 2011, et l'implantation d'un jardin Vavilov, jardin conservatoire pour remettre en culture des variétés anciennes de fruits et légumes, conservées à l'institut Vavilov de St Pétersbourg, plus grande banque mondiale de semence cultivées. Ce jardin, est un laboratoire, les légumes sont étudiés, les graines prélevées. L'objectif est de voir l'adaptation au changement climatiques et analyse de la qualité nutritionnelle. La Fondation Solidarités by Crédit Agricole Centre-est soutien Vavilov et d'autres projets de biodiversité, thématique qui entre dans son domaine d'intervention ;

D'autres actions sont menées autour de la biodiversité : sensibilisation des collaborateurs, clients aux enjeux de la biodiversité, aménagement du parc du site réarchitecturé de Terralunia, avec la plantation de 100 nouveaux arbres, l'installation de nichoirs pour faucons crécerelles, hôtel à insectes... En 2022, la grande cause mutualiste a soutenu et accompagné 72 projets portant sur l'environnement en impliquant les jeunes dans des actions concrètes de préservation de la biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique, l'alimentation saine, le reboisement, etc. Dans le cadre de sa démarche 0 plastique, la Caisse régionale a supprimé en 2022 les étuis plastiques des cartes bancaires et chéquiers (4,7 tonnes de plastique économisées chaque année). Cette opération lui a permis d'effectuer un don de 10 000 € à l'association lyonnaise Odysseus 3.1 qui œuvre à la préservation de l'environnement, et de l'eau en particulier.

- La Caisse régionale recycle ses cartes bancaires depuis plusieurs années. En 2022 ce sont 142 135 cartes bancaires recyclées.

- Le Crédit Agricole Centre-est a lancé en 2022, sa 2e édition de la grande cause mutualiste en faveur des jeunes ou l'intergénérationnel. Cette nouvelle édition vise à soutenir et à accompagner des projets portant sur l'une des thématiques suivantes : l'environnement en impliquant les jeunes dans des actions concrètes de préservation de la biodiversité, de lutte contre le réchauffement climatique, l'alimentation saine, le reboisement, etc. ;

6. Se fixer des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

Suite à l'adhésion à la Net Zero Banking Alliance en juillet 2021 et conformément aux annonces du Projet Sociétal de contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, Crédit Agricole S.A. et ses filiales poursuivent leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à leur propre fonctionnement.

■ Des objectifs de réduction ambitieux :

- En accord avec les données scientifiques les plus récentes, Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont déposé leurs trajectoires de diminution auprès de la Science-Based Target initiative (SBTi) en octobre 2022. Ces objectifs de diminution s'établissent comme suit :
 - -50% d'émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des bâtiments et de la flotte de véhicules (scopes 1 et 2) entre 2019 et 2030 (cible en absolu) ;
 - -50% d'émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels (scope 3 catégorie 6) entre 2019 et 2030 (cible en absolu).
- Le Groupe Crédit Agricole poursuit son engagement en faveur d'une électricité moins carbonée pour atteindre 100% d'électricité renouvelable d'ici 2030.
- Un renforcement des actions pour réduire l'impact environnemental de Crédit Agricole S.A. et ses filiales : sobriété énergétiques, sobriété des bâtiments, exploitation des datacenters, déplacements professionnels, préservation des ressources naturelles.

La Caisse régionale s'inscrit dans l'objectif national de contribution à la Neutralité carbone d'ici 2050.

L'atteinte de cet objectif passe par plusieurs actions :

- Elle sensibilise ses collaborateurs depuis plusieurs années pour les inciter à limiter et réduire leur empreinte sur l'environnement. Ainsi, différentes animations, actions sont régulièrement menées pour promouvoir les éco-gestes, l'économie circulaire, les transports alternatifs, le numérique responsable, la réduction des déchets...
- Tout au long de l'année 2022, des présentations du projet sociétal et des enjeux climatiques ont été proposées aux équipes. Des animations ludiques (escape game, quizz, empreinte carbone personnelle etc.) ont permis d'acculturer les collaborateurs et de les sensibiliser à l'impact des activités humaines sur le climat. Dès 2023, tous les collaborateurs seront formés à la Fresque du Climat pour permettre de faire prendre conscience à chacun des enjeux et de l'urgence climatique. Les équipes seront sollicitées pour proposer des actions concrètes dans le cadre de leur activité professionnelle.
- Elle suit les émissions liées aux déplacements des collaborateurs ainsi que celles de ses consommations d'énergie. Elle a ainsi mis en place le pilotage énergétique à distance de ses agences via des outils digitaux permet à la fois d'agir sur les équipements techniques, de mesurer les consommations et de trouver des pistes d'économie d'énergie avec un gain en kWh. A compter de fin 2022 plus aucune agence ne consomme de fioul. Les émissions liées aux consommations d'énergie ont diminué de 39 % entre 2021 et 2022.

- La majeure partie de la surface bâtie de béton a été conservée. Cette réarchitecture réutilise le bâtiment et accompagne la transition énergétique avec un mix d'énergies qui contribue, à terme, à une réduction par trois des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.
- Elle poursuit, aux côtés du Groupe son engagement en faveur d'une électricité moins carbonée pour atteindre 100% d'électricité renouvelable d'ici 2030.
- Concernant les déplacements professionnels, la flotte de véhicules d'entreprise comprend 5 véhicules électriques et 25 vélos électriques. Il est prévu pour 2023 de remplacer les véhicules thermiques arrivés à échéance par des véhicules électriques & hybrides. La flotte de vélos électriques permet aux collaborateurs de tester ce moyen de transport pour ses trajets domicile-travail et de racheter son vélo à prix d'occasion au bout d'une année de prêt à titre gracieux. La politique de mobilité de Centre-est intègre aussi l'étude de l'attribution de véhicules plus vertueux pour les plus gros rouleurs.

Le forfait mobilité durable a été mis en place en 2022 pour encourager la mobilité douce et favoriser la multimodalité (vélo, co-voiturage, transport en commun).

B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques.

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental

- **L'identification des principaux risques environnementaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est** au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).
- En ce qui concerne la **sélection des principaux risques**, cette méthodologie a permis de sélectionner des risques significatifs à court, moyen ou long terme pour la Caisse régionale. Les risques identifiés sont évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité d'occurrence. L'évaluation a été effectuée à partir de "critères bruts" qui n'intègrent pas les mécanismes d'atténuation des risques au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est. Ces travaux ont été menés dans le cadre d'un processus participatif réunissant les différents domaines d'activité RSE, Risques, Achats, RH, Marketing, et les métiers de la distribution de la Caisse régionale.
- **Les thématiques extra-financier identifiées, notamment celles environnementales sont analysées selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale présente l'impact des activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est sur son écosystème, d'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers la Caisse régionale.**

Evaluation des performances

Dans sa Déclaration de performance extra-financière la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est établit un tableau d'indicateurs de performance extra-financière. Ces indicateurs peuvent évoluer dans le temps.

Pour chaque politique environnementale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.

A fin 2022, la liste complète des indicateurs de performance environnementale retenus au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est la suivante (à retrouver dans la DPEF Centre-est de 2022):

Enjeux	Indicateurs clés de performance	2020	2021	2022
Développer des produits et offres responsables et accompagner les transitions	Montant des encours d'Investissements Responsables	517 692 K€	1 359 064 K€ (1)	1 573 199 K€ (1)
	Montant des financements décidés de la transition énergétique		68 600 K€	119 497 K€
Limiter l'empreinte carbone	Évolution émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie et aux déplacements professionnels	-53,4 %	+ 1,2 %	-15 %
		Teq CO2	Teq CO2	Teq CO2

(1) Il s'agit des encours des articles 8 et 9 de la SFDR

C. Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE.

L'ambition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause, et confiance.

- A cet égard, en octobre dernier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a lancé le Livret Engagé Sociétaire, un livret d'épargne disponible et sans risque à capital garanti permettant au client d'investir dans des projets durables et d'être informés des projets soutenus par les Livrets Engagé Sociétaire.
- Au-delà de la stricte application des réglementations sur l'épargne financière, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente, en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaire réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.
- Enfin, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est déploient un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables

Les questions ESG sont au cœur de la stratégie du Pôle Gestion de l'Epargne et Assurance de Crédit Agricole SA avec des politiques propres à Crédit Agricole Assurances et Amundi.

La Caisse régionale commercialise les produits de Crédit Agricole Assurances et Amundi qui appliquent des méthodologies intégrant des critères ESG (cf. Pilier 3 ESG de Crédit Agricole S.A).

D. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux.

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des grandes entreprises

La Caisse régionale a déployé un dispositif d'analyse pour sensibiliser les équipes et les clients aux enjeux de la RSE. L'objectif recherché consiste à identifier les problématiques ESG (Environnement Social et Gouvernance) afin de proposer des solutions adaptées.

Afin de renforcer la prise de conscience par les dirigeants d'entreprises des risques encourus, mise en œuvre du questionnaire ESG à l'occasion de tous dossiers de demande de financement. Ce questionnaire aboutit à une notation et permet de mieux cibler l'accompagnement des entreprises dans leur transition.

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties des PME et ETI

- **Depuis 2021, les enjeux ESG ont fait l'objet d'un premier niveau d'intégration dans la relation commerciale avec la clientèle ETI et PME à travers le déploiement d'un questionnaire ESG diffusé à l'ensemble des chargés d'affaires.** Ce projet précurseur dans le monde bancaire, est en cours de déploiement auprès des Caisses régionales, de certaines banques de proximité à l'international.

Pour Centre-est, le questionnaire ESG sera déployé progressivement courant 2023 auprès des clients professionnels, celui-ci étant déjà en test auprès des agriculteurs depuis 2022.

A compter de 2023 la note du questionnaire est intégrée dans le dossier présenté en comité de crédit.

- **Le Hub de la Transition Énergétique est une initiative en faveur de la transition énergétique des clients des marchés spécialisés :** le HUB Transition Énergétique s'inscrit dans le Projet Sociétal pour accompagner tous les clients des marchés spécialisés dans la transition énergétique. Il s'agit d'un dispositif innovant qui apporte des solutions concrètes, dans un premier temps aux entreprises, puis aux professionnels, aux agriculteurs et collectivités locales :
 - Une plateforme digitale informative avec des contenus pédagogiques, utiles et experts, la présentation de la gamme des offres et un espace d'autodiagnostic. Ce dernier permet le rebond commercial avec la rencontre d'un conseiller en transition énergétique, un nouveau métier créé dans les Caisses régionales pour apporter l'expertise au plus près des clients ;
 - Un réseau de partenaires techniques, nationaux, régionaux ou locaux sélectionnés par l'équipe experte du Hub de Crédit Agricole Leasing & Factoring pour leurs compétences et leur engagement de qualité de services : audit et bilan énergétique, fourniture d'énergie verte, efficacité énergétique, autoconsommation solaire et mobilité apportant une large gamme d'offres aux clients que viennent compléter les solutions de financement du Crédit Agricole (crédit-bail, prêt).

9.1.2 Gouvernance

E. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents.

La Politique RSE de la Caisse régionale Centre-est est validée et suivie par le Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022 a validé la cartographie des risques climatiques qui indique l'influence de ces risques sur les risques majeurs de la Caisse régionale.

Pour suivre la mise en œuvre de la démarche RSE, un Comité de Direction est tenu mensuellement. Il est complété de comités d'échange mensuels réunissant les responsables de service ou de département en lien avec les enjeux RSE de la politique RSE et du projet d'entreprise.

Ce comité a pour objectif de permettre une vision globale et cohérente de la démarche RSE à la Caisse régionale Centre-est au regard de sa politique, de l'adapter le cas échéant aux évolutions préconisées ou entérinées par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre des projets majeurs relatifs à la RSE.

Enfin, l'ensemble des dossiers transverses relatifs à la RSE y sont présentés pour information ou décision.

F. Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement.

L'intégration des risques environnementaux par l'organe de direction au sein des lignes d'activités et des fonctions de contrôle interne du Crédit Agricole Centre-est est assurée au niveau du Comité de Direction RSE qui se tient mensuellement et qui réunit l'ensemble des directions dont la direction des risques.

G. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents

La répartition des tâches, les responsabilités et le circuit de retour de l'information sont réparties dans l'ensemble des métiers, dans le respect des procédures de contrôle interne. Les indicateurs clé de performance font l'objet d'une présentation en Comité de Direction et/ou figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

H. Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports

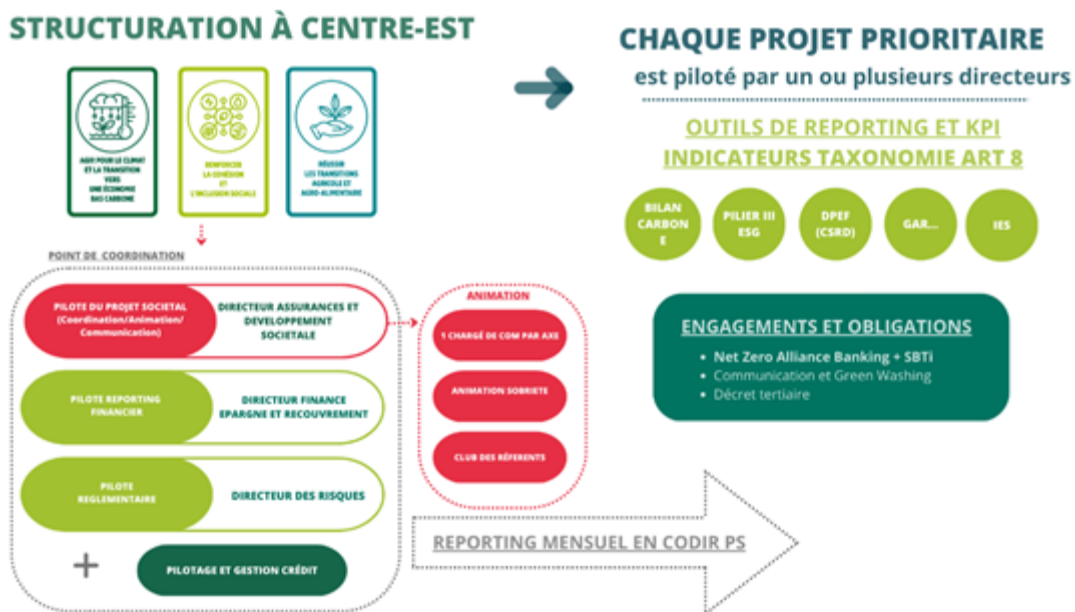
La Déclaration de Performance extra-financière est intégrée dans le rapport financier annuel de la Caisse régionale, et à disposition sur le site internet de la Caisse régionale. Les évolutions liées aux risques et indicateurs clés de performance sont présentés en comité de pilotage de l'Assemblée Générale.

Les chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental empruntent les processus des fonctions opérationnelles de l'entreprise. En complément, un suivi est effectué mensuellement en Comité de Direction RSE.

I. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux

La politique de rémunération ne prend pas en compte de critères liés aux risques environnementaux. Néanmoins, le Projet d'Entreprise Projet Sociétal (PEPS) a défini le développement responsable comme l'un de ses quatre piliers.

Structuration du Projet Sociétal à Centre-est



9.1.3 Gestion des risques

J. Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques

Une présentation en conseil d'administration des impacts climatiques sur les principaux risques a été réalisée fin 2022. Ce sujet se structurera sur l'année 2023.

K. Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux

En matière de définition, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux, Le Crédit Agricole Centre-est s'inscrit dans la démarche Net Zéro 2050 en cours de déploiement au sein du Groupe Crédit Agricole.

Le Groupe s'appuie sur :

- les définitions à date des risques environnementaux prises par les régulateurs ou les superviseurs, ainsi que les leviers de transmission retenus dans les grandes classes de risques ;
- les normes telles que la Taxonomie Européenne permettant de qualifier certains types d'actifs ;
- les standards ou principe de place, comme les Green Bonds Principles.

En outre, le Groupe participe à des initiatives ou a rejoint des alliances / coalitions assorties d'engagements d'approches méthodologiques ou permettant de contribuer à élaborer des standards de place, notamment la Net Zero Banking Alliance pour les activités de crédit, la Net Zero Asset Managers Initiative pour la gestion d'actifs, ainsi que les Net Zero Asset Owner Alliance et Net Zero Insurance Alliance pour les activités d'assurance. Les approches méthodologiques retenues dans le cadre des engagements afférents à ces alliances sont précisées au fil de l'eau, notamment les scénarios climatiques retenus (émanant principalement de ceux de l'AIE).

La Caisse régionale est engagée via le Groupe.

L. Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

Les risques liés à l'environnement sont identifiés et analysés dans le cadre du processus global d'identification des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est.

Ils sont considérés comme des facteurs de risques influençant les principaux risques de la Banque (crédit, marché, etc.), i.e. résultant des expositions à des contreparties qui peuvent être affectées par des aléas de nature environnementale.

Ils sont évalués et hiérarchisés à travers le suivi de différents indicateurs et la réalisation d'études d'impact sur des portefeuilles selon différents scénarios, à l'image des exercices de stress tests menés fin 2020 avec l'ACPR ou conduits en 2022 par la BCE. Une cartographie des vulnérabilités au risque de transition a également été construite afin de répartir les expositions sectorielles du Groupe selon le niveau de sensibilité au risque de transition établi par la BCE.

Cette cartographie présente notamment :

- La qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle. On recense environ 8 Mds € d'exposition contribuant au changement climatique, soit 40% du total des expositions. Les secteurs les plus représentés sont l'immobilier, l'agriculture et le commerce de gros et de détail.

A noter que les expositions du secteur "production et distribution d'électricité concernent essentiellement les financements d'actifs de production d'énergie éolienne ou solaire.

- L'efficacité énergétique des garanties adossées aux expositions disposant d'une sûreté immobilière. Le stock de biens financés pour lesquels le label énergétique est connu ne concerne que les générations récentes ; Au 31/12/2022 ce label est connu sur 2,5 Mds€ d'exposition soit 13% du stock et progressera avec les actions mises en place.
- Les expositions sur les vingt plus grandes entreprises mondiales à forte intensité de carbone : aucune exposition existante.
- Les expositions sujettes aux risques physiques sont estimées à une hauteur de 3 Mds€, soit 9% des expositions totales du périmètre étudié. Cette estimation est le résultat d'analyses effectuées différemment selon le type de financement, l'horizon à 2050 et le scénario RCP4.5 étant retenus pour les mesures.

Pour les biens immobiliers, nous avons croisé la localisation géographique des biens avec celle des périls (inondation et retrait-gonflement de argiles).

Pour l'analyse sectorielle, nous avons croisé des indicateurs de risques physiques liés au positionnement géographique (pays) et au secteur d'activité (NACE).

- Les expositions d'investissements financiers et de financements en atténuation du changement climatique : biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A, B et C ; énergies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires) ; travaux de rénovation énergétique et Eco-Prêts à Taux Zéro. Ces expositions représentent 2,8 Mds€ au 31/12/2022.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des risques environnementaux fait l'objet d'évolutions au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est afin de déployer les actions convenues en réponse au Guide BCE relatif à la gestion des risques climatiques et environnementaux. Les 13 attentes sont traitées dans des sous-projets faisant l'objet d'une présentation à la Gouvernance, ainsi que de travaux de revue du superviseur (revue thématique, mission d'inspection sur site). Certaines attentes sont en lien avec d'autres exigences réglementaires, comme les lignes directrices de l'Autorité des Banques Européennes (ABE) relatives à l'octroi de crédit (volet ESG). Les autres évolutions réglementaires concernent essentiellement le reporting (ratio d'actifs verts, Pilier III ESG), l'ABE n'ayant pas émis de préconisations sur les potentiels impacts en Pilier I des risques environnementaux et sociaux.

M. Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux

Le Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre-est s'est donné pour objectif de participer à l'atteinte de la neutralité carbone dans le cadre de l'adhésion par le Groupe aux alliances Net-Zero en juillet 2021, couvrant des portefeuilles de financements, d'investissements et les activités assurantielles. (cf. paragraphe K).

Pour les scopes 1 et 2 : le Groupe travaille à la construction de trajectoires capables de répondre aux objectifs de neutralité carbone d'ici à 2050. En lien avec la Science-Based Target initiative (SBTi), Crédit Agricole S.A. et ses filiales s'engagent à atteindre les objectifs suivants 50% d'émissions absolues sur les scopes 1 et 2 entre 2019 et 2030. Centre-est calque sa trajectoire sur celle du Groupe.

N. Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux

Les outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux, sont ceux habituellement utilisés par l'ensemble des fonctions du Crédit Agricole Centre-est. Selon la nature de l'indicateur, les outils sont internes au Groupe Crédit Agricole qui s'appuient sur des requêtes de bases de données et d'utilisation de rapports internes automatisés, jusqu'à la consolidation dans les fiches indicateurs Excel.

O. Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité

Le Crédit Agricole de Centre-est n'a pas identifié d'impact sur le profil de risque des fonds propres et de liquidité. Les travaux menés au niveau du Groupe Crédit Agricole ont confirmé cette évaluation.

P. Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

La collecte de nouvelles données s'organise avec une exigence de qualité cohérente avec les nouveaux usages, qu'ils soient réglementaires (reportings) ou de suivi et pilotage du risque. Des proxys sont déployés afin de compléter ou améliorer la qualité de séries historiques de données extra-financières non utilisées jusqu'alors.

Par ailleurs, les méthodologies, la qualité des données et les scénarios de référence étant en constante évolution, les chiffres peuvent évoluer au fil du temps.

Q. Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques

Les risques environnementaux peuvent impacter toutes les grandes catégories de risque existantes, avec cependant une probabilité d'occurrences et/ou d'impacts les plus élevés à travers les risques de crédit et risques opérationnels (risque de réputation). Les risques environnementaux peuvent ainsi se transmettre :

- dans les risques de crédit, notamment par des impacts sur les revenus, coûts et actifs des clients particuliers: dépréciation des actifs financés ou en sûretés, perturbation des activités du territoire, tension inflationniste ;

- dans les risques financiers, via, par exemple, des difficultés de levées de liquidités du Groupe en raison d'informations négatives (greenwashing), ou via de brusque réévaluation et/ou de volatilité de la valorisation des instruments financiers détenus;
- dans les risques opérationnels, comme les non-respects de nos engagements publics (risque de réputation), ou les non-respects des devoirs de conseil et de vigilance du Groupe (ex. : financement en zone inondable), mais également sur des dommages matériels sur les actifs du Groupe, perturbation de ses activités (y compris sur les Systèmes d'Information) ;
- dans d'autres risques, comme le risque assurantiel avec des hausses significatives des dommages matériels et/ou des problèmes de santé pour nos clients (dégradation des ratios Sinistres/Prime).

9.2 Tableau 2 - Informations qualitatives sur le risque social

9.2.1 Stratégie et processus économiques

A. Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Présentation générale de la stratégie sociale

L'ambition de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est est de savoir répondre à l'ensemble des préoccupations financières de tous ses clients, du plus modeste au plus fortuné. En conséquence, Crédit Agricole Centre-est à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de la vie l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe :

1. Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client à travers des produits accessibles aux plus modestes (offres EKO), un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés.
2. Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.
3. Être un employeur responsable œuvrant à l'attractivité de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent. L Caisse régionale se préoccupe particulièrement de la sécurité de ses collaborateurs, après deux années marquées par les vagues successives de Covid-19, et le contexte actuel, encore inimaginable il y a peu, de la guerre en Ukraine, touchant très durement les collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles.

De façon globale, la stratégie sociale vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le plan social de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités.

Utilité et universalité

- **Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique** : le Groupe Crédit Agricole souhaite servir l'ensemble de ses clients et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter l'accessibilité des produits et services financiers (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).
 - L'accès de tous à nos offres et services : la nouvelle gamme de banque au quotidien, Ma Banque au Quotidien, est commercialisée par l'ensemble des Caisses régionales depuis 2022. Cette gamme, composée de 5 offres (Eko, Globe-Trotter, Essentiel, Premium, Prestige), est adaptée à l'ensemble des besoins avec des formules à la carte pour ne payer que ce dont le client besoin.
 - Un engagement renouvelé en faveur des jeunes : le Crédit Agricole s'engage auprès des jeunes en proposant un accompagnement pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi de tous les jeunes grâce à une réponse complète, du bancaire à l'extra-bancaire, permettant aux jeunes d'accomplir

leurs projets selon leurs aspirations. Pour cela, tout un écosystème de services et d'offres est mis à la disposition des jeunes, sur différents canaux. Pour compléter son offre de solutions à destination des jeunes, le Groupe Crédit Agricole déploie sur fin 2022 une offre assurance habitation dédiée pour les jeunes locataires.

- Le soutien aux populations fragiles et lutte contre le surendettement : Les Caisses régionales du Crédit Agricole renforcent leur dispositif de détection précoce d'une potentielle fragilité financière de leurs clients, afin de permettre aux conseillers d'intervenir en amont avec une analyse de la situation financière et une proposition d'accompagnement adaptés à leur situation.

Ainsi, la caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est a mis notamment en œuvre :

- Le point passerelle, pour aider les familles en difficulté financières suite à un accident de la vie et pour animer des ateliers d'éducation budgétaire pour les jeunes ;
 - Le Crédit Agricole Centre-est a mis en place depuis plusieurs années une équipe dédiée au recouvrement amiable composée de 16 collaborateurs. Un responsable d'unité manage aussi 13 chargés de recouvrement présents dans chaque secteur du réseau de proximité et 2 experts dédiés à la prise en charge des clients particuliers, professionnels et agriculteurs, en situation d'anomalies financières de plus de 40 jours.
 - L'accompagnement des clients en situation de fragilité financière : La caisse régionale reste mobilisée pour accompagner ses clients en situation de fragilité financière et renforce les mesures de prévention, de détection et d'accompagnement avec l'évolution des dispositifs nationaux mis en œuvre pour favoriser l'inclusion bancaire
- Faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir : l'ambition de Crédit Agricole est aujourd'hui de devenir une banque référente dans le domaine de la santé, avec une filière santé comme solution pour accompagner un écosystème santé autour de 3 thématiques : prévention, soin, suivi. Depuis plusieurs années, Centre-Est se mobilise sur la thématique du parcours résidentiel des aînés sur son territoire. L'objectif est de mieux les accompagner et de favoriser ainsi l'inclusion et la cohésion sociale. En 2022, la caisse régionale a accéléré son soutien et ses actions aux côtés de ses partenaires de référence de l'habitat inclusif que sont Vivre en Béguinage, Maison de Blandine et Ages et Vie. Dans sa volonté d'étoffer les solutions d'habitats qui favorisent l'inclusion sociale, elle a noué un nouveau partenariat en Saône et Loire en accompagnant une Maison Marguerite. Cette maison devrait accueillir ses premiers colocataires fin 2022. En 2022, 6 nouvelles maisons ont ouvert leurs portes sur son territoire dont 2 dans le département du Rhône, 1 dans l'Ain et 3 en Saône et Loire. Ces maisons permettent d'accueillir 97 personnes âgées et pour prendre soin d'elles, 32 emplois ont été créés. La contribution financière de Centre-Est s'élève à 13 millions d'euros. Par ailleurs, 8 maisons sont en cours de construction et devraient ouvrir dès 2023. Et enfin, 56 projets sont à l'étude avec divers partenaires de la Caisse régionale.

Accompagner les personnes âgées et leurs proches aidants, c'est aussi les informer et les conseiller. Depuis 4 ans, Centre-Est envoie à ses clients âgés de 65 ans et plus, une e-letter trimestrielle « Bien dans ma vie ». Cette e-letter aborde différents sujets tels que la prévention, l'adaptation du logement, les loisirs, le pouvoir d'achat etc.

La Caisse est également engagée aux côtés de différents acteurs de l'écosystème des aidants. Elle est notamment membre du Collectif Métropole Aidante à Lyon, et relaye auprès de ses clients et collaborateurs les solutions et actions mises en œuvre par les différentes associations actives sur cet enjeu sociétal.

Le soutien aux populations fragiles et lutte contre le surendettement : Les Caisses régionales du Crédit Agricole renforcent leur dispositif de détection précoce d'une potentielle fragilité financière de leurs clients, afin de permettre aux conseillers d'intervenir en amont avec une analyse de la situation financière et une proposition d'accompagnement adaptés à leur situation.

■ Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Le Crédit Agricole Centre-est renforce sa présence sur le logement social au travers du développement des encours de financement, dans les dispositifs de prêts règlementés au logement social, pour les vingt acteurs du logement social sur son territoire. La Caisse régionale est attentive à favoriser les initiatives visant à améliorer les conditions d'accès à la propriété des ménages les plus modestes, notamment les jeunes primo-accédants. Dans cette optique, il accompagne les tout nouveaux organismes fonciers solidaires qui, en utilisant le démembrement de la propriété du foncier, permettent d'offrir, en one tendue, des prix au m2 inférieurs de 20% à 30% à ceux du marché. La caisse régionale a déployé en 2020 des prêts aux particuliers, dits sur Bail Réel Solidaire, permettant d'acquérir ce type de logements. Elle accompagne aussi le logement locatif, dit « intermédiaire » en tant que prêteur et investisseur. Ce logement « intermédiaire » permet aux ménages dont les revenus ont légèrement progressé, de sortir d'un parc immobilier social en tension dans certaines zones et d'entamer ainsi un parcours résidentiel en vue d'accéder au parc immobilier privé
- Le Crédit Agricole Centre-est a tout naturellement adhéré au PAQTE (le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) depuis 2018. Cette initiative du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, est un programme d'accompagnement pour œuvrer à une meilleure inclusion économique des territoires et de leurs habitants. C'est une démarche concrète qui concerne toute l'entreprise avec des actions pour : Sensibiliser, Former, Recruter et Acheter.
- La sensibilisation pour favoriser le dialogue entre l'entreprise et les jeunes issus des Quartiers Politiques, en participant au mois de l'entrepreneuriat dans les quartiers, pour inspirer et donner des modèles de réussite aux jeunes ;
 - L'accès à l'alternance ;
 - Le recrutement sans discrimination ;
 - Le développement économique des Quartiers de la Ville ;
 - Les différents rapports PAQTE de la Caisse régionale sont accessibles sur le site internet du PAQTE
- Centre-est adopte en 2017 cette nouvelle posture « Sport comme école de la vie » pour promouvoir les valeurs partagées du sport. Cette démarche vise à impulser et soutenir les initiatives sportives sur le territoire des Caisses régionales. Centre-est s'inscrit dans cette posture. Au cours des années, les partenariats noués se sont orientés non plus vers la performance sportive, mais vers des thématiques plus sociétales avec par exemple la féminisation, l'inclusion, le handicap...
- La Caisse régionale mène des actions concrètes en faveur des écosystèmes des territoires :
 - Pour un tourisme plus local et inclusif :

La Caisse régionale, au travers de sa Banque du Tourisme créée en 2016, a défini, dans sa stratégie 2021-2024, quatre axes de développement. Chaque axe prend en compte la dimension RSE pour un tourisme durable et responsable.

En 2022 plusieurs actions ont été engagées pour favoriser un tourisme local, durable et inclusif, comme :

- Le partenariat avec Mobee travel, une plateforme de réservation de vacances inclusives, spécialisée dans l'organisation sur mesure de logements, séjours et activités adaptés au handicap de chacun,
- Le partenariat avec E-bike qui permet aux clients professionnels du tourisme de la Caisse régionale d'accéder à une offre spécifique de location de vélo et favorise un tourisme plus écologique,
- La Caisse régionale promeut la plateforme régionale de tourisme partir-ici.fr, avec un guide d'activités près de chez soi, dans le respect du vivant et des territoires auprès de ses clients et collaborateurs. La Banque du tourisme

propose à ses clients d'adhérer à la plateforme sous réserve du questionnaire RSE validé.

- Pour fédérer les écosystèmes, le pacte territorial :

La Caisse régionale a identifié 49 bassins économiques sur son territoire. Selon les enjeux sociétaux spécifiques à ces territoires, des actions concrètes sont mises en œuvre parmi 7 thématiques : Santé bien vieillir, Entrepreneuriat, Tourisme, Transition énergétique, Transition agri-agro, Immobilier et rénovation, Inclusion.

■ Stratégie d'accompagnement des secteurs agricoles et agroalimentaires

Contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire : pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, le groupe travaille sur 3 piliers : Aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts.

Le Crédit Agricole Centre-Est accompagne toutes les Agricultures et tous les Agriculteurs dans leurs projets de développement ou de transformation, les finance pour maintenir une agriculture performante, durable et bas carbone et enfin les assure pour conserver des exploitations pérennes.

Dans ce cadre, les ambitions du Crédit Agricole Centre-Est sont triples :

- 1 - Conseiller ses clients et les accompagner dans leur projet
- 2 - Financer l'accompagnement de leurs transitions
- 3 - Travailler en étroite collaboration avec les acteurs de son territoire

Pour ce faire, plusieurs actions concrètes ont déjà été mises en place :

- Création en 2020 d'un pôle Agricole et Agroalimentaire basé à Mâcon pour comprendre les besoins de l'ensemble des filières de l'amont jusqu'à l'aval et trouver des solutions adaptées et innovantes pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ;
- Création en avril 2022, d'un poste de chargé des transitions agricoles et agroalimentaires pour identifier les projets à impact positif sur les transitions et créer des outils d'aide à destination des équipes en charges des agriculteurs et viticulteurs afin d'évaluer si les exploitations/domaines ainsi que les projets financés s'orientent vers un processus vertueux ;
- Création d'une offre spécifique pour accompagner les exploitations agricoles et viticoles dans leurs évolutions et leurs transformations en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cette offre « transition » est dédiée à tous les clients dès lors qu'ils s'engagent dans un projet de transition.
- La sensibilisation à la transition agro écologique est aussi un enjeu pour le Crédit Agricole. C'est pourquoi il a proposé à ses clients de télécharger le jeu sur la gestion d'une exploitation agricole de son partenaire Roots of Tomorrow. Ce jeu de simulation pédagogique permet de mieux saisir les enjeux et défis auxquels les exploitants agricoles doivent faire face.

Également, après plusieurs années de partenariat au niveau national avec l'agence Bio, le Crédit Agricole Centre-Est s'est associé, en 2022, à l'agence Bio de la région Auvergne Rhône Alpes, et a organisé son concours de l'« excellence bio » qui valorise tous les deux ans, les innovations de tous les acteurs de la filière bio, des producteurs aux distributeurs en passant par les transformateurs.

Enfin, en 2022, le Crédit Agricole Centre-Est a installé 49 jeunes Agriculteurs bénéficiant de dotations Jeunes Agriculteurs dans une production BIO (soit 26% des installations aidées de l'année) pour 10,1 millions d'euros (soit 18% des investissements JA de 2022 réalisés en agriculture BIO).

Être un employeur responsable dans une entreprise citoyenne

L'ambition du Groupe Crédit Agricole, à travers son Projet Sociétal, consiste en la mobilisation collective de toutes les entités, métiers, collaborateurs et élus pour accompagner l'ensemble des clients et contribuer à une société plus inclusive et porteuse de progrès pour tous. Cette ligne directrice est portée par deux actions sociales phares : l'une a trait à l'insertion des jeunes, l'autre à la mixité et les diversités. En complément, le nouveau plan moyen terme présenté en juin 2022 permet au Groupe de poursuivre sa transformation managériale, culturelle et humaine, grâce notamment à l'identification de six leviers principaux qui seront déployés à horizon 2025.

La politique emploi et de diversité des femmes et des hommes du Crédit Agricole Centre-est

Dans un contexte de tension sur l'emploi notamment pour les métiers de la banque, le Crédit Agricole Centre-est a poursuivi sa forte dynamique de recrutements en intégrant 343 personnes en CDI en 2022 sur son territoire.

En symétrie de son action de soutien à ses clients, la politique de Ressources Humaines reste résolument active pour l'emploi et a élargi ses sources de recrutement et adapté ses méthodes pour recruter et préparer aux métiers de la Banque. Les chemins et les profils y sont divers et variés avec des parcours d'intégration et de formation adaptés.

Elle permet également l'évolution et la mobilité interne et offre à ses salariés de réelles perspectives d'évolutions fonctionnelles et géographiques.

Les actions sont durablement orientées sur la diversification des profils, la détection des talents, la proximité régionale, et les partenariats avec les acteurs de l'emploi local. Si le Crédit Agricole Centre-est promeut la mobilité interne, il offre de réelles perspectives d'emploi pour des candidats qui recherchent l'excellence dans les métiers de la relation client en Banque Assurances.

Le Crédit Agricole Centre-est s'inscrit localement dans le plan de développement national avec plus de 20 % d'alternants accompagnés en 2022 par rapport à 2021, avec 175 alternants en 2022, confirmant ainsi son rôle d'acteur territorial pour l'emploi des jeunes. Ce sont aussi 117 stagiaires accueillis cette année.

Le Crédit Agricole Centre-est reconduit chaque année l'accès à une formation en alternance, « Bachelor Conseiller Clientèle Bancaire » en partenariat avec DIFCAM. Ce programme est ouvert à des publics en reconversion professionnelle ou en réorientation scolaire ou universitaire.

La diversité, composante naturelle de la politique RH, est complètement intégrée au Crédit Agricole Centre-est, qui, par ses méthodes de recrutement donne accès à une grande diversité et mixité de profils, via une approche sans CV où les compétences priment avant tout.

Pleinement conscient de son rôle d'employeur majeur du territoire, Crédit Agricole Centre-est poursuit son partenariat avec l'APELS (l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport), mais également Les Entreprises Pour la Cité et l'association FAIRE pour favoriser l'insertion de jeunes ou de personnes éloignées de l'emploi

La politique sur les personnes en situation de handicap

Le Crédit Agricole, qui a mis en place dès 2006 la mission HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Grâce à leur politique volontariste conjuguant formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé, les Caisses régionales ont vu leur taux d'emploi de personnes handicapées progresser de manière remarquable pour atteindre 6,12 % en 2021. Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé.

La politique Handicap et Emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche ambitieux, portant sur la politique Handicap et Emploi, ainsi que sur un axe de solidarité (salariés aidant, accompagnement des salariés atteints d'un cancer). Le 5e accord de branche, portant sur les années 2023-2025, vient d'être signé en décembre 2022.

La Caisse régionale, a renouvelé fin 2020 l'accord triennal, qui comporte 7 axes qui passent de la sensibilisation des salariés à l'inclusion, le recrutement handi-accueillant et le maintien dans l'emploi, l'aménagement du poste de travail, et le développement des achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté qui restent des engagements prioritaires portés par l'entreprise. Ce dernier engagement est aussi matérialisé par le maintien de partenariats avec le secteur adapté, comme par exemple le recyclage lors de déménagements ou de travaux de rénovation de ses sites et agences. Des solutions d'intérim via L'EATT (Entreprise Adaptée de Travail Temporaire- Handishare) sont également mises en place pour faire face à des pics d'activité sur des domaines bien spécifiques.

La Caisse régionale a développé cette année, pour renforcer la sensibilisation de tous ses salariés le thème « Compétences visibles et handicap invisible » en proposant des conférences, des ateliers pour favoriser les échanges entre collaborateurs et faire intervenir des experts de sujets tels que : le mal de dos, l'endométriose, l'hyper sensibilité, la démystification de la RQTH. Des duo-day entre collaborateurs et stagiaires en situation de handicap sont aussi organisés pour faire expérimenter l'intégration de collaborateurs en situation de handicap.

Le magazine hors-série Être - « Emploi, handicap et prévention », a été diffusé sous format digital à l'ensemble des salariés.

Accompagnement des personnes en difficultés professionnelles ou personnelles

Des dispositifs sont proposés pour accompagner les collaborateurs rencontrant des situations particulières :

- Pour les situations professionnelles, différentes mesures peuvent être mises en place comme par exemple des actions de formations, ou des aménagements de durée ou mode de travail en lien avec les Médecins du Travail, le référent Handicap Emploi de la Caisse régionale. Pour les collaborateurs qui présentent des difficultés professionnelles lors des évaluations annuelles, conformément à l'accord de GEPP, signé en novembre 2021, un accompagnement personnalisé est planifié en tripartie entre le salarié, le manager et le Chargé Ressources Humaines.

- Pour d'autres difficultés, des dispositifs d'écoute, d'alerte interne et externes sont à disposition des collaborateurs.

- La Caisse régionale abonde aussi le don de congés solidaires au profit du collaborateur faisant face à la maladie, le handicap, l'accident grave de son conjoint, marié ou pacsé, ou un enfant.

Par ailleurs, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) liste les risques professionnels identifiés au sein de l'entreprise et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) recense les actions qui contribuent à supprimer, réduire et maîtriser ces risques.

De nombreux dispositifs pour l'attractivité des talents

La Caisse régionale innove et soutient de nombreux dispositifs de recrutement (sans CV, ouverts à tous les profils avec le Bachelor Conseiller, partenariats spécifiques...) tout en étant attentive à la diversité, la mixité, l'égalité Femmes / Hommes... Elle a notamment renforcé la recommandation et les entretiens au sein des agences.

Une campagne de communication digitale « pourquoi pas banquier ? » a été mise en place, permettant à différents collaborateurs de témoigner sur leurs parcours, d'expliquer les métiers de la banque et les bénéfices de carrière à intégrer la Caisse régionale de Centre-est.

La communication sur sa marque employeur s'appuie sur son modèle mutualiste, une banque implantée en local et une évolution de carrière Régionale.

La formation des collaborateurs

Le développement des compétences est un sujet majeur pour Centre-est, qui garantit l'employabilité de chacun des salariés et assure une qualité de service et de conseils aux clients en respect des évolutions réglementaires et des évolutions métiers.

Le Crédit Agricole Centre-est ajuste son plan de formation dans une démarche de personnalisation et de collaborateur-acteur pour être au plus près du besoin et par des actions multicanales aux pédagogies ciblées. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'entreprise du Crédit Agricole pour une entreprise apprenante.

Politique fiscale

Le Crédit Agricole Centre-est s'est acquittée de 155M€ de taxes, impôts et charges sociales.

Achats responsables

Le Crédit Agricole Centre-est a intégré dans sa stratégie RSE une politique d'achats responsables. Plusieurs actions sont menées auprès des collaborateurs et des prestataires :

- Pour les collaborateurs réalisant des prestations d'achats :
 - Communication de la Charte Achats du Crédit Agricole Centre-est qui rappelle les règles de déontologie vis-à-vis des fournisseurs (égalité de traitement, prévention des risques de conflits d'intérêts, encadrement strict des avantages et cadeaux...).
 - Intégration de critères RSE dans chaque appel d'offres et accompagnement des collaborateurs et fournisseurs dans cette démarche.
 - Intégration des bonnes pratiques pour la gestion des prestataires sous l'intranet de la Caisse régionale.
- Pour les prestataires, fournisseurs :
 - La plateforme de dépose facture leur est systématiquement proposée afin d'optimiser leurs délais de règlement.
 - Plusieurs prestataires historiques ont la possibilité de solliciter la Caisse régionale pour un subventionnement total de la 1re année pour une évaluation Ecovadis.
 - Dans le cadre des engagements de la Charte « Relations Fournisseurs Responsables », le groupe Crédit Agricole a nommé un médiateur interne pour faciliter le règlement amiable des conflits. Cet engagement et les modalités de saisine ont été intégrés dans différents supports d'échanges et de communication avec les fournisseurs de la Caisse régionale.

La Caisse régionale recourt au secteur adapté, privilégie les fournisseurs de son territoire, à défaut France puis Europe.

Dans le cadre de sa démarche 0 plastique, la Caisse régionale a supprimé les étuis plastiques des cartes bancaires et chéquiers (4,7 tonnes de plastique chaque année).

Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, Crédit Agricole S.A. fait face à une cybercriminalité ciblant son système d'information et celui de ses sous-traitants. Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, Crédit Agricole S.A. a placé les cyber-menaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cyber-sécurité pour les maîtriser.

■ Engagements de protection des données de nos clients et de nos collaborateurs :

- Gouvernance et maîtrise des risques
- Sensibilisation et culture du cyber-risque
- Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI)

■ Protection du système d'information et des données

- Les accès au système d'information doivent être limités aux utilisateurs autorisés.
- Les configurations des équipements doivent être sécurisées pour limiter l'usage de périphériques non validés.
- Les utilisateurs ont à leur disposition des méthodes et outils pour catégoriser les informations qu'ils manipulent et les protéger, notamment en les chiffrant.
- L'externalisation de traitements informatiques doit donner lieu à une analyse de risques préalable, et être encadrée par des clauses contractuelles imposant la mise en œuvre d'une politique de sécurité compatible avec les objectifs de sécurité du Crédit Agricole, une supervision et un droit d'audit de la sécurité de la prestation tout au long du contrat.

■ **Opérations et évolutions** : les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens de gérer la sécurité des applications et systèmes lors de leur développement en interne ou de leur acquisition. L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes doivent être corrigées dans un délai proportionné à leur niveau de risque.

■ Incidents et chocs extrêmes

- Le fonctionnement du système d'information doit faire l'objet d'une journalisation en continu, et ces journaux doivent être corrélés afin de détecter les incidents de sécurité et d'éventuelles tentatives d'exfiltration de données.
- Un processus de gestion des incidents est en place pour remédier à tout incident opérationnel ou de sécurité, avec le niveau de réponse et d'escalade approprié. Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de Continuité d'Activité (PCA).
- Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail).
- Des revues, audits et tests de sécurité sont réalisés périodiquement par les trois lignes de défense et des auditeurs externes, pour contrôler la conformité du système d'information et s'assurer de l'absence de vulnérabilités exploitables.

B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et gestion du risque

La méthodologie des principaux risques sociaux du Groupe Crédit Agricole au regard de ses activités, de son modèle d'affaires de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes décrites dans le tableau 1.1.A de ce document.

Evaluation des performances

Dans sa Déclaration de performance extra-financière, Crédit Agricole Centre-est établit un tableau d'indicateurs de performance extra-financières, notamment sociaux. Ces indicateurs peuvent évoluer dans le temps.

Pour chaque politique sociale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure (cf. Déclaration de Performance extra-financière).

A fin 2022, la liste complète des indicateurs de performance sociale retenus au sein de Centre-est:

- Effectif en nombre de personnes
- Part des femmes
- Nombre de nouveaux embauchés
- Taux de turnover sur l'effectif CDI
- Absentéisme
- Niveau de l'IER (Indice d'Engagement et Recommandation)
- Nombre d'heures de formation par effectif

C. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables

Les objectifs décrits au point B. font état d'un certain nombre de politiques et procédures dont une Politique Achats Responsables et de Guides d'entretien ESG.

9.2.2 Gouvernance

D. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties (voir ci-dessous points D1 à D4).

D1. Les activités en faveur de la communauté et de la société

D2. Les relations de travail et les normes de travail

D3. La protection des consommateurs et la responsabilité des produits

D4. Les droits de l'homme

En matière social, la supervision mise en place à Centre-est répond aux exigences réglementaires.

Le Comité de Direction, les directions et collaborateurs sont associés selon leurs missions et compétences aux travaux de la Déclaration de Performance Extra-financière pour établir la table de correspondance des risques sociaux identifiés avec les indicateurs clés de performance. Ils contribuent à mesurer les résultats des politiques mises en œuvre dans ce domaine.

E. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction

La répartition des tâches, les responsabilités et le circuit de retour de l'information sont réparties dans l'ensemble des métiers, dans le respect des procédures de contrôle interne. Les indicateurs clés de performance font l'objet d'une présentation en Comité de Direction et/ou figurent dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

F. Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports

Les chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental empruntent les processus des fonctions opérationnelles de l'entreprise. En complément, un suivi est effectué mensuellement en Comité de Direction.

G. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social

La politique de rémunération ne prend pas en compte de critères liés aux risques environnementaux. Néanmoins, le Projet d'Entreprise Projet Sociétal (PEPS) a défini le développement responsable comme l'un de ses quatre piliers.

9.2.3 Gestion des risques

H. Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre-est se conforme aux 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

I. Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents

L'identification et la cotation des principaux risques et opportunités RSE s'appuie sur les travaux menés par les différents métiers du Crédit Agricole Centre-est.

J. Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social

En novembre 2020, Crédit Agricole a publié un *Social Bond Framework* groupe encadrant également toutes les entités émettrices du Groupe dont Crédit Agricole CIB. Ce Framework a permis à Crédit Agricole S.A. de lancer avec succès son émission inaugurale de *Social Bond* d'un montant d'un milliard d'euros le 2 décembre 2020.

K. Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social

Les outils d'identification, de mesure et de gestion des risques sociaux, sont ceux habituellement utilisés par l'ensemble des fonctions du Crédit Agricole Centre-est. Selon la nature de l'indicateur, les outils sont internes au Crédit Agricole Centre-est ou au Groupe Crédit Agricole et vont de requêtes de bases de données, à l'utilisation de rapports internes automatisés, et jusqu'à la consolidation dans les fiches indicateurs Excel.

L. Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement

La Caisse régionale Centre-est n'a pas, à ce jour, formalisé de critères d'alertes sur le risque social dans la gestion de ses portefeuilles.

M. Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques

Il n'a pas été constaté de matérialisation du risque social en risques financiers (risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel...).

9.3 Tableau 3 - Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

9.3.1 Gouvernance

A. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales

La Politique RSE de la Caisse régionale Centre-est est validée et suivie par le Comité de Direction. Le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022 a validé la cartographie des risques climatiques qui indique l'influence de ces risques sur les risques majeurs de la Caisse régionale.

B. Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants.

Par ailleurs, la Déclaration de performance extra-financière fait l'objet de travaux de la part d'un commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées ou extrapolées figurant dans cette Déclaration.

C. Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :

C1. Considérations éthiques

C2. Stratégie et gestion des risques

C3. Inclusivité

C4. Transparence

C5. Gestion des conflits d'intérêts

C6. Communication interne sur les préoccupations critiques

Pour tout dossier structurant, la note du questionnaire ESG est intégrée dans le dossier présenté en comité de crédit, à compter de 2023.

9.3.2 Gestion des risques

D. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance (voir points D1 à D6 ci-dessous)

D1. Considérations éthiques

D2. Stratégie et gestion des risques

D3. Inclusivité

D4. Transparence

D5. Gestion des conflits d'intérêts

D6. Communication interne sur les préoccupations critiques

Une partie importante du risque de gouvernance concerne la clientèle des entreprises.

Le questionnaire ESG recense les questions à aborder avec la contrepartie, dont les considérations éthiques, le plan de continuité de l'activité, la diversité et l'équité dans l'organisation, la démarche de développement durable. Les autres points sont couverts par le règlement intérieur (charte éthique), la politique crédit et les délégations en vigueur.

9.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

9.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance					
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris"	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée		
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	7 984 543	115 906	801 823	249 456	252 316	57 774	141 939	2 774 132	2 201 133	2 635 382	373 895	8,69
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 379 609	-	96 255	37 063	56 199	12 014	27 802	533 896	505 217	334 606	5 890	7,08
3	B - Industries extractives	2 134	-	-	3	7	-	2	1 304	824	-	5	3,24
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	B.08 - Autres industries extractives	2 134	-	-	3	7	-	2	1 304	824	-	5	3,24
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	C - Industrie manufacturière	652 983	-	66 514	50 945	30 938	2 832	24 890	390 605	211 624	45 651	5 103	5,08
10	C.10 - Industries alimentaires	175 409	-	13 869	8 045	6 040	686	4 860	86 044	74 367	13 336	1 663	5,47
11	C.11 - Fabrication de boissons	78 771	-	14 125	66	1 967	1 259	28	26 432	27 612	24 678	50	7,82
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	20 980	-	518	147	225	17	85	14 989	5 885	-	106	4,08
14	C.14 - Industrie de l'habillement	3 289	-	533	1 289	333	42	281	1 698	1 511	48	32	4,92
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	136	-	9	-	3	-	-	63	65	-	8	6,17

Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance						
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris"	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée			
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	30 345	-	1 299	1 448	1 191	22	1 103	22 062	6 789	1 005	488	4,11
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	1 665	-	257	-	4	1	-	1 237	412	-	17	3,93
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	6 527	-	1 182	160	175	48	114	4 113	1 793	205	415	6,01
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	C.20 - Industrie chimique	13 752	-	171	1 229	239	12	206	12 673	1 041	-	38	4,28
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	1 692	-	115	860	93	3	85	916	330	388	58	6,89
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	103 172	-	4 377	9 127	6 272	98	5 009	58 118	43 582	1 123	349	4,94
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	8 824	-	498	862	442	42	338	6 533	1 914	261	117	4,45
24	C.24 - Métallurgie	7 503	-	1 447	3 286	1 337	2	1 333	5 820	516	1 152	15	4,82
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	89 851	-	12 682	13 743	7 935	253	7 479	56 663	30 850	1 723	616	4,33
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8 292	-	670	2 957	689	4	672	7 304	953	-	35	3,26
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	19 932	-	2 340	-	126	12	-	16 922	2 852	95	63	3,47
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	31 420	-	2 865	1 315	533	75	386	26 811	3 960	423	226	4,01
29	C.29 - Industrie automobile	7 350	-	2 086	3 363	1 408	77	1 326	6 606	269	417	58	3,45
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	2 971	-	314	-	8	1	-	2 938	23	-	10	3,38
31	C.31 - Fabrication de meubles	14 193	-	3 129	772	757	46	645	10 382	3 458	203	151	4,01
32	C.32 - Autres industries manufacturières	7 637	-	708	293	243	46	142	6 271	1 247	-	118	3,86
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	19 272	-	3 322	1 982	917	83	798	16 010	2 197	595	470	4,17
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	244 597	115 906	1 891	7 643	6 289	233	5 342	31 264	52 367	142 890	18 075	11,62

Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)				Ventilation par tranche d'échéance				
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris"	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée	
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	206 743	115 906	1 891	2 611	1 971	233	1 293	24 325	47 953	116 395	18 070	11,91
36	D35.11 - Production d'électricité	190 110	99 882	1 891	2 611	1 919	233	1 293	8 132	47 932	115 978	18 069	12,83
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	33 645	-	-	5 033	4 310	-	4 049	6 905	1 393	25 342	5	10,16
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	4 209	-	-	-	8	-	-	35	3 020	1 153	-	9,16
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	22 403	-	738	643	701	61	391	9 596	5 591	7 044	172	7,33
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	411 144	-	61 787	29 542	23 304	2 823	17 775	314 939	61 627	17 475	17 104	4,76
41	F.41 - Construction de bâtiments	150 564	-	26 951	5 232	6 650	948	4 690	114 710	15 719	11 213	8 924	4,90
42	F.42 - Génie civil	15 648	-	1 352	28	271	91	20	8 871	3 938	2 173	667	6,42
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	244 931	-	33 484	24 283	16 383	1 784	13 065	191 358	41 970	4 090	7 513	4,56
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 206 162	-	141 352	60 021	55 823	9 365	33 084	722 129	330 218	142 655	11 159	5,20
45	H - Transports et entreposage	162 076	-	10 479	2 471	2 258	261	1 632	83 184	67 948	7 617	3 327	5,30
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	94 192	-	8 106	2 203	1 920	207	1 483	51 445	39 502	20	3 225	5,04
47	H.50 - Transports par eau	946	-	437	-	4	2	-	885	49	-	12	3,34
48	H.51 - Transports aériens	8 601	-	-	51	18	-	7	8 593	-	-	8	2,16
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	57 931	-	1 743	209	306	43	141	21 928	28 351	7 597	56	6,21
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	406	-	193	8	10	9	1	333	46	-	27	5,26
51	I - Hébergement de poste et de courrier	228 122	-	209 993	14 096	17 781	10 838	6 934	117 848	71 338	37 161	1 776	6,40
52	L - Activités immobilières	3 675 314	-	212 814	47 029	59 015	19 348	24 086	569 367	894 378	1 900 284	311 285	11,63
53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	10 997 528	3 351	271 741	150 585	50 728	9 871	34 066	6 484 514	443 475	324 745	3 744 795	11,62

Secteur/Sous-secteur	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)				Ventilation par tranche d'échéance				
	Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris"	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes			<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
54	K - Activités financières et d'assurance	9 700 716	-	17 957	2 976	5 041	1 689	1 865	5 730 131	135 197	147 201	3 688 187	12,31
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	1 296 812	3 351	253 785	147 608	45 687	8 181	32 201	754 383	308 278	177 544	56 608	6,48
56	TOTAL	18 982 071	119 258	1 073 564	400 040	303 044	67 645	176 006	9 258 646	2 644 608	2 960 127	4 118 690	10,39

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013 les établissements publient leurs expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818. Les établissements déclarent la valeur comptable brute des expositions sur ces contreparties exclues. Il s'agit des entreprises qui répondent aux critères ci-dessous :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;
- Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour le reporting du 31 décembre 2022, Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a recours aux données du fournisseur Moody's, afin de collecter la liste des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris ».

Par ailleurs, les établissements affectent les expositions sur les entreprises non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans les portefeuilles comptables du portefeuille bancaire, à l'exclusion des actifs financiers détenus à des fins de négociation ou des actifs détenus en vue de la vente, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance

moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a retenu la tranche la plus élevé à savoir 20 ans

9.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Les établissements doivent publier la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et par des sûretés immobilières saisies, et fournir des informations sur le niveau d'efficacité énergétique des sûretés. En complément et afin de tenir compte de la particularité du modèle bancaire français, Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a intégré dans ce modèle, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du modèle et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et tertiaire.

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts

	Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)															
		Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétiques (label du certificat de de performance énergétique des sûretés)							Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés		
		0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	
1	Total UE	18 875 719	3 062 444	5 652 003	5 627 594	2 399 694	787 695	628 831	46 138	138 897	523 247	873 586	550 004	214 256	109 404	16 420 186	95,63%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 859 763	358 568	285 913	208 081	118 333	62 923	122 296	194	192	704	4 254	869	288	113	1 853 148	62,03%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 015 956	2 703 876	5 366 090	5 419 513	2 281 361	724 771	506 535	45 945	138 705	522 543	869 331	549 135	213 969	109 290	14 567 038	99,91%

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)																
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétiques (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans label du certificat de performance énergétiques des sûretés			
	0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé		
4	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	18 158 261	3 062 444	5 652 003	5 627 594	2 399 694	787 695	628 831								16 420 186	95,63%
6	Total non-UE	3 281	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 281	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	242	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	242	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 039	-
9	Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-								3 281	-

9.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique: Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Crédit Agricole S.A. a défini en 2022 des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro pour les activités de financement liées à 5 secteurs (à partir d'un premier calcul de ses émissions de gaz à effet de serre sectorielles pour l'année de référence 2020). Pour ce faire, une méthodologie Net Zéro a été élaborée selon une série de choix méthodologiques clés décrit dans chapitre 2 « Performance extra-financière » du Document d'Enregistrement Universel 2022).

Pour aligner les portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, Crédit Agricole S.A. a fondé ses trajectoires sur les travaux de l'AIE (scénario NZE 2050) et a été accompagnés par un Comité Scientifique dédié. Le scénario NZE 2050 sera remplacé sur certains secteurs par des scénarios spécifiques, qui sont plus granulaires (géographiquement ou par typologie d'actif), mais respectant la trajectoire 1,5°C.

Pour chaque secteur, un ou plusieurs indicateurs ont été ou seront définis pour capter les performances et progrès des entreprises vers la décarbonation. Ces métriques seront suivies et pilotées afin d'engager un dialogue continu avec les clients et de prendre des décisions éclairées de financement.

Les baselines/ points de départ 2020, les objectifs intermédiaires et les plans d'actions pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 sont publiés dans la partie « 3.4.5. Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels » du chapitre 2 du DEU 2022.

Un document méthodologique, usuellement appelé « Livre Blanc », expliquant la stratégie climat, les choix détaillés d'engagement et les réalisations sera également publié en 2023.

9.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique: Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Les établissements indiquent dans ce modèle les expositions agrégées sur un maximum de 20 contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone, Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est s'est appuyé, conformément aux instructions du modèle, sur une liste publique. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

Par ailleurs, le modèle portant uniquement sur les expositions au bilan, Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est publiée de façon volontaire la part des expositions au hors bilan sur ces contreparties les plus émissives en carbone, pour des raisons de transparence sur les financements déjà accordés. **Ainsi pour l'arrêté du 31/12/2022, la part de ces expositions hors bilan s'élèvent à 0 millier d'euros.** 189/209

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée en milliers d'euros)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) (*)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	-	-	-	-

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

9.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, qu'ils soient chroniques ou aigus.

Conformément aux exigences du modèle, Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre est a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces évènements, à partir de projections à horizon 2050.

La mesure de ces sensibilités présente à aujourd'hui des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques des actifs (par exemple, localisation suffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation des chaînes d'approvisionnement pour en déterminer la perturbation). En conséquence, si l'approche retenue a permis de réaliser des mesures de certains aléas au niveau de chaque actif, elle repose sur l'utilisation de proxys à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques, et ne permet pas de distinguer les activités économiques affectées tant par des aléas chroniques que aigus (par conservatisme, le champ dédié à cette mesure a été complété en prenant la somme des deux mesures).

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique – Périmètre France

Zone Géographique : France		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique												Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes				
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée									
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 136 437	88 818	76 094	32 161	667	6,21	95 461	102 279	197 740	12 757	4 843	7 378	1 415	3 832
2	B - Industries extractives	1 987	74	53	-	-	3,23	58	70	127	-	-	-	-	-
3	C - Industrie manufacturière	590 508	24 596	10 815	2 216	330	4,80	17 206	20 750	37 956	4 157	3 210	1 880	177	1 505
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	235 007	1 940	3 344	8 600	1 157	11,64	6 815	8 225	15 040	34	481	388	7	341
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	18 544	607	347	222	11	6,22	538	649	1 187	28	41	40	2	25
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	391 915	33 758	6 097	685	1 787	4,43	19 988	22 339	42 327	6 279	3 123	2 410	234	1 893
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 134 621	72 907	31 699	11 266	1 107	4,96	55 085	61 893	116 979	13 166	6 206	5 710	902	3 400
8	H - Transports et entreposage	157 712	5 316	4 281	283	213	5,09	4 574	5 520	10 094	668	157	143	17	104
9	L - Activités immobilières	1 443 752	43 023	41 777	51 567	19 558	10,38	73 631	82 294	155 925	5 776	955	1 927	340	582
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 018 995	44 880	140 782	645 593	458 895	17,02	120 931	1 169 219	1 184 660	80 002	9 840	5 315	2 365	2 440
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 860 005	3 103	37 971	45 813	2 452	11,16	13 035	76 304	77 271	9 933	617	1 522	810	460
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	11 072 558	691 647	44 268	24 678	401 882	11,64	548 020	614 455	1 162 474	50 835	11 891	5 974	2 273	3 228

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique - Périmètre hors France

Zone géographique : Union Européenne (hors France)		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique											Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes				
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée									
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	18	3	-	-	-	2,30	2	2	3	3	-	-	-	-
2	B - Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	C - Industrie manufacturière	36 845	717	3 972	-	7	6,05	2 105	2 591	4 696	-	-	2	-	-
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	3	-	-	-	1	30,00	-	-	1	-	-	-	-	-
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	29 339	1 194	135	7 953	7	11,31	3 537	5 752	9 289	-	-	2	-	-
8	H - Transports et entreposage	-	-	-	-	-	30,00	-	-	-	-	-	-	-	-
9	L - Activités immobilières	839	2	43	117	-	8,82	75	87	162	-	2	3	-	1
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	22 499	828	83	1 951	53	11,16	1 288	1 627	2 915	-	-	1	-	-

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique - Périmètre hors Europe

	Zone Géographique : Hors Union Européenne	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique											Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes				
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée									
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	B - Industries extractives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	C - Industrie manufacturière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	4	-	-	2	28,45	1	1	2	-	-	-	-	-	-
8	H - Transports et entreposage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	L - Activités immobilières	430	-	30	17	-	7,68	22	25	46	17	-	2	2	-
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	954	117	45	-	2	4,57	79	84	163	162	2	5	4	1

Modèle 5 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique: Expositions soumises à un risque physique - Périmètre total

Zone géographique : périmètre total	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)															
	dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique														Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	
	Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes				
	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée											
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	1 136 455	88 821	76 094	32 161	667	6,21	95 462	102 281	197 743	12 760	4 843	7 378	1 415	3 832	
2	B - Industries extractives	1 987	74	53	-	-	3,23	58	70	127	-	-	-	-	-	
3	C - Industrie manufacturière	627 353	25 313	14 786	2 216	337	4,94	19 311	23 341	42 652	4 157	3 210	1 882	177	1 505	
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	235 007	1 940	3 344	8 600	1 157	11,64	6 815	8 225	15 040	34	481	388	7	341	
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	18 544	607	347	222	11	6,22	538	649	1 187	28	41	40	2	25	
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	391 918	33 758	6 097	685	1 787	4,43	19 988	22 339	42 327	6 279	3 123	2 410	234	1 893	
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 163 964	74 101	31 834	19 219	1 116	5,43	58 623	67 647	126 269	13 166	6 206	5 712	902	3 400	
8	H - Transports et entreposage	157 712	5 316	4 281	283	213	5,09	4 574	5 520	10 094	668	157	143	17	104	
9	L - Activités immobilières	1 445 021	43 025	41 850	51 701	19 558	10,38	73 728	82 406	156 134	5 793	956	1 932	342	583	
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17 018 995	44 880	140 782	645 593	458 895	17,02	120 931	1 169 219	1 184 660	80 002	9 840	5 315	2 365	2 440	
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 860 005	3 103	37 971	45 813	2 452	11,16	13 035	76 304	77 271	9 933	617	1 522	810	460	
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13	Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	11 096 011	692 591	44 396	26 629	401 937	11,64	549 386	616 166	1 165 552	50 996	11 892	5 980	2 277	3 229	

9.6 Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852 (Modèle 10)

Ce modèle couvre les autres mesures d'atténuation du changement climatique et inclut les expositions des établissements qui ne sont pas alignées sur la taxonomie au sens du règlement (UE) 2020/852, mais qui soutiennent néanmoins les contreparties dans le processus de transition et d'adaptation pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Le Groupe Crédit Agricole dispose d'un cadre de référence interne (« Framework ») qui encadre la définition des actifs « durables » et répond ainsi, aux choix stratégiques du Groupe Crédit Agricole en lien avec le Projet Sociétal. Il s'agit des actifs qui répondent à la norme de construction française en vigueur (Règlement Thermique 2012 des bâtiments) ou qui correspondent aux produits réglementés Éco-prêt à taux zéro et Prêt Economie d'Énergie sur les secteurs de l'immobilier et de la rénovation. Par ailleurs, pour ce premier exercice du 31/12/2022, le Groupe Crédit Agricole, inclut également les actifs qui pourraient répondre aux exigences des critères techniques de la Taxonomie, mais pour lesquels la vérification des critères n'a pas pu être réalisée dans son intégralité, il s'agit par exemple des prêts finançant les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien...). Le Groupe Crédit Agricole publie également les Green Bonds détenus à l'actif et identifiés selon le référentiel publié par Euronext et Bloomberg.

Modèle 10 - Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852

Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque de physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
	Entreprises non financières	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
	Autres contreparties	3 007	Y	-	Obligations identifiées comme vertes selon les référentiels publiés par Euronext et Bloomberg
Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	Entreprises financières	-	-	-	Energies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires)
	Entreprises non financières	110 272	Y	-	Energies renouvelables, transports durables (véhicules électriques ou à hydrogène, ferroviaires)
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	1 074	Y	-	Biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A,B ou C
	Ménages	2 728 162	Y	-	Elements ci-dessous
	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2 538 400	Y	-	Biens immobiliers répondant aux normes de constructions nationales en vigueur et ceux disposant d'un DPE A,B ou C
	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	41 737	Y	-	Travaux de rénovation énergétique et Eco-Prêts à Taux Zéro
	Autres contreparties	-	-	-	cf Entreprises financières et non financières

10. ANNEXES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	901 211	901 211	a
	dont : Actions	-	-	
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	399 857	399 857	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	501 354	501 354	
2	Résultats non distribués	1	1	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	5 542 875	5 542 875	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	-	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	270 831	270 831	b
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 714 918	6 714 918	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(118 810)	(118 810)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(6 102)	(6 102)	e
9	Sans objet	-	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	f
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	-	g
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(22 561)	(22 561)	

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(6 259)	(6 259)	h
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(10)	(10)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(2 225 806)	(2 225 806)	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
20	Sans objet	-	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)	-	-	
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	-	
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	
24	Sans objet	-	-	
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-	
26	Sans objet	-	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	(4 776)	(4 776)	
27a	Autres ajustements réglementaires	(32 793)	(32 793)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(2 417 117)	(2 417 117)	
29	Fonds propres de catégorie 1	4 297 801	4 297 801	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	-	j
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(4 776)	(4 776)	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
41	Sans objet	-	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	(4 776)	(4 776)	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	4 297 801	4 297 801	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	-	-	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	41 099	41 099	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	41 099	41 099	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(993)	(993)	
54a	Sans objet	-	-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
56	Sans objet	-	-	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(993)	(993)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	40 106	40 106	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	4 337 907	4 337 907	
60	Montant total d'exposition au risque	13 784 864	13 784 864	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	31,18%	31,18%	
62	Fonds propres de catégorie 1	31,18%	31,18%	
63	Total des fonds propres	31,47%	31,47%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,02%	7,02%	
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,02%	0,02%	
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	23,47%	23,47%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)				
69	Sans objet	-	-	
70	Sans objet	-	-	
71	Sans objet	-	-	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	649 494	649 494	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	96 744	96 744	
74	Sans objet	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	2 010	2 010	0
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	-	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	115 271	115 271	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	41 099	41 099	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-	

31/12/2022

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<i>(en milliers d'euros)</i>				
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2022	31/12/2022	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Caisse, Banques centrales	132 590	132 590	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	53 634	53 634	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 149 257	1 149 257	
4	Instruments dérivés de couverture	400 151	400 151	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	24 760	24 760	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 897 015	2 897 015	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 908 403	5 908 403	
8	Prêts et créances sur la clientèle	28 760 517	28 760 517	
9	Titres de dettes	1 310 963	1 310 963	
10	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(355 982)	(355 982)	
11	Actifs d'impôts courants et différés	96 265	96 265	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	78 287	78 287	i , o
14	Compte de régularisation et actifs divers	396 872	396 872	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	6 259	6 259	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	79 446	79 446	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2022	31/12/2022	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	-	-	e
20	Immeubles de placement	409 928	409 928	
21	Immobilisations corporelles	259 054	259 054	
22	Immobilisation incorporelles	6 102	6 102	e
23	Ecart d'acquisition	-	-	e
24	Total de l'actif	41 528 974	41 528 974	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	48 372	48 372	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
4	Instruments dérivés de couverture	45 321	45 321	
5	Dettes envers les établissements de crédit	21 417 427	21 417 427	
6	Dettes envers la clientèle	11 993 958	11 993 958	
7	Dettes représentées par un titre	115 536	115 536	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(35 698)	(35 698)	
9	Passifs d'impôts courants et différés	263	263	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	-	-	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	-	-	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	-	-	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	-	-	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	1 128 727	1 128 727	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	
18	Provisions	69 921	69 921	
19	Dettes subordonnées	-	-	
20	Dont instruments AT1	-	-	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	-	-	m , n
22	Total dettes	34 783 827	34 783 827	
Capitaux propres				
1	Capitaux propres – part du Groupe	6 745 134	6 745 134	
2	Capital et réserves liées	901 461	901 461	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	901 469	901 469	a
4	Dont instruments AT1	-	-	j , l
5	Réserves consolidées	4 943 092	4 943 092	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	599 328	599 328	c

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		31/12/2022	31/12/2022	
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	-	-	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	
9	Résultat de l'exercice	301 253	301 253	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	13	13	d
11	Total des capitaux propres	6 745 147	6 745 147	
12	Total du passif	41 528 974	41 528 974	

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (EU CCA)

31/12/2022

(en milliers d'euros)

		Parts Sociales	CCI/CCA
1	Émetteur	Caisse Régionale Centre Est	Caisse Régionale Centre Est
2	Identifiant unique (par exemple identifiant CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour placement privé).	-	-
2a	Placement public ou privé	Public	Public
3	Droit(s) régissant l'instrument	Français	Français
3a	Reconnaissance contractuelle des pouvoirs de dépréciation et de conversion des autorités de résolution	Sans objet	Sans objet
	<i>Traitement réglementaire</i>	-	-
4	Traitement actuel compte tenu, le cas échéant, des règles transitoires du CRR	CET1	CET1
5	Règles CRR après transition	Eligible	Eligible
6	Éligible au niveau individuel/(sous-) consolidé/individuel et (sous-)consolidé	(Sous)-consolidé	individuel et (sous)-consolidé
7	Type d'instrument (à préciser pour chaque ressort territorial)	Part sociale	Certificat coopératif d'investissement (CCI)/ Certificat coopératif d'associés (CCA)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires ou en engagements éligibles (monnaie en milliers, à la dernière date de clôture)	501 086	400 115
9	Valeur nominale de l'instrument	-	-
EU-9a	Prix d'émission	-	-
EU-9b	Prix de rachat	-	-
10	Classification comptable	-	-
11	Date d'émission initiale	Capitaux propres	Capitaux propres
12	Perpétuel ou à durée déterminée	-	-

31/12/2022

(en milliers d'euros)

		Parts Sociales	CCI/CCA
13	Échéance initiale	Perpétuel	Perpétuel
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	-	-
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, dates d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	-	-
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	-	-
	<i>Coupons/dividendes</i>	-	-
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	-	-
18	Taux du coupon et indice éventuel associé	-	-
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	-	-
EU-20a	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de calendrier)	-	-
EU-20b	Caractère entièrement ou partiellement discrétionnaire ou obligatoire des versements (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step-up) ou d'une autre incitation au rachat	-	-
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif
23	Convertible ou non convertible	Non convertible	Non convertible
24	Si convertible, déclencheur(s) de la conversion	-	-
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	-	-
26	Si convertible, taux de conversion	-	-
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	-	-
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	-	-
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	-	-

31/12/2022

(en milliers d'euros)

		Parts Sociales	CCI/CCA
31	Si réduction du capital, déclencheur de la réduction	-	-
32	Si réduction du capital, totale ou partielle	-	-
33	Si réduction du capital, définitive ou provisoire	-	-
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	-	-
34a	Type de subordination (uniquement pour les engagements éligibles)	Sans objet	Sans objet
EU-34b	Rang de l'instrument dans une procédure normale d'insolvabilité	CET1	CET1
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	AT1	AT1
36	Caractéristiques non conformes pendant la période de transition	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	Sans objet	Sans objet
37a	Lien vers les conditions contractuelles complètes de l'instrument (balisage)	-	-
(1) Indiquer «Sans objet» si la question n'est pas applicable.			

Exemple : EU CCA T2 pour P4



37 critères P4 FR - T2
2021.xlsx

AJUSTEMENTS D'ÉVALUATION PRUDENTE (EU PV1)

	AVA de catégorie	Catégorie de risque					AVA de catégorie — Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification	Dont: Total approche principale dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principale dans le portefeuille bancaire
		Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement			
1	Incertitude sur les prix du marché	22 021	7	-	408	-	-	-	11 218	-	11 218
2	Sans objet										
3	Coûts de liquidation	-	29	-	19	-	-	-	24	-	24
4	Positions concentrées	-	-	-	39	-	-	-	39	-	39
5	Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Risque lié au modèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Risque opérationnel	1 101	2	-	21	-	-	-	1 124	-	1 124
8	Sans objet										
9	Sans objet										
10	Frais administratifs futurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Sans objet										
12	Total des corrections de valeur supplémentaires (AVA)								118 810	-	118 810

Déclaration en vertu des orientations 2016/11 de l'ABE relatives aux exigences de publication au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 et des modifications ultérieures

Raphaël APPERT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre est

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Je certifie qu'à ma connaissance, conformément aux directives 2016/11 de l'EBA sur les exigences de divulgation en vertu de la partie huit du règlement (UE) n°575/2013 (et modifications ultérieures) 4.2 paragraphe - section C, les informations fournies conformément à la partie huit susmentionnée ont été préparées conformément aux processus de contrôle interne convenus au niveau de l'organe de direction.

Fait à Champagne-au-mont-d'or, le 21 mars 2023

Le Directeur général

Raphaël APPERT

